# RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DES DÉLIBÉRATIONS 2018

| INTITULÉ  | Date<br>réunion               | Numéro<br>délibération |
|---|-------------------------------|------------------------|
| Délégation de signature des autorisations du droit des sols au président de la CCPHB  | 12.02.2018                    | 1                      |
| Personnel : adhésion à un organisme d'action sociale  | 12.02.2018                    | 2                      |
| Personnel: mise à jour du tableau des effectifs   | 12.02.2018                    | 3                      |
| Don à la ville de Honfleur pour le musée E.Boudin de<br>Catherine Buel  | 12.02.2018                    | 4                      |
| Contrat de délégation de transport public avec la société<br>KEOLIS – avenant 3   | 12.02.2018                    | 5                      |
| Convention de servitude avec la société ENEDIS  | 12.02.2018                    | 6                      |
| Communications de Monsieur le Maire   | 12.02.2018                    | 7                      |
| Construction de l'ensemble immobilier : pôle santé et logements à l'emplacement de l'ancien collège Henri de Régnier – protocole transactionnel | 28.02.2018                    | 8                      |
| Rapport d'orientations budgétaires 2018   | 28.02.2018                    | 9                      |
| Transformation budget annexe cinéma à caractère industriel et commercial en un budget annexe à caractère administratif                          | 28.02.2018                    | 10a                    |
| Transformation budget annexe carrefour de l'emploi à caractère industriel et commercial en un budget annexe à caractère administratif           | 28.02.2018                    | 10b                    |
| Festival PAROLES PAROLES – subvention exceptionnelle pour les 10 ans  | 28.02.2018                    | 11                     |
| Musées – politique d'acquisition et de restauration des<br>œuvres –demande de subventions à la DRAC et Région<br>Normandie                      | 28.02.2018                    | 12                     |
| Demande d'autorisation de changement d'activité dans une<br>partie de l'espace commercial occupé par le garage Citroën<br>sur l'entrée de l'Est | RETIREE DE L'ORDRE DU<br>JOUR |                        |
| Occupation du domaine public Boulevard Charles V – projet d'aménagement et exploitation d'un mini-golf  | 28.02.2018                    | 13                     |
| Personnel – effectifs   | 28.02.2018                    | 14a                    |
| Personnel – fin de versement prime de fin d'année   | 28.02.2018                    | 14b                    |
| Proposition d'adhésion à une mutuelle pour les administrés qui le souhaitent  | 28.02.2018                    | 15                     |
| Convention avec la commune d'Ablon pour la capture de chiens errants  | ANNULÉE ERREUR VILLE          |                        |
| Demande d'inscription de la ville de Honfleur au titre du programme « Action cœur de ville »  | 28.02.2018                    | 16                     |
| Dialogue Franco-Russe de Trianon – participation de la ville de Honfleur  | 28.02.2018                    | 17                     |
| Communications du Maire   | PAS DE<br>COMMUNICATIONS      |                        |

| Aménagement de la route Emile Renouf – demande de subvention au titre des amendes de police   | 28.03.2018 | 18  |
|---|------------|-----|
| Agence CALVADOS ATTRACTIVITÉ – désignation d'un représentant du conseil municipal   | 28.03.2018 | 19  |
| Incendie école élémentaire Paul Langevin de Potigny – subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves de l'école   | 28.03.2018 | 20  |
| Compte administratif 2017 et affectation des résultats  | 28.03.2018 | 21  |
| Compte de gestion 2017  | 28.03.2018 | 22  |
| Budget primitif 2018 – budget principal et budgets annexes  | 28.03.2018 | 23a |
| Budget primitif 2018 et vote des taux d'imposition  | 28.03.2018 | 23b |
| Budget primitif 2018 (budget principal et budgets annexes) subvention d'équilibre   | 28.03.2018 | 23c |
| subventions 2018  | 28.03.2018 | 24a |
| cotisations 2018  | 28.03.2018 | 24b |
| Fonds de solidarité logement FSL – contribution 2018  | 28.03.2018 | 25  |
| Tarifs 2018   | 28.03.2018 | 26  |
| Personnel – tableau des effectifs   | 28.03.2018 | 27  |
| Capture des chiens errants – convention avec la commune de Gonneville sur Honfleur  | 28.03.2018 | 28  |
| Convention d'insertion 2018 avec l'association ETRE ET BOULOT   | 28.03.2018 | 29  |
| Legs et succession de Mademoiselle Antoinette BOURDON   | 28.03.2018 | 30  |
| Don de M. et Mme Michaël BRYANT à la ville de Honfleur<br>pour les musées   | 28.03.2018 | 31  |
| Don d'une machine à coudre (legs de M.et Mme LEGRAND)   | 28.03.2018 | 32  |
| Gestion et entretien des espaces extérieurs publics et privés<br>du Parc d'Activités Calvados –Honfleur – adhésion à<br>l'association syndicale libre du Parc d'Activités Calvados-<br>Honfleur | 28.03.2018 | 33  |
| Signature du contrat de territoire  | 28.03.2018 | 34  |
| Acquisition à titre gratuit de la parcelle AY 95 située chemin des varêts à Honfleur  | 28.03.2018 | 35  |
| Bail à construction Cours Jean de vienne – autorisation transfert de bail à la SCI HONFLEUR DE VIENNE   | 28.03.2018 | 36  |
| Bail à construction Cours Jean de Vienne – autorisation de sous-location Garage THIERS  | 28.03.2018 | 37  |
| Zone commerciale Cours Jean de Vienne – autorisation SCI VARENNES   | 28.03.2018 | 38  |
| Communications de Monsieur le Maire   | 28.03.2018 | 39  |
| Motion concernant la menace de suppression des astreintes<br>de nuit et du week-end pour les chirurgiens du pôle de<br>santé de côte fleurie  | 28.03.2018 | 40  |
| Fin des rythmes scolaires et réflexion engagée dans le cadre<br>des deux écoles du Plateau – création d'une direction<br>unique des deux établissements : Monet et Champlain                    | 18.06.2018 | 41  |
| Aménagement des routes Jean Revel et Emile Renouf – convention avec le département  | 18.06.2018 | 42  |
| Lancement d'une étude urbaine pour le développement du<br>Bassin du Centre et le cours Jean de Vienne   | 18.06.2018 | 43  |
| Marchés passés en 2016 et 2017  | 18.06.2018 | 44  |

| Convention avec le département, relative au transfert des abribus situés sur le territoire du réseau urbain de Honfleur   | 18.06.2018 | 45  |
|---|------------|-----|
| Eglise Saint-Léonard – entretien de l'orgue – participation de la DRAC  | 18.06.2018 | 46  |
| Médiathèque – acquisition de deux documents. Demande de subvention auprès de la DRAC via le FRRAB                         | 18.06.2018 | 47  |
| Musée Alphonse Allais – acquisition des objets et documents   | 18.06.2018 | 48  |
| Approbation du rapport du délégataire de transport public   | 10.00.2010 |     |
| pour l'année 2017   | 18.06.2018 | 49  |
| Décision modificative budgétaire n°1 – budget ville   | 18.06.2018 | 50a |
| Décision modificative budgétaire n°1 – budget annexe quai   | 18.06.2018 | 50b |
| Sainte-Catherine  | 10.00.2010 | 300 |
| Décision modificative budgétaire n°1 –budget annexe bassin  | 18.06.2018 | 50c |
| du centre   | 10.00.2010 |     |
| Tarifs 2018 – tarif entrée pour l'exposition d'été organisée par la ville « A chacun ses chats » - Dubout/Geluck          | 18.06.2018 | 51  |
| Tarification des jeux de plage  | 18.06.2018 | 52  |
| Cotisation 2018- ORMES  | 18.06.2018 | 53  |
| Edition 2020 du Festival Normandie Impressionniste-   | 18.06.2018 | 54  |
| adhésion au GIP   | 10.00.2010 |     |
| Résidence Calvados Habitat rue Alexandre Dubourg –  | 18.06.2018 | 55  |
| Travaux de réhabilitation – demande de garantie d'emprunt   | 10.00.2020 |     |
| Règlement général européen de protection des données  | 18.06.2018 | 56  |
| personnelles RGPD   | 10.00.2010 |     |
| Recensement de la population 2019   | 18.06.2018 | 57  |
| Personnel – Mise à jour du tableau des effectifs  | 18.06.2018 | 58  |
| Renouvellement du comité technique lors des élections professionnelles du 06 décembre 2018 (commun à la ville et au CCAS) | 18.06.2018 | 59  |
| Ecole de musique – classe de guitare. Réduction tarif   | 18.06.2018 | 60  |
| Communication du Maire. Remerciements subventions 2018  | 18.06.2018 | 61a |
| Communications du Maire   | 18.06.2018 | 61b |
| Eco-quartier – compte-rendu d'activité 2017   | 03.10.2018 | 62  |
| Proposition d'adhésion à l'ADEEIG (agence de  |            |     |
| développement d'écosystèmes économiques d'intérêt   | 03.10.2018 | 63  |
| général)  |            |     |
| Proposition d'avenant à la convention du 02 février 2004  | 03.10.2018 | 64  |
| entre la ville de Honfleur la société du Vieux Honfleur   | 05.10.2010 | 04  |
| Programme de restauration intérieure de l'église Saint-   | 03.10.2018 | 65  |
| Léonard Régularisation d'acquisition d'un terrain et d'une maison   |            |     |
| situés rue des vases  | 03.10.2018 | 66  |
| Décision modificative budgétaire 2 – budget ville   | 03.10.2018 | 67a |
| Décision modificative budgétaire 2 – budget vine  Décision modificative budgétaire 2 – budget annexe quai                 |            |     |
| Sainte Catherine  | 03.10.2018 | 67b |
| Procédure de débet de M. Adam : apurement   | 03.10.2018 | 67c |
| Admission en non-valeur   | 03.10.2018 | 67d |
| Garantie d'emprunt pour Partélios Habitat   | 03.10.2018 | 68  |
| Garantie d'emprunt pour Calvados Habitat  | 03.10.2018 | 69  |
| Convention de remboursement de frais de fonctionnement  |            |     |
| liés au transfert de la compétence « jeunesse » de la ville   | 03.10.2018 | 70  |
| vers la CCPHB   |            |     |
|   |            |     |

| Musée du Vieux-Honfleur – mise en vente d'un ouvrage – fixation du tarif | 03.10.2018 | 71  |
|--|------------|-----|
| Cotisation 2018 – CAUE   | 03.10.2018 | 72  |
| Musée Eugène Boudin – enrichissement des collections :                   |            |     |
| dons et achats   | 03.10.2018 | 73  |
| Projet de création d'un centre d'interprétation de                       | 00.40.0040 | 7.4 |
| l'architecture et du patrimoine maritime à la lieutenance                | 03.10.2018 | 74  |
| SDEC Energie – retrait de Pont-Farcy – avis de la ville                  | 03.10.2018 | 75a |
| SDEC Energie – adhésion de la communauté de communes                     | 02.10.2010 | 756 |
| Vallées de l'Orne et de l'Odon – avis de la ville                        | 03.10.2018 | 75b |
| Dénomination de la voie reliant la CECA au Pont Mercédès                 |            |     |
| Villey et de la voie reliant l'avenue du Président Duchesne à            | 03.10.2018 | 76  |
| l'écluse de chasse.  |            |     |
| Personnel – effectifs  | 03.10.2018 | 77  |
| Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du groupe                    |            |     |
| Partélios à la commune de Honfleur au titre des travaux de               | 03.10.2018 | 78  |
| voirie de la rue Jean-Baptiste Baussard                                  |            |     |
| Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du groupe                    |            | 21  |
| Partélios à la commune de Honfleur au titre des travaux de               | 03.10.2018 | 79  |
| voirie Rue Pierre de Chauvin   |            |     |
| Acquisition par la ville des anciens locaux de l'agence de               | 03.10.2018 | 80  |
| l'eau – 21 rue de l'homme de bois  |            |     |
| Rétrocession de terrain par la Plaine Normande à la                      | 03.10.2018 | 81  |
| commune de Honfleur angle rue Dubourg et rue St Nicol                    |            |     |
| Vente d'un terrain 2637m² chemin des Monts à Gonneville sur Honfleur     | 03.10.2018 | 82  |
| Autorisation d'activité Cours Jean de Vienne (SCI Honfleur               |            |     |
| de Vienne)   | 03.10.2018 | 83  |
| Communications du maire – remerciements subventions                      | 03.10.2018 | 84a |
| Communications du maire – fête de la crevette et fête de la              |            |     |
| science  | 03.10.2018 | 84b |
| Demande d'aide suite à l'action menée en mer le                          |            |     |
| 28/08/2018 par une trentaine de navires normands —                       | 03.10.2018 | 85  |
| proposition de 2000€   |            |     |
| Motion à prendre suite à la réorganisation de la distribution            | 02.10.2010 | 0.0 |
| du courrier  | 03.10.2018 | 86  |
| Présentation du projet ANRU, quartier Canteloup-                         | 12.12.2018 | 87  |
| Marronniers-Buquet   | 12.12.2016 | 07  |
| Mission Stéphane Bern – restauration Manoir du Désert                    | 12.12.2018 | 88  |
| Projet d'acquisition de la propriété « Castel Albertine »,               | 12.12.2018 | 89  |
| Cours Albert Manuel  |            |     |
| CCPHB – Modification Statutaire n°2                                      | 12.12.2018 | 90  |
| CCPHB – Autorisations du droits des sols – harmonisation de              | 12.12.2018 | 91  |
| la facturation et de la délivrance                                       |            |     |
| Don à la ville de Honfleur de Antoinette Bourdon                         | 12.12.2018 | 92  |
| Décision modificative budgétaire 3 – budget ville                        | 12.12.2018 | 93a |
| Budget primitif 2018 – Excédent de fonctionnement budget                 | 12.12.2018 | 93b |
| parking  |            |     |
| Décision modificative budgétaire 1 – budget annexe petit                 | 12.12.2018 | 93c |
| train touristique  |            |     |
| Décision modificative budgétaire 1- budget annexe cinéma                 | 12.12.2018 | 93d |
|  |            |     |

| 12.12.2018 | 93e  |
|------------|--|
| 12.12.2018 | 94   |
| 12.12.2018 | 95   |
| 12.12.2018 | 96   |
| 12.12.2018 | 97   |
| 12.12.2018 | 98a  |
| 12.12.2018 | 98b  |
| 12.12.2018 | 98c  |
| 12.12.2018 | 99   |
| 12.12.2018 | 100  |
| 12.12.2018 | 101  |
| 12.12.2018 | 102  |
| 12.12.2018 | 103  |
|            | 12.12.2018<br>12.12.2018<br>12.12.2018<br>12.12.2018<br>12.12.2018<br>12.12.2018<br>12.12.2018<br>12.12.2018<br>12.12.2018<br>12.12.2018<br>12.12.2018 |



| DEPARTEMENT |  |
|-------------|--|
| DU          |  |
| CALVADOS    |  |
|             |  |

# MAIRIE DE HONFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 12 février 2018

Date de convocation :

**5 FEVRIER 2018** 

Affichée le:

**5 FEVRIER 2018** 

Date d'affichage des délibérations

20.02.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 22

Votants: 26

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :

Mmes GROS, LARKINA-PONCET, DANEL, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID, adjointe (pouvoir à Mme FLEURY), Mme BOISIVON, Conseiller Municipal (pouvoir à M.DUVAL), M. THUAU, conseiller municipal (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS, conseiller municipal (pouvoir à M. le Maire).

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

# Objet : Délégation de signature des autorisations du droit des sols au Président de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur - Beuzeville

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la modification statutaire du 5 décembre 2003, la compétence en matière de délivrance des autorisations du droit des sols (Permis d'Aménager, Permis de Construire, Permis de Démolir, Déclaration Préalable, Certificats d'Urbanisme...) a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (CCPH).

Par arrêté interpréfectoral du 23 septembre 2016, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (CCPH) et la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville (CCCB) ont fusionné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en une nouvelle entité dénommée Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB). Les nouveaux statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ont fait mention de la compétence en matière de délivrance des autorisations du droit des sols au profit de la CCPHB.

Ces statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Par application de la loi NOTRE et dans un souci d'harmonisation avec l'exercice de la compétence urbanisme par les communes de l'ancienne communauté de communes de Beuzeville, la délivrance des autorisations d'urbanisme ne peut figurer dans les statuts de la CCPHB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer la délivrance des autorisations d'urbanisme à la CCPHB pour l'année 2018. Durant cette année une réflexion sur l'opportunité d'une harmonisation globale de la délivrance des autorisations d'urbanisme sera menée.

VU la Loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée.

VU la loi n°92.125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L422-3 et suivants, et L422-1 et suivants,

VU la délibération de la CCPH approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en date du 20 novembre 2014, et la délibération de la CCPH approuvant la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en date du 27 septembre 2016,

VU l'arrêté interpréfectoral en date du 23 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur – Beuzeville (CCPHB) issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (CCPH) et de la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville (CCCB),

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la CCPHB en date du 14 septembre 2017 approuvant la rédaction des nouveaux statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 autorisant la CCPHB a modifié ses statuts,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que la commune peut, en accord avec l'EPCI dont elle fait partie, déléguer la compétence de délivrance des autorisations du droit des sols.

**CONSIDERANT** que la situation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne permet plus d'assurer la sécurité juridique des autorisations du droit des sols et une bonne organisation des services,

#### CECI ENTENDU,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec 24 voix « pour » et 2 voix « contre » (Messieurs PERRAULT et DUVAL),

- DELEGUE sa compétence délivrance des autorisations du droit des sols prévue au a) de l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville présidée par M. Michel LAMARRE,
- RAPPELLE que la Mairie reste guichet unique de dépôt des autorisations du droit des sols, des documents et pièces nécessaires à l'instruction des actes d'urbanisme, et que dans ce cadre, Monsieur le Maire émet un avis sur chacune des demandes,
- RAPPELLE que cette délégation doit, pour entrer en vigueur, recevoir l'accord de la CCPHB par délibération de son Conseil Communautaire,

FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus

Le Maire,

M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180212-del201801-DE Date de télétransmission : 20/02/2018 Date de réception préfecture : 20/02/2018

| DEPARTEMENT    | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|----------------|----------------------|
| DU<br>CALVADOS |                      |
|                | MAIRIE DE HONFLEUR   |

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 12 février 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

**5 FEVRIER 2018** 

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

5 FEVRIER 2018

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Date d'affichage des délibérations Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN. M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :

2 7 FEV. 2018

Mmes GROS, LARKINA-PONCET, DANEL, conseillers municipaux.

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Mme F.DAVID, adjointe (pouvoir à Mme FLEURY), Mme BOISIVON, Conseiller Municipal (pouvoir à M.DUVAL), M. THUAU, conseiller municipal (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS, conseiller municipal (pouvoir à M. le Maire).

Présents: 22

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Votants: 26

Objet : Adhésion à un organisme d'action sociale

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 et l'article 2321-2 du code général ces collectivités territoriales rendent obligatoires l'adhésion de la collectivité à un système d'action sociale en direction de son personnel.

Et notamment : - l'article 70 de la loi 2007-209 du 19 février 2007 qui pose le principe d'une dépense obligatoire au titre de l'action sociale inscrite après l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 : « Art. 88-1. – l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépense qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. »

- l'article 26 de la loi de 2007-148 du 2 février 2007 modifiant l'article 9 de la loi 83-634 du 13/07/1983 précisant : « l'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. L'Etat, les collectivités locales et leurs établissements peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association »
- et l'article 71 de la loi ci-dessus nommée qui détermine quant à lui le mode financement en rendant obligatoires les dépenses d'action sociale des agents parmi les dépenses des collectivités territoriales.

Pour l'instant et depuis de nombreuses années, l'action sociale partielle en direction du personnel est menée dans le cadre d'une convention par l'Amicale du Personnel à laquelle l'agent doit adhérer s'il veut bénéficier des avantages sociaux.

Comme la plupart des collectivités et des communautés de communes, la Ville propose d'adhérer à un organisme extérieur pour être totalement en conformité avec la loi de 2007 et avec l'article 2321-2 du C.G.C.T.

Conformément aux dispositions qui régissent la Fonction Publique Territoriale, le Comité technique a été réuni sur cette question et a émis un avis favorable à la proposition présentée.

Le coût supplémentaire annuel de ce dispositif par rapport à ce qui existe déjà tant pour les actifs que pour les retraités – dans le cadre de l'Amicale- serait de l'ordre de 23 000€ à la charge de la collectivité.

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'offre Plurelya et propose au Conseil d'examiner favorablement cette adhésion à Plurelya à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une cotisation annuelle forfaitaire pour les actifs de 99€/an/agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Honfleur et l'organisme de gestion de l'action sociale Plurelya avec effet au 1er janvier 2018.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180212-del201802-DE Date de télétransmission : 28/02/2018

Date de réception préfecture : 28/02/2018

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |
|             |

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 12 février 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur. sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

**5 FEVRIER 2018** 

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

5 FEVRIER 2018

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire-Déléqué,

Date d'affichage

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT. DUVAL, ASTRESSE, Conseillers Municipaux.

Mme F.DAVID, adjointe (pouvoir à Mme FLEURY), Mme BOISIVON, Conseiller Municipal

des délibérations

Absents et excusés :

Mmes GROS, LARKINA-PONCET, DANEL, conseillers municipaux.

27.02.2018

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

(pouvoir à M.DUVAL), M. THUAU, conseiller municipal (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS, conseiller municipal (pouvoir à M. le Maire).

Présents: 22

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Votants: 26

#### Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit pour des transformations de postes :

- un poste d'adjoint d'animation en poste d'adjoint administratif
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2° classe en poste d'adjoint administratif principal de 2° classe
- un poste d'adjoint d'administratif principal de 1° classe en poste de rédacteur
- un poste d'adjoint d'administratif principal de 2° classe en 1° classe
- un poste d'adjoint technique principal de 2° classe en 1° classe

Par ailleurs, il est proposé le recrutement de trois agents saisonniers à partir du mois de mars, comme chaque année, pour faire face au stationnement et notamment la mise place du nouveau dispositif de stationnement payant.

Les agents de service qui ont des postes « éclatés » sur plusieurs sites bénéficient d'une indemnité annuelle de 100€ pour se déplacer avec leurs véhicules personnels. Les textes permettent de porter ce montant à 120€ et il est proposé au Conseil municipal d'en délibérer.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** la suppression des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Adjoint d'animation
- Adjoint d'animation principal de 2° classe
- Adjoint technique principal de 2° classe

Et la création des postes suivants en remplacement :

- Adjoint administratif
- Rédacteur
- Adjoint technique principal de 1° classe

DÉCIDE la création de trois postes d'agents saisonniers pour la Police Municipale

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à porter le montant de l'indemnité annuelle de déplacement à 120€.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180212-del201803-DE Date de télétransmission : 28/02/2018 Date de réception préfecture : 28/02/2018

DEPARTEMENT DU CALVADOS

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 12 février 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

**5 FEVRIER 2018** 

Affichée le:

5 FEVRIER 2018

Date d'affichage des délibérations

20.02.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 22

Votants: 26

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés :

Mmes GROS, LARKINA-PONCET, DANEL, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID, adjointe (pouvoir à Mme FLEURY), Mme BOISIVON, Conseiller Municipal (pouvoir à M.DUVAL), M. THUAU, conseiller municipal (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS, conseiller municipal (pouvoir à M. le Maire).

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob)

Objet : Don à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin de Mme Catherine BUEL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Catherine BUEL, petite-fille de Monsieur Marcel GROMAIRE – auquel une exposition sera consacrée en 2019 au musée Eugène Boudin à l'occasion de son 150ème anniversaire – s'est proposée d'offrir à la Ville de Honfleur pour le musée Eugène Boudin un carnet de notes manuscrites et 319 esquisses de son grand-père.

Monsieur le Maire indique que le musée Eugène Boudin ne possède qu'un seul dessin de Marcel GROMAIRE qui représente le Vieux-Bassin, réalisé en 1951. Il ajoute que le Salon des Artistes Honfleurais a consacré à cet artiste une grande rétrospective en 1972.

Monsieur le Maire précise que ce don de 319 croquis préparatoires et d'un important carnet consignant des milliers de notes sur le travail de Marcel GROMAIRE est inestimable, et que pour l'exposition de 2019, le musée Eugène Boudin s'associera avec le musée d'art et d'industrie André Diligent de Roubaix et le musée Paul Valéry de Sète pour réaliser une grande exposition itinérante consacrée à l'artiste.

Monsieur le Maire rappelle que Marcel GROMAIRE (1892-1971) est l'un des grands représentants du retour à la figuration de l'entre-deux-guerres et qu'il est présent dans les collections publiques du monde entier et particulièrement en France, au musée nationale d'art moderne de Paris.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Accepte le don de Madame Catherine BUEL d'un carnet de notes manuscrites et de 319 esquisses de son grand-père Marcel GROMAIRE et la remercie très chaleureusement pour l'intérêt qu'elle manifeste ainsi pour l'enrichissement des collections du musée municipal Eugène Boudin,

Propose d'inscrire ce don à l'inventaire des collections municipales des musées de Honfleur, sous réserve toutefois de l'avis favorable de la Commission Scientifique Régionale Normandie des Musées de France qui sera consultée prochainement.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180212-del201804-DE Date de télétransmission : 21/02/2018 Date de réception préfecture : 21/02/2018

| DEPARTEMEN <sup>-</sup> |
|-------------------------|
| DU                      |
| CALVADOS                |
|                         |

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \_\_\_\_\_

Séance du Lundi 12 février 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

5 FEVRIER 2018

Étaient présents :

Affichée le:

M. Michel LAMARRE, Maire,

**5 FEVRIER 2018** 

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Date d'affichage

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE, Conseillers Municipaux.

des délibérations

Absents et excusés :

Mmes GROS, LARKINA-PONCET, DANEL, conseillers municipaux.

28.02.2018

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID, adjointe (pouvoir à Mme FLEURY), Mme BOISIVON, Conseiller Municipal

En exercice: 29

(pouvoir à M.DUVAL), M. THUAU, conseiller municipal (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS, conseiller municipal (pouvoir à M. le Maire).

Présents: 22

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Votants: 26

JLL/

#### Objet: Autorisation de signature d'un avenant n°3 à la DSP transports.

Monsieur le Maire informe que le contenu de la délégation de service public de transport signée 18 décembre 2015 avec la société KEOLIS CALVADOS, a subi quelques modifications mineures qu'il convient d'intégrer dans le contrat par le biais d'un avenant n°3.

Ces modifications portent sur :

Suppression de la de la desserte de Genneville à 18h05 en période scolaire.

Cette desserte n'est plus fréquentée. L'impact sur le contrat est de moins 4 128km par an et 105.25h de conduite. L'économie réalisée sera de 6 949 €uros par an

Prolongation vers la gare routière de la ligne B à toutes les périodes.

Pour faire suite à la création d'une extension de la ligne B vers le village des Marques et à la demande de beaucoup d'usagers qui souhaitaient un retour plus tard vers le centre ville, il est décidé que le retou au dépôt sur cette ligne passera désormais à la gare routière. Cela impactera le contrat de 179.9kms supplémentaires par an et 7.71 heures soit un surcoût de 426€ par an

Mise en place de l'application ZENBUS

de renforcer l'information des usagers du réseau de transport public. Er concertation avec notre délégataire, il a été décidé de retenir la société ZENBUS qui propose une application qui affiche en temps réel la position des bus sur le réseau et le délai d'attente aux arrêts.

L'investissement pour la première année est de 6 657.52€ ensuite la maintenance coutera 973.43€ par an.

Il propose de délibérer sur l'autorisation de signature d'un avenant n°3 à la DSP.

#### Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L3111-1 et suivants.

Vu le contrat de délégation de service public pour le transport scolaire et le transport urbain sur l'agglomération de Honfleur signé le 18 décembre 2015 et ses avenant n°1 et n°2.

Considérant les modifications de prestations du contrat de délégation de Service Public de transport conclu avec la société KEOLIS CALVADOS,

Considérant qu'il convient d'entériner ces modifications.

#### DECIDE

#### D'accepter:

- La conclusion d'un avenant n°3 au contrat des DSP signé le 18 décembre 2015 avec la société Kéolis Calvados.
- La modification des annexes 1 (horaires-plan-règlement voyageurs), 5 (détail de la contribution financière et tableau unités d'œuvres), 7 (transports périscolaires), et 8 (inventaire A et B) du contrat DSP.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180212-del201805-DE Date de télétransmission : 28/02/2018

Date de réception préfecture : 28/02/2018

| DEPARTEMENT | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------|----------------------|
| DU          |                      |
| CALVADOS    | MAIDIE DE LIONEI EUD |
|             | MAIRIE DE HONEI EUR  |

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 12 février 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

**5 FEVRIER 2018** 

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

**5 FEVRIER 2018** 

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Date d'affichage

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE, Conseillers Municipaux.

des délibérations

Absents et excusés :

Mmes GROS, LARKINA-PONCET, DANEL, conseillers municipaux.

Nombre de délégués

28.02.2018

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Mme F.DAVID, adjointe (pouvoir à Mme FLEURY), Mme BOISIVON, Conseiller Municipal (pouvoir à M.DUVAL), M. THUAU, conseiller municipal (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS, conseiller municipal (pouvoir à M. le Maire).

Présents: 22

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Votants: 26

## Objet : Autorisation de signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS, place Sainte Catherine.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du renouvellement du réseau électrique basse tension la société ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitude sur la parcelle cadastrée Al n°274

Les principales caractéristiques de cette convention consistent au remplacement du coffret existant par un coffret (n°3D3 encastré) et la reprise du coffret existant (n°CP2):

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales.

Vu l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

Considérant que ces travaux sont nécessaires et que les servitudes ne générerons pas de contraintes particulières

#### DECIDE

- D'accepter les servitudes suivantes avec ENEDIS, la parcelle Al n°274, place Sainte Catherine :
  - Encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires, dans un mur, un muret ou une façade.
  - Etablissement si besoin de des bornes de repérage.
  - Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité qui pourraient gêner la pose de canalisation ou des coffrets.
  - Utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.
  - Autoriser ENEDIS à faire pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages établis.
  - Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant
- Que tous les frais liés à la convention de servitudes, à sa signature ainsi qu'à son application seront à la charge d'ENEDIS.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention (DB22/028867 14333p0005 renou bt rue des lingots) et ses annexes, liées à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180212-del201806-DE Date de télétransmission : 28/02/2018 Date de réception préfecture : 28/02/2018

| DEPARTEMENT    | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|----------------|----------------------|
| DU<br>CALVADOS |                      |
|                | MAIRIE DE HONFLEUR   |

sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 12 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 12 février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de

Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur,

Date de convocation:

**5 FEVRIER 2018** 

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

5 FEVRIER 2018

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire-Délégué,

Date d'affichage des délibérations Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme SAUSSEAU, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE, Conseillers Municipaux.

20.02.2018

Absents et excusés :

Mmes GROS, LARKINA-PONCET, DANEL, conseillers municipaux.

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 22

Votants: 26

Mme F.DAVID, adjointe (pouvoir à Mme FLEURY), Mme BOISIVON, Conseiller Municipal (pouvoir à M.DUVAL), M. THUAU, conseiller municipal (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS, conseiller municipal (pouvoir à M. le Maire).

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob)

#### Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des prochaines manifestations organisées dans le grenier à sel de Honfleur :

. Salon Collections - Passions - Loisirs

Le dimanche 18 février 2018

. Puces des Couturières

Les samedi 24 et dimanche 25 février 2018

. Soirée celtique « Saint-Patrick » : 1<sup>ère</sup> partie : concert de l'école de musique et du conservatoire Honogger du Havre et 2<sup>ème</sup> partie : le trio Gas-Olynn

Le vendredi 17 mars à 19 H 00

. Festival « Paroles – Paroles » - 10<sup>ème</sup> anniversaire

Du mercredi 14 au mercredi 28 mars à Honfleur et Equemauville.

Puis Monsieur le Maire donne la liste des prochaines manifestations **organisées par la médiathèque** :

. Comité de lecture adultes (Speed-booking)

Samedi 10 février à 10 H 00

& atelier de philosophie, animé par Fabien Robertson le 10 février à 15 H 00

. Atelier d'écriture animé par Anne Roisson

Vendredi 16 février - 9 H 30

. Exposition « Le mois des P'tites Oreilles »

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars

. Théâtre jeunesse « Zouc et Agla : la fête des masques » écrit par Vanessa Simon-Catelin et mis en musique par Philippe Simon

Vendredi 2 mars - 15 H 00

. Conférence « La redécouverte du Laocoon et sa postérité dans les arts » par Emmanuel Lamouche, historien de l'art

Samedi 10 mars - 15 H 00

. Histoires autour de la mare par Géraldine Dubois, conteuse, dans le cadre du « Mois des P'tites Oreilles »

Samedi 17 mars - 10 H 30 et 11 H 30

& *lecture-spectacle* « *'La Fontaine en 10 leçons » par Jérôme Hauser*, dans le cadre du Festival Paroles-Paroles à 15 H 00.

Monsieur le Maire recommande tout particulièrement le programme du festival « Paroles-Paroles », varié et fort intéressant, qui prend chaque année de plus en plus d'ampleur.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180212-del201807-DE Date de télétransmission : 21/02/2018 Date de réception préfecture : 21/02/2018

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |
|             |
|             |

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIF DF HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 28 Février 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur. sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

19 février 2013

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

21 février 201℃

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER Adjoints,

Date d'affichage des délibérations Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD. Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents:

01.03.2018

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

Absents et excusés :

Nombre de délégués

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 20

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mmes BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Votants: 25

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/ob

Objet : Construction de l'ensemble immobilier : Pôle santé et logements à l'emplacement de l'ancien collège Henri de Régnier – Protocole transactionnel d'indemnisation au titre des surcoûts liés à la situation environnementale des sols et sous-sols

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'ancien collège Henri de Régnier a fait l'objet d'un acte de vente en 2017 au profit de la société SERI-OUEST qui fait désormais partie du groupe KAUFAN & BROAD, en vue de la construction d'un pôle santé privé souhaité par les professionnels de santé (transfert du centre médical actuel et regroupement d'activités paramédicales) et d'une soixantaine de logements.

Il indique que dans l'acte de vente signé entre la Ville et le promoteur, la Ville avait indiqué qu'à sa connaissance les terrains ne souffraient d'aucune difficulté environnementale et que la promesse de vente prévoyait de laisser la possibilité au promoteur d'effectuer des sondages avant la signature de l'acte authentique.

Il précise que la société SERI-OUEST n'a pas estimé nécessaire d'effectuer ces sondages, que toutefois, lors des travaux de démolition des anciens locaux scolaires, il est apparu que le sol qui devait faire l'objet d'excavations en vue de réaliser les parkings notamment, comportait des remblais extérieurs apportés, soit lors de la construction de l'école dans les années 1950, soit lors des activités antérieurement exploitées.

Il ajoute que préalablement à l'enlèvement de ces remblais, le promoteur a effectué les sondages afin de trouver un exutoire aux fins d'évacuation et qu'il en est ressorti qu'une partie importante de ces remblais (représentant environ 10 000 tonnes) était de mauvaise qualité et polluée, même si ne présentant pas de risques sanitaires en l'état de leur confinement sous dallage jusqu'à présent, mais que cela implique toutefois la nécessité de placer les matériaux concernés dans des décharges spécialisées, après des modalités de retrait onéreuses (rabattement de nappe), et que la qualité des sols nécessitera également un traitement de protection des bétons, entraînant, de ce fait, un coût supplémentaire important.

Monsieur le Maire indique que le promoteur se trouve face à un surcoût minimum de 800 000 €, déterminé de façon contradictoire, mais non prévu dans le cadre de l'opération projetée; ce qui explique l'arrêt momentané du chantier. Il précise que ces 800 000 € correspondent à l'enlèvement de tous les matériaux pollués et à leur traitement en décharge spécialisée, et que cela est indispensable à la réalisation du projet.

Il rappelle, pour mémoire, que la Ville a vendu ce terrain au prix de 1 110 000 € et doit percevoir une taxe d'aménagement de 175 000 €, qu'une négociation s'est engagée récemment entre la Ville de Honfleur – par l'intermédiaire de son avocat : Maître BRAUD – et l'avocat de la société KAUFAMN & BROAD, et que c'est dans ces conditions qu'une transaction a été envisagée afin d'éviter un éventuel contentieux dont l'issue serait incertaine et qui, à défaut de remettre en cause le projet immobilier d'ores et déjà autorisé de façon définitive, retarderait beaucoup la poursuite des travaux.

Il indique que cette transaction est destinée à mettre un terme définitif à tout litige relatif à la situation environnementale des terrains d'assiette du projet immobilier, y compris les espaces extérieurs au projet (voies de circulation, aménagement des réseaux et places de stationnement au niveau des parcelles voisines qui doivent notamment être mises à disposition par la Ville selon un bail emphytéotique à intervenir).

Monsieur le Maire précise que la proposition qui est soumise au conseil municipal est la prise en charge partielle par la Ville des travaux d'enlèvement et de traitement des matériaux de remblai situés sur le site pour un montant forfaitaire de 375 000 € à verser sur trois exercices (en juin 2018 : 185 000 €, en juin 2019 : 95 000 € et en juin 2020 : 95 000 €).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 4 voix contre, adopte le projet de protocole transactionnel qui lui est soumis et autorise Monsieur le Maire à signer le document.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201808-DE Date de télétransmission : 01/03/2018 Date de réception préfecture : 01/03/2018

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201808-2-DE Date de télétransmission : 01/03/2018 Date de réception préfecture : 01/03/2018



| DEPARTEMENT<br>DU                     | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |  |
|---------------------------------------|---|--|
| CALVADOSARRONDISSEMENT                | MAIRIE DE HONFLEUR  |  |
| DE<br>LISIEUX                         | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  |  |
|                                       | Séance du Mercredi 28 Février 2018  |  |
| Date de convocation :                 | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. |  |
| 19 février 2018                       | <u>Étaient présents</u> :   |  |
| Affichée le :                         | M. Michel LAMARRE, Maire,<br>Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN<br>Mme LEMONNIER Adjoints,   |  |
| 21 février 2018                       |   |  |
| Date d'affichage<br>des délibérations | Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M ASTRESSE Conseillers Municipaux.   |  |
| 06.03.2018                            | Absents : Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux  |  |

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 20

Votants: 25

Absents et excusés : MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mme BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### SB/CD

#### **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au Code Générale des Collectivité Territoriales, le vote du Budget primitif doit être précédé d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Le différents éléments d'analyse et de prospective étant projetés et commentés lors de la séance d Conseil Municipal, après examen par la commission des finances. Ce Rapport d'Orientation Budgétaires vise à permettre à l'ensemble des Elus de disposer des éléments d'analyse des exercice précédents (évolution de la dette – fiscalité – évolution des dépenses et des recettes courantes évolution des dépenses d'investissement, etc...).

Compte tenu de l'ensemble de ces données, les principales lignes directrices retenues pour élaborer l budget primitif sont proposées, commentées et soumises au débat et au vote de l'assemblée. Après avoir entendu Madame FLEURY, Maire-Adjointe aux finances, Vu la Loi Notre du 7 août 2015 et notamment l'article 107, Vu l'article L2312-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 de la Commune de Honfleur.
- Adopte les orientations qui sont proposées pour l'exercice 2018 à savoir :
  - o Le projet de baisse des taux de la fiscalité de 3 %,
  - o La baisse de la subvention au CCAS à 600 000 € (au lieu de 700 000 € en 2017),
  - o Le gel des subventions,
  - o La prise en compte du budget du Forfait Post Stationnement (F.P.S.),
  - Le début d'un programme de grands travaux (Avenue Emile Renouf; Aménagement de la Lieutenance).

Le Maire, Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201809-DE Date de télétransmission : 06/03/2018 Date de réception préfecture : 06/03/2018

| DEPARTEMENT | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|-------------|----------------------|--|
| DU          |                      |  |
| CALVADOS    |                      |  |
|             | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |
|             |                      |  |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 28 Février 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

19 février 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

21 février 2018

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN Mme LEMONNIER Adjoints,

Date d'affichage

Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M ASTRESSE Conseillers Municipaux.

des délibérations

Absents:

06.03.2018

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

Absents et excusés :

Nombre de délégués

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mmes

Présents: 20

BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Votants: 25

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### SB/CD

## Transformation du budget annexe « Cinéma » à caractère industriel et commercial en un budge annexe à caractère administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture nous ont indiqué que la classification du cinéma municipal de Honfleur dans la catégorie des SPIC n'était pas justifiée, ca n'entrant pas dans le champ concurrentiel sur le territoire.

La Collectivité intervient, par ailleurs, dans le cadre d'une subvention d'équilibre pour équilibrer le budget de ce service qui doit être classé dans la catégorie des Services Publics Administratifs.

Il est proposé que le budget annexe du cinéma entre désormais dans la catégorie des services publica administratifs pour éviter toute confusion et pour une mise en conformité avec toutes les règles relatives à la comptabilité publique.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

## Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Accepte la transformation du budget annexe du cinéma (SPIC) en catégorie « Services Publics Administratifs » pour éviter toute confusion et pour une mise en conformité avec toutes les règles relatives à la comptabilité publique.

Le Maire, Michel LAMARRE

RE Juli



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201810a-DE Date de télétransmission : 06/03/2018 Date de réception préfecture : 06/03/2018



| DEPARTEMENT     |
|-----------------|
| DU              |
| <b>CALVADOS</b> |

## MAIRIE DE HONFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 28 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville d€ Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur

Date de convocation:

sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. Étaient présents :

19 février 2018 Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

21 février 2018

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN Mme LEMONNIER Adjoints,

Date d'affichage

Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M ASTRESSE Conseillers Municipaux.

des délibérations

Absents:

06.03.2018

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

Absents et excusés :

Nombre de délégués

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 20

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mmes BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Votants: 25

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### SB/CD

Transformation du budget annexe « Carrefour de l'Emploi » à caractère industriel et commercial en ur budget annexe à caractère administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Préfecture nous ont indiqué que la classification du « Carrefour de l'emploi » dans la catégorie des SPIC n'était pas justifiée, ca n'entrant pas dans le champ concurrentiel sur le territoire.

La Collectivité intervient, par ailleurs, dans le cadre d'une subvention d'équilibre pour équilibrer le budget de ce service qui doit être classé dans la catégorie des Services Publics Administratifs.

Il est proposé que le budget annexe du « Carrefour de l'emploi » entre désormais dans la catégorie des services publics administratifs pour éviter toute confusion et pour une mise en conformité avec toutes les règles relatives à la comptabilité publique.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Accepte la transformation du budget annexe du Carrefour de l'emploi (SPIC) en catégorie « Services Publics Administratifs » pour éviter toute confusion et pour une mise en conformité avec toutes les règles relatives à la comptabilité publique.

Le Maire, Michel LAMARRE

jė.

DE HOACEUR \*

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201810b-DE Date de télétransmission : 06/03/2018 Date de réception préfecture : 06/03/2018

| DEPARTEMENT     |
|-----------------|
| DU              |
| <b>CALVADOS</b> |
|                 |

## MAIRIF DF HONFLEUR

REPUBLIQUE FRANÇAISE\_

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 28 Février 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

19 février 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

21 février 2018

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN. Mme LEMONNIER Adjoints,

Date d'affichage

Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

des délibérations

Absents:

06.03.2018

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

Nombre de déléqués

Absents et excusés :

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 20

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mmes BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Votants: 25

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

## Festival « Paroles – Paroles » - subvention exceptionnelle pour le 10ème anniversaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour la dixième édition du Festival « Paroles – Paroles » qui est désormais devenu un événement important de la vie culturelle Honfleuraise. il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € sachant que la subvention habituelle de fonctionnement est de 5 600 € dont 600 € pour les « Ateliers ».

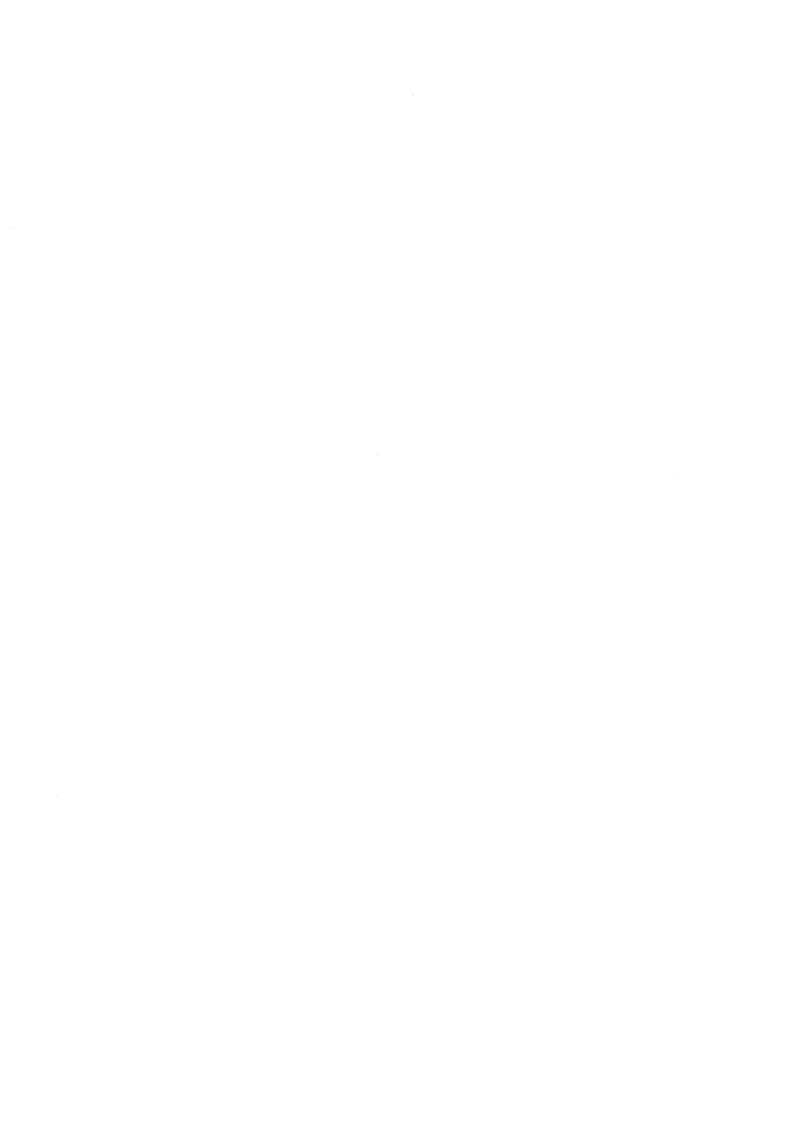
Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

## Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association « les Z'ateliers de la tête de bois » dans le cadre du Festival « Paroles – Paroles » d'un montant de 2 000 € au titre du 10<sup>ème</sup> anniversaire. La subvention habituelle de fonctionnement sera soumise au vote du Conseil Municipal du 28 mars prochain.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201811-DE Date de télétransmission : 06/03/2018 Date de réception préfecture : 06/03/2018



| DEPARTEMENT _ DU CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|---------------------------|----------------------|
|                           | MAIRIE DE HONFLEUR   |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 28 Février 2018

Date de convocation :

19 février 2018

Affichée le :

21 février 2018

Date d'affichage des délibérations

05.03.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 20

Votants: 25

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER Adjoints,

Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

#### Absents:

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

#### Absents et excusés :

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mmes BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

#### Objet : Musées de Honfleur - Demande d'aides du FRAM et du FRAR

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections de ses musées (en cas d'acquisitions à caractère onéreux) et des opérations de restauration qu'elle fait exécuter sur celles-ci, la Ville de Honfleur peut solliciter pour les acquisitions du musée Eugène Boudin le concours financier de la Société des Amis du Musée Eugène Boudin (SAMEB), et pour la restauration et les acquisitions de l'ensemble de ses musées, des subventions de l'Etat (DRAC Normandie) et de la Région Normandie; ce qui lui permet de mener à bien ces deux missions.

Monsieur le Maire ajoute qu'après avoir reçu l'avis favorable des commissions scientifiques régionales correspondantes, la Ville peut ainsi solliciter l'aide du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées) ou du FRAR (Fonds Régional d'Aide à la Restauration).

Etant donné que la Ville peut solliciter plusieurs fois ces fonds publics au cours de l'année, Monsieur le Maire propose de délibérer une seule et unique fois en 2018 sur le sujet. Ainsi, pour toutes les acquisitions et restaurations ayant reçu un avis favorable des commissions scientifiques régionales, il serait demandé systématiquement à l'Etat et à la Région leur concours au taux le plus élevé possible.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Vu l'intérêt qui s'attache à l'enrichissement et à la restauration des collections des musées de la Ville de Honfleur,

Décide de demander systématiquement à l'Etat et à la Région leur concours au taux le plus élevé possible, en 2018, pour toutes les acquisitions et restaurations ayant reçu un avis favorable des commissions scientifiques régionales.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201812-DE Date de télétransmission : 06/03/2018 Date de réception préfecture : 06/03/2018

| DEPARTEMENT |  |
|-------------|--|
| DU          |  |
| CALVADOS    |  |
|             |  |
|             |  |

## MAIRIE DE HONEI EUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 28 Février 2018

<u>Date de</u> convocation :

19 février 2018

Affichée le :

21 février 2018

Date d'affichage des délibérations

19.03.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 25

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER Adjoints,

Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

#### Absents:

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

#### Absents et excusés :

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mmes BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

# <u>Occupation du domaine public – Boulevard Charles V – Projet d'aménagement et d'exploitation d'un mini-golf</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 décembre 2015, le principe d'aménagement et d'exploitation d'espaces d'un mini-golf avait été adopté à proximité des installations du tennis.

Les terrains d'assiette concernés relevant du domaine de l'Etat, nous avons été contraints d'attendre que les autorisations d'occupation et les conditions qui y sont attachées soient transmises à la Ville. Ces démarches ont abouti en fin d'année 2017.

Un avis d'appel à concurrence pour l'occupation de ce domaine public maritime faisant l'objet d'un transfert de gestion à la Ville a été lancé en vue d'une exploitation commerciale proposant des activités ludiques et de loisirs à vocation familiale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix de la commission d'appel à concurrence pour la société SMALL CONCEPT – chemin du moulin – 14800 Saint Arnoult filiale du Groupe Duprat Concept, qui a répondu le mieux aux cahiers des charges

## Après en avoir délibéré,

## Le Conseil Municipal,

- Valide le choix de la commission d'appel à concurrence pour la société SMALL CONCEPT filiale du Groupe Duprat Concept qui a répondu le mieux aux cahiers des charges.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant le projet d'aménagement et d'installation du mini-golf, boulevard Charles V à Honfleur.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201813-2-DE Date de télétransmission : 19/03/2018 Date de réception préfecture : 19/03/2018

| DEPARTEMENT | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|-------------|----------------------|--|
| DU          |                      |  |

**CALVADOS** 

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 28 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de

Date de convocation: Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur. sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

19 février 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

21 février 2018

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN. Mme LEMONNIER Adjoints,

Date d'affichage des délibérations Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents:

19.03.2018

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

Nombre de

Absents et excusés :

MM. MOREL. THUAU, conseillers municipaux

délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 20

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ). Mmes BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS

Votants: 25

(pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Dans le prolongement de la mise à jour du tableau des effectifs et des régularisations soumises au conseil municipal lors de sa dernière réunion, les propositions qui suivent sont soumises à l'accord de l'assemblée :

- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (5.5/20°) en 1ère classe pour un temps de travail identique
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en poste d'adjoint administratif
- Suppression d'un poste de gardien-brigadier
- Transformation d'un poste de chargé de mission contractuel (8.75/35°) en poste d'attaché, pour le même temps de travail
- Transformation de quatre postes d'adjoint administratif en adjoint administratif principal de 2ème classe, trois postes d'adjoint d'animation en adjoint d'animation principal de 2ème classe, un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe en 1ère classe, un poste d'adjoint du patrimoine en adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe et 16 postes d'adjoint technique en postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

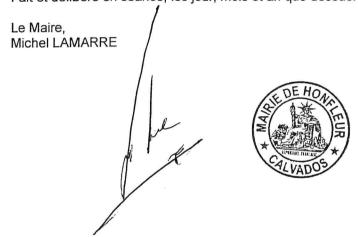
DÉCIDE la suppression des postes suivants à compter du 1er avril 2018 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe (5.5/20°)
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste de gardien-brigadier
- 4 postes d'adjoint administratif
- 3 postes d'adjoint d'animation
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2° classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2° classe
- 16 postes d'adjoint technique

Et la création des postes suivants en remplacement à compter du 1er avril 2018 :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe (5.5/20°)
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'attaché (8.75/35°)
- 4 postes d'adjoint administratif principal de 2° classe
- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 2° classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1° classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2° classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1° classe
- 16 postes d'adjoint technique principal de 2° classe

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201814a-DE Date de télétransmission : 19/03/2018 Date de réception préfecture : 19/03/2018

SE

| DEPARTEMENT    | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _ |
|----------------|------------------------|
| DU<br>CALVADOS |                        |
|                | MAIRIE DE HONFLEUR     |

ARRONDISSEMENT DE LISIFUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Février 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

19 février 2018

Affichée le :

21 février 2018

Date d'affichage des délibérations

19.03.2018

Nombre de délégués

En exercice : 29
Présents : 20

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER Adjoints,

Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD, Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

#### Absents:

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

#### Absents et excusés :

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mmes BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### Objet: Personnel: Abrogation des délibérations du 14 octobre 2001 et du 6 octobre 2010

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 12 février 2018 et après concertation avec les représentants du personnel et le Comité Technique, la Ville de Honfleur a décidé d'adhérer à l'organisme social Plurelya et par là même de mettre fin aux décisions et délibérations antérieures relatives à l'action sociale et au versement de la prime de fin d'année (en lien avec l'adhésion à une mutuelle). Il y a donc lieu de préciser que les délibérations du 14 octobre 2001 et du 6 octobre 2010 doivent être abrogées, car désormais sans objet et non conformes aux dispositions statutaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'abroger les délibérations du 14 octobre 2001 et du 6 octobre 2010.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201814b-DE Date de télétransmission : 19/03/2018 Date de réception préfecture : 19/03/2018





| DEPARTEMENT | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|-------------|----------------------|--|
| DU          |                      |  |
| CALVADOS    |                      |  |
|             | MAIRIE DE HONEI EUR  |  |

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 28 Février 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur.

Date de convocation :

sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. Étaient présents :

19 février 2018

M. Michel LAMARRE, Maire,

Affichée le : 21 février 2018 Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN.

Mme LEMONNIER Adjoints,

Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD. Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M. ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Date d'affichage des délibérations

Absents:

12.04.2018

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

Absents et excusés :

Nombre de délégués

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 20

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mmes BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS

(pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Votants: 25

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

### Proposition d'adhésion à une mutuelle pour les administrés qui le souhaitent

Depuis le 1er janvier 2016, l'adhésion à une mutuelle est obligatoire pour tous les salariés. Néanmoins, certaines catégories professionnelles ne peuvent pas en bénéficier. La loi donne la possibilité aux Communes, par l'intermédiaire de leur Centre Communal d'Action Sociale, d'organiser une consultation afin d'être en mesure d'offrir aux personnes qui le souhaitent l'adhésion à une mutuelle à des tarifs plus avantageux.

Cette consultation a été engagée, et il est proposé la signature d'un accord de partenariat avec le prestataire qui a fait la meilleure proposition. Il s'agit simplement d'un partenariat qui n'engage pas la Collectivité financièrement, avec une totale liberté pour les personnes concernées d'adhérer ou pas.

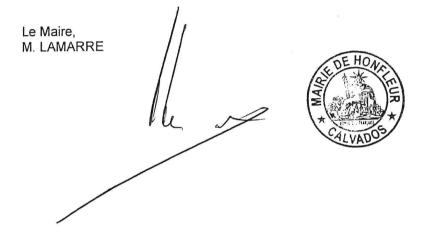
Les personnes intéressées pourront s'adresser au C.C.A.S. qui leur donnera les coordonnées de l'assureur retenu suite à la consultation.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil Municipal,

- Prend note de l'obligation pour tous les salariés d'adhérer à une mutuelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et que la loi donne la possibilité aux communes d'organiser une consultation afin d'être en mesure d'offrir aux personnes qui le souhaitent d'adhérer à des prix plus avantageux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un accord de partenariat, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale, avec le prestataire faisant la meilleure proposition.
   C'est la société AXA qui a été retenue, après la proposition de partenariat formulée par Melle TARDIF – AXA datée du 10/12/2017.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201815-2-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018

| DEPARTEMENT | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------|----------------------|
| DU          |                      |
| CALVADOS    |                      |
|             |                      |

ARRONDISSEMENT DE

LISIEUX

## MAIRIE DE HONFLEUR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Février 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

19 février 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

21 février 2018

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN Mme LEMONNIER Adjoints,

Date d'affichage

Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM. LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUD Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, M ASTRESSE Conseillers Municipaux.

des délibérations

Absents:

06.03.2018

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

Absents et excusés :

Nombre de délégués

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

En exercice: 29

Absents et excusés avant donné pouvoir :

Présents: 20

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mme: BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOIS (pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Votants: 25

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### Demande d'inscription de la Ville de Honfleur au titre du programme « Action Cœur de Ville »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Ministre Jacques MEZARD, Ministre de la Cohésion des Territoires, a annoncé la mise en place d'un programme « Action cœur de Ville » qui vise à accompagner les municipalités qui le souhaitent dans leur projet de réhabilitation des centres villes, autour de quatre axes : l'ingénierie, le logement, le commerce et les services.

Le Ministre de la Cohésion des Territoires estime que 200 à 250 villes seront retenues pour les financements attribués sur les différentes opérations qui seront proposées.

Monsieur le Maire a fait parvenir un courrier au Préfet du Calvados le 8 février 2018 pour lui faire part, d'ores et déjà, de l'intérêt de la Ville de Honfleur, pour être retenue au titre de ce programme.

Le Conseil Municipal est sollicité pour appuyer cette démarche et confirmer la demande d'inscription au programme.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

• Confirme la demande de faire figurer la Ville de Honfleur au programme « Action cœur de ville » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande d'inscription à ce programme national.

Le Maire, Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201816-DE Date de télétransmission : 06/03/2018 Date de réception préfecture : 06/03/2018

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
|             |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CALVADOS** 

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Février 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 Février, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

19 février 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

21 février 2018

Mme PAPIN, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN Mme LEMONNIER Adjoints,

Date d'affichage des délibérations Mmes BOUCHARD, SAUSSEAU, MM, LABBÉ, NAVIAUX, Mme K.DAVID, M. ARNAUC Mme CHEMIN, MM. BOSQUET, PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. DUVAL, N ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents:

06.03.2018

Mmes GROS, DANEL, conseillers municipaux

Absents et excusés :

Nombre de délégués

MM. MOREL, THUAU, conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 20

M. PUBREUIL (pouvoir à M. LAMARRE), M. LEPROU (pouvoir à M.LABBÉ), Mme BOISIVON (pouvoir à M. DUVAL), GESLIN (pouvoir à Mme SAUSSEAU), GUADEBOI!

(pouvoir à M. ALVAREZ), Conseillers municipaux.

Votants: 25

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### Dialogue Franco-Russe de Trianon – participation de la Ville de Honfleur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la rencontre des présidents Russe € Français au Château de Versailles le 29 mai 2017, il a été décidé de prendre des initiatives pou permettre à la jeunesse ainsi qu'aux acteurs culturels et artistiques notamment, de dialoguer et d mieux se connaître.

Pour mettre en œuvre ces initiatives, il a été décidé la création d'un forum franco-russe des société civiles, appelé « Dialogue de Trianon ».

Christian LEYRIT, ancien Préfet du Calvados et Président de la Commission nationale du débat public est également secrétaire général exécutif de cette organisation, aux côtés d'Alexandre ORLOV, ancie Ambassadeur de Russie en France.

C'est donc tout naturellement qu'il a été proposé à la Ville de Honfleur de participer à cette initiative tout particulièrement dans le domaine d'un rapprochement culturel entre la ville de Honfleur et la ville d Plios en Russie. En effet, des premiers échanges entre les deux villes ont déjà eu lieu, notammer grâce à notre comité des jumelages. Cette proposition qui nous a été faite par Messieurs LEYRIT e ORLOV va dans le sens de développer les échanges culturels, grâce également à la future Résidenc des Artistes qui sera aménagée dans le bâtiment de la Lieutenance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de soutenir cette action et d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire la Ville de Honfleur dans ce partenariat.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Décide de soutenir l'action engagée dans le cadre du « dialogue de Trianon » et autorise Monsieur le Maire à inscrire la Ville de Honfleur dans ce partenariat afin de permettre à la jeunesse ainsi qu'aux acteurs culturels et artistiques notamment, de dialoguer et de mieux se connaître.

Le Maire, Michel LAMARRE

VADC

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180228-del201817-DE Date de télétransmission : 06/03/2018 Date de réception préfecture : 06/03/2018

| DEPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------------------------|----------------------|
|                               | MAIRIE DE HONFLEUR   |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

**Étaient présents:** 

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUL Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

1 6 MAI 2018

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 19

Votants: 26

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

# Aménagement de la route Emile Renouf – demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement de la route Emile Renou peut donner lieu à l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, à hauteur de 40% d'un montant plafonné à 40 000 €. Cette subvention sera attribuée pour les aménagements de sécurité de la voirie.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter officiellement cette subvention auprès du Conse Départemental du Calvados.

Par ailleurs, le Conseil Départemental apportera un fonds de concours pour le financement de l'ensemble des travaux au titre des travaux de « structures de chaussée ».

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil Municipal,

- Décide de procéder aux travaux de rénovation de la route Emile Renouf pour :
  - Les travaux préparatoires : installation du chantier, signalisation,
  - Les travaux préliminaires : démolition de la voirie trottoirs,
  - Les terrassements généraux : exécution des chaussées, trottoirs, stationnements, espaces verts.
  - Le réseau d'assainissement : ouverture tranchées canalisations, croisement de réseaux, réalisation « jardin de pluie »,
  - Le réseau de l'éclairage extérieur : candélabres, armoire de commande, raccordement, pose de gaine,
  - La voirie : béton / bitume / pavés de terre cuite, pavés ilots voie communale stationnements entrées caniveaux, mobiliers urbains,
  - Les espaces verts: mise en œuvre d'une zone végétalisée gazon, arbres, arbustes paillage, résine, gravillons.
  - Divers : dossier des ouvrages exécutés, reprise du mur existant,
  - o Dont le coût à la charge de la commune est évalué à 1 200 000 € HT.
- Sollicite du Département :
  - Une subvention au titre des amendes de police.
- S'engage à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense, à entretenir ultérieurement à ses frais les trottoirs, bordures et caniveaux, regards et conduites d'assainissement, à garantir le Département contre toute réclamation éventuelle des propriétaires et riverains du fait de l'exécution des travaux.

Le Maire,
Michel LAMARRE

\*\*CALVADOS\*\*

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201818-DE Date de télétransmission : 16/05/2018 Date de réception préfecture : 16/05/2018

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DIT         |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL. Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

0 4 MAI 2018

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet: Création de l'Agence « Calvados Attractivité » - Représentation de la Ville de Honfleur au sein de cette association

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'initiative du Conseil Départemental du Calvados, il a été formé une association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée « Agence d'attractivité du Calvados », qui est issue de la modification des statuts de l'association déjà existante dénommée « Comité Départemental du Tourisme du Calvados ».

Monsieur le Maire indique que l'association a pour but de définir et de mettre en œuvre une stratégie visant à attirer de nouvelles populations actives dans le Calvados et à ancrer la population autochtone en valorisant le cadre de vie du territoire.

Il donne connaissance à l'assemblée des statuts de l'association et précise que dans les membres titulaires qui participeront à l'assemblée générale de l'association en raison de leur intérêt pour le développement de l'attractivité du Calvados figureront au sein du collège des institutionnels « Les Maires des stations classées tourisme du Calvados ou leurs représentants ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de bien vouloir désigner son représentant, la Ville de Honfleur étant classée en station touristique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner pour la représenter Françoise DAVID, adjointe au tourisme.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne **Françoise DAVID**, **adjointe au tourisme**, pour représenter la Ville de Honfleur au sein de l'association « Agence d'Attractivité du Calvados ».

Fait & délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

A CALVADOS

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201819-DE Date de télétransmission : 04/05/2018 Date de réception préfecture : 04/05/2018



| DEPARTEMENT<br>DU | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|-------------------|----------------------|--|
| CALVADOS          |                      |  |
|                   | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |

ARRONDISSEMENT DF

LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur. sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL,

Adjoints,

20 mars 2018

M. MOREL. Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

03.04.2018

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet : Incendie école élémentaire Paul Langevin de Potigny-Subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves de l'école.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du mail que vient de lui faire parvenir la directrice de l'Union Amicale des Maires du Calvados :

« Dans la nuit du mercredi 21 au jeudi 22 mars 2018, l'école élémentaire Paul Langevin de Potigny a totalement brûlé. Ce sont 175 enfants âgés de 6 à 12 ans qui se trouvent dépourvus d'école. Dans les prochains jours, des bâtiments et des salles devraient être mis à la disposition des enseignants et de leurs élèves. Malheureusement l'incendie a détruit la totalité du matériel pédagogique. C'est pourquoi une collecte vient d'être mise en place. Ces élèves, leurs familles et toute l'équipe éducative se trouvent démunis et ont besoin d'aide. »

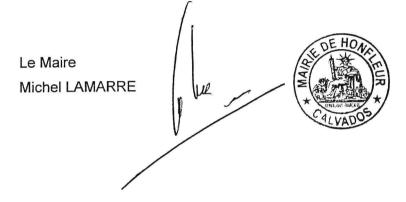
Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500.00 € à l'association des parents d'élèves de l'école Paul Langevin de Potigny pour aider notamment à l'acquisition de fournitures et de matériels pédagogiques en remplacement de ceux détruits dans l'incendie.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après l'intervention de Madame BOUCHARD, conseiller municipal et directrice du groupe scolaire honfleurais Samuel de Champlain,

Décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'association des parents d'élèves de l'école Paul Langevin de Potigny une subvention exceptionnelle de 500.00 € pour aider la commune, les enseignants et l'association de parents d'élèves, à faire face aux conséquences de l'incendie qui a détruit l'école, les fournitures et le matériel pédagogique.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201820-DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018



| DEPARTEMENT<br>DU | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------------|----------------------|
| CALVADOS          |                      |
| ****              | MAIRIE DE HONFLEUR   |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation :

20 mars 2018

Affichée le :

20 mars 2018

Date d'affichage des délibérations

12.04.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

#### Absents :

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### Compte Administratif 2017, compte de gestion du Trésorier et affectation de résultat

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les résultats figurant au compte administratif 2017 conforme au résultat du compte de gestion du Trésorier et d'affecter les résultats de 2017.

Après avoir répondu aux questions relatives à la gestion 2017, Monsieur le Maire se retire et Madame PAPIN 1<sup>ere</sup> Adjointe prend la présidence de l'assemblée afin de soumettre les différents comptes administratifs (budget principal et budgets annexes) à l'approbation du Conseil Municipal.

### RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

|   |          | SECTION DE FONCTION | NEMENT               |         |  |
|---|----------|---------------------|----------------------|---------|--|
|   | *        |                     | Résult               | at 2017 |  |
| Budget                                  |          | Montant             | (yc cumul antérieur) |         |  |
|   |          |                     | Excédent             | Déficit |  |
| Budget                                  | Dépenses | 19 126 638,19€      | 5 638 009,09 €       | 0,00€   |  |
| principal ville                         | Recettes | 24 764 647,28 €     | 3 638 003,03 €       | 0,00 €  |  |
| Budget annexe                           | Dépenses | 1316300,76€         | 338 892,75 €         | 0,00€   |  |
| parking                                 | Recettes | 1 655 193,51 €      | 556 692,75 €         | 0,00€   |  |
| Budget annexe                           | Dépenses | 162 158,19€         | 1 042,52 €           | 0,00€   |  |
| cinéma                                  | Recettes | 163 200,71€         | 1042,52€             | 0,00€   |  |
| Budget annexe<br>boutiques              | Dépenses | 6754,44€            | 44 244,94 €          | 0,00€   |  |
| musées                                  | Recettes | 50 999,38 €         |                      | 5,555   |  |
| Budget annexe<br>bâtiment<br>industriel | Dépenses | 57 688,68€          | 63 711,89 €          | 0,00€   |  |
| entrée Est                              | Recettes | 121 400,57 €        |                      |         |  |
| Budget annexe<br>Train                  | Dépenses | 108 854,93€         | 29714,23€            | 0,00€   |  |
| Touristique                             | Recettes | 138 569,16€         |                      | -,      |  |
| Budget annexe<br>Carrefour de           | Dépenses | 307 879,07 €        | 20 671,55 €          | 0,00€   |  |
| l'emploi                                | Recettes | 328 550,62 €        | 20071,33€            | 0,00 €  |  |
| Budget annexe                           | Dépenses | 179 615,53 €        |                      | 0.00.6  |  |
| du Vieux Bassin                         | Recettes | 356 050,86€         | 176 435,33€          | 0,00€   |  |
| Budget annexe                           | Dépenses | 235 490,53 €        | 173.017.04.5         | 0,00€   |  |
| Lot Mont de<br>Gonneville               | Recettes | 409 408,47 €        | 173 917,94€          | 0,00€   |  |
|   |          |                     | 0000                 |         |  |
| Total                                   | Dépenses | 21 501 380,32 €     | 6 486 640,24 €       | 0,00€   |  |
| iviai                                   | Recettes | 27 988 020,56 €     | 0 100 010,21 €       | 0,00 €  |  |

|                           |          |                | SECTION D'INVESTI                     | SSEMENT     |                  |  |              |
|---------------------------|----------|----------------|---------------------------------------|-------------|------------------|--|--------------|
|                           |          |                | Résultat 2017<br>(yc cumul antérieur) |             |                  | Résultat 2017<br>(yc cumul antérieur et restes à<br>réaliser 2017) |              |
| В                         | ıdget    | Montant        |                                       |             | Reste à réaliser |  |              |
|                           |          |                | Excédent                              | Déficit     |                  | Excédent   | Déficit      |
| Budget                    | Dépenses | 4 642 722,89 € | 93 903,42 €                           | 0,00€       | 315 956,10€      | 0,00€  | 222 052,68 € |
| principal ville           | Recettes | 4 736 626,31 € | 93 903,42 €                           | 0,00€       | 0,00€            | 0,00 €   | 222 032,08 € |
| Budget annexe             | Dépenses | 119696,10€     | 0,00€                                 | 72 045,52 € | 0,00€            | 0,00€  | 72 045,52€   |
| parking                   | Recettes | 47 650,58 €    |                                       | 72 045,52 € | 0,00€            | 0,00€  | 72 043,32 €  |
| Budget annexe             | Dépenses | 3 222,56 €     | 405 000 05 5                          | 0.00.6      | 0,00€            | 106 008,96€  | 0,00€        |
| cinéma                    | Recettes | 109 231,52 €   | 106 008,96 €                          | 0,00€       | 0,00€            | 100 008,90 €   | 0,00€        |
| Budget annexe             | Dépenses | 0,00€          | 0,00€                                 | 0,00€       | 0,00€            | 0,00€  | 0,00€        |
| boutiques<br>musées       | Recettes | 0,00€          | 0,00€                                 | 0,00 €      | 0,00€            | 0,00 €   | 0,00€        |
| Budget annexe<br>bâtiment | Dépenses | 18524,14€      | 105 887,65 €                          | 5€ 0,00€    | 0,00€            | 105 887,65 €   | 0,00€        |
| industriel<br>entrée Est  | Recettes | 124 411,79€    |                                       |             | 0,00€            |  |              |
| Budget annexe             | Dépenses | 0,00€          | 43.540.00.6                           | 0,00€       | 0,00€            | 42 640,00€   | 0,00€        |
| Train<br>Touristique      | Recettes | 42 640,00 €    | 42 640,00€                            | 0,00 €      | 0,00€            | 42 040,00 €  | 0,00 €       |
| Budget annexe             | Dépenses | 0,00€          | 0.017.00 £                            | 0,00€       | 0,00€            | 8 817,00 €   | 0,00€        |
| Carrefour de<br>l'emploi  | Recettes | 8 817,00€      | 8 817,00€                             | 0,00 €      | 0,00€            |  | 0,00€        |
| Budget annexe             | Dépenses | 35 000,00 €    |                                       | 0.00.5      | 0,00€            | 44 495,23€   | 4            |
| du Vieux Bassin           | Recettes | 79 495,23 €    | 44 495,23 €                           | 0,00€       | 0,00€            |  | 0,00€        |
| Budget annexe             | Dépenses | 249 457,87 €   |                                       | 10.502.07.5 | 0,00€            | 0,00€  | 40.500.57.5  |
| Lot Mont de<br>Gonneville | Recettes | 229854,00€     | 0,00€                                 | 19 603,87 € | 0,00€            | 0,00€  | 19 603,87€   |
|                           |          |                | - Internation                         |             |                  |  |              |
| Total                     | Dépenses | 5 068 623,56 € | 401 752,26 €                          | 91 649,39 € | 315 956,10 €     | 307 848,84 €   | 313 702,07   |
| Total                     | Recettes | 5 378 726,43 € |                                       |             | 0,00€            | 507 646,64 €   | 100          |

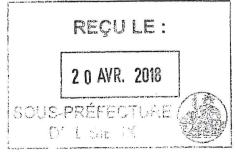
| nisa Maria (non de como de com |                |            | 3.00                    |                         |                                 |  |
|--|----------------|------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|--|
|  | FONCTIO        | NNEMENT    | AFFECTATION RESULTAT    |                         |                                 |  |
| Budget   |                |            |                         | FONCTIONNEMENT 2018     | [ 5                             |  |
|  | Résultat 2     | 017 cumulé | Dépenses Fonctionnement | Recettes Fonctionnement | Recettes investissement         |  |
|  | Excédent       | Déficit    | Report déficit fonct.   | Report excédent fonct.  | Excédent fonct. Capitalisé 1068 |  |
| Budget<br>principal ville  | 5 638 009,09 € | 0,00€      | 0,00€                   | 5 415 956,41€           | 222 052,68 €                    |  |
| Budget annexe<br>parking   | 338 892,75€    | 0,00€      | 0,00€                   | 266 847,23€             | 72 045,52 €                     |  |
| Budget annexe<br>cinéma  | 1042,52€       | 0,00€      | 0,00€                   | 1 042,52 €              |                                 |  |
| Budget annexe<br>boutiques<br>musées   | 44 244,94 €    | 0,00€      | 0,00€                   | 44 244,94 €             |                                 |  |
| Budget annexe<br>bâtiment<br>industriel<br>entrée Est  | 63 711,89 €    | 0,00€      | 0,00€                   | 63 711,89€              |                                 |  |
| Budget annexe<br>Train<br>Touristique  | 29 714,23 €    | 0,00€      | 0,00€                   | 29 714,23 €             |                                 |  |
| Budget annexe<br>Carrefour de<br>l'emploi  | 20 671,55 €    | 0,00€      | 0,00€                   | 20 671,55€              |                                 |  |
| Budget annexe<br>du Vieux Bassin   | 176435,33€     | 0,00€      | 0,00€                   | . 176 435,33 €          | × n                             |  |
| Budget annexe<br>Mont de<br>Gonneville   | 173 917,94 €   | 0,00€      | 0,00€                   | 173 917,94€             |                                 |  |
| otal -   | 6 486 640,24 € | 0,00€      | 0,00 €                  | 6 192 542,04 €          | 294 098,20 €                    |  |

|   |             |             | AFFECTATIO                 | N RESULTAT                 |
|---|-------------|-------------|----------------------------|----------------------------|
|   | INVEST      | ISSEMENT    | INVESTISSE                 | MENT 2018                  |
| Budget  | Résultat 2  | 017 cumulé  | Dépenses<br>Investissement | Recettes<br>Investissement |
|   | Excédent    | Déficit     | Report déficit invest.     | Report excédent<br>invest. |
|   |             |             | 1                          | 1                          |
| Budget<br>principal ville                             | 0,00€       | 222052,68€  | 222 052,68€                | 0,00€                      |
| Budget annexe<br>parking                              | 0,00€       | 72 045,52 € | 72 045,52 €                | 0,00€                      |
| Budget annexe<br>cinéma                               | 106 008,96€ | 0,00€       | 0,00€                      | 106 008,96€                |
| Budget annexe<br>boutiques<br>musées                  | 0,00€       | 0,00€       | 0,00€                      | 0,00€                      |
| Budget annexe<br>bâtiment<br>industriel<br>entrée Est | 105 887,65€ | 0,00€       | 0,00€                      | 105 887,65€                |
| Budget annexe<br>Train<br>Touristique                 | 42 640,00€  | 0,00€       | 0,00€                      | 42 640,00€                 |
| Budget annexe<br>Carrefour de<br>l'emploi             | 8 817,00€   | 0,00€       | 0,00€                      | 8 817,00€                  |
| Budget annexe<br>du Vieux Bassin                      | 44 495,23 € | 0,00€       | 0,00€                      | 44 495,23 €                |
| Budget annexe<br>Lot Mont de<br>Gonneville            | 0,00€       | 19 603,87€  | 19 603,87 €                | 0,00€                      |

#### Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte, avec 23 voix « pour » et 3 voix « abstention », les Comptes Administratifs de l'exercice 2017, conformes au Compte de Gestion du Trésorier, et les affectations de résultats arrêtés comme ci-dessus.









| DEPARTEMENT    | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|----------------|----------------------|--|
| DU<br>CALVADOS |                      |  |
|                | MAIRIE DE HONEI EUR  |  |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M.

PUBREUIL, Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

12.04.2018

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 19

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### Compte de Gestion du Trésorier 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'Ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

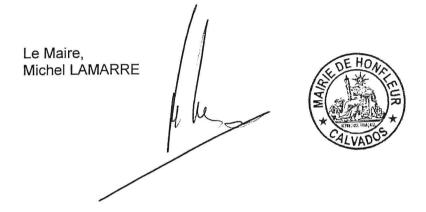
Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, Avec 23 voix « pour » et 3 voix « abstention »,

 Approuve le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201822-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018



| DEPARTEMENT    | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|----------------|----------------------|--|
| DU<br>CALVADOS | ,                    |  |
|                | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

20 mars 2018

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

12.04.2018

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à

Présents: 19

Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### Budget Primitif 2018 (Budget Principal et Budgets Annexes)

Monsieur le Maire rappelle les orientations déterminées lors du Rapport d'Orientation Budgétaire et poursuit par la présentation du Budget Principal et des Budgets Annexes 2018.

Après l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUI, l'exposé de Monsieur Le Maire,

ARRETE le Budget Primitif 2018 (Budget Principal et Budgets Annexes) qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

|                            | Fonctionnement  | Investissement |
|----------------------------|-----------------|----------------|
| Budget principal           | 22 879 043,41 € | 8 396 103,18 € |
| Budgets annexes :          |                 |                |
| Cinéma                     | 142 273,00 €    | 112 578,96 €   |
| Parking                    | 1 466 847,23 €  | 372 802,85 €   |
| Boutiques Maison Satie     | 64 244,94 €     | 0€             |
| Bâtiment Entrée Est        | 103 711,89 €    | 125 143,65 €   |
| Le petit train touristique | 139 714,23 €    | 63 960,00 €    |
| Carrefour de l'Emploi      | 338 671,55 €    | 13 226,00 €    |
| Gestion Quai Vieux Bassin  | 421 735,33 €    | 308 230,56 €   |
| Lot Mont de Gonneville     | 323 917,94 €    | 19 603,87 €    |

APRES en avoir délibéré et par 23 voix « pour », 0 voix « contre » et 3 voix « abstention », le Budget Primitif 2018 (principal et annexes) est adopté.



| DEITHERITI |
|------------|
| DU         |
| CALVADOS   |
|            |

DEDARTEMENT

### MAIRIE DE HONFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL. Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD. Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

12.04.2018

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 19

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### Budget Primitif 2018 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle les orientations déterminées lors du Rapport d'Orientations Budgétaires et propose de fixer les taux des 4 taxes d'imposition pour 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer.

#### Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec 23 voix « pour »; 0 « contre » et 3 voix « abstention ».

Décide de fixer comme suit les taux d'imposition des 4 taxes pour 2018 :

| Taxe                            | Taux 2017 | Taux 2018 | diminution % |
|---------------------------------|-----------|-----------|--------------|
| Taxe d'habitation               | 17,45 %   | 16,94 %   | - 3 %        |
| Taxe foncière bâtie             | 25,26 %   | 24,53_%   | - 3 %        |
| Taxe foncière non bâtie         | 24,06 %   | 23,36 %   | - 3 %        |
| Cotisation Fongière Entreprises | 27,26 %   | 26,46 %   | R-30%   E :  |

Le Maire. Michel LAMARRE



2 0 AVR. 2018 SOUS-PRÉFECTURE DE LISIEUX

| RÉPUBLIQUE F | RANCAISE |
|--------------|----------|
|--------------|----------|

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

04.01.2019

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

TI CACIOICO . 20

Présents: 19

Votants: 26

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### Budget Primitif 2018 (Budget Principal et Budgets Annexes) - subvention d'équilibre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'équilibrer le cas échéant chaque budget annexe par une subvention du budget principal. Après l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir répondu aux questions, il est proposé au Conseil Municipal d'en délibérer.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL.

14 be

OUI, l'exposé de Monsieur Le Maire, avec 23 voix « pour », 0 voix « contre » et 3 voix « abstention ». Considérant que cette subvention d'équilibre a été approuvée lors du vote du Budget primitif 2018, Confirme la subvention d'équilibre provenant du budget Primitif 2018 de la ville vers les budgets annexes comme suit :

|                                  | Fonctionnement |  |  |  |
|----------------------------------|----------------|--|--|--|
| Budget principal (article 65738) | 190 000 €      |  |  |  |
| Budget annexe : (article 747)    |                |  |  |  |
| Carrefour de l'emploi            | 131 000 €      |  |  |  |
| Cinéma / /                       | 59 000 €       |  |  |  |

Le Maire, M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201823c-DE Date de télétransmission : 07/01/2019 Date de réception préfecture : 07/01/2019





| DEPARTEMENT | REPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------|----------------------|
| DU          |                      |
| CALVADOS    |                      |
|             | MAIRIE DE HONFLEUR   |
|             |                      |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

<u>Date de</u> convocation :

20 mars 2018

Affichée le :

20 mars 2018

Date d'affichage des délibérations

12.04.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL.

ENTENDU l'avis des commissions intéressées,

**DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2018 aux diverses Associations les subventions détaillées dans le tableau ci-annexé, avec 23 voix « pour » et 3 voix « abstention ».

Les Membres du Conseil Municipal adhérents d'une Association subventionnée n'ont pas pris part au vote.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire mandater au représentant de chaque Association le montant qu' lui est accordé.

DIT que la dépense pourra être prélevée sur l'article 6574 du budget suffisamment pourvu à cet effet.

Le Maire, Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201824a-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018

?ef. 201 524 Berger-Levrault (1309)



| F | 3 | É | P | U | В | LI | Q | U | E | FF | RA | N | ÇA | 11 | SE |  |
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|----|----|---|----|----|----|--|
|---|---|---|---|---|---|----|---|---|---|----|----|---|----|----|----|--|

DEPARTEMENT DU **CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

Date d'affichage des délibérations M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

12.04.2018

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 19

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### **COTISATIONS 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est proposé d'adhérer aux organismes ci-dessous comme chaque année, et il y a lieu de confirmer ces adhésions pour lesquelles le montant de la cotisation annuelle est de :

| L'Association des Petites Villes de France :                                   |
|--|
| L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe : 627,00 € |
| L' <u>U</u> nion <u>A</u> micale des <u>M</u> aires du <u>C</u> alvados :      |
| L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques :                |
| L'Association des Villes Marraines :   |
| L'Association Internationale Villes et Ports :                                 |
| Les Plus Beaux Détours de France :   |
| La Cellule de Suivi du Littoral Normand :                                      |
| Pavillon Bleu :  |

### Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 23 voix « pour » et 3 voix « abstention »,

> Confirme l'adhésion de la Ville de Honfleur aux organismes énumérés dans la liste qui a été présentée.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201824b-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018

## MAIRIF DE HONFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE\_

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur.

Date de convocation :

Étaient présents :

20 mars 2018

M. Michel LAMARRE, Maire,

Affichée le : 20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

12.04.2018

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

0.00

Présents: 19

BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### PB/CD

#### Fonds de solidarité logement (F.S.L.) – contribution 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année, la Ville de Honfleur a été sollicitée pour participer au F.S.L. qui accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir. Le F.S.L. s'applique à tous les secteurs locatifs (parcs publics ou privés). Ce fonds est géré par le Département, et il est proposé d'y contribuer à raison de 0,17 € par habitant (7 686 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018), soit pour la Ville de Honfleur : 1 306,62 €, au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré;

#### Le Conseil Municipal:

 Décide le versement d'une participation au Fonds de Solidarité Logement d'un montant de 1 306,62 € au titre de l'année 2018.

Le Maire, Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201825-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



| DEPARTEMENT     |
|-----------------|
| DU              |
| <b>CALVADOS</b> |

## \_RÉPUBLIQUE FRANÇAISE\_

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT

DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation :

20 mars 2018

Affichée le :

20 mars 2018

Date d'affichage des délibérations

12.04.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents :

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### **ACTUALISATION DES TARIFS 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR EXPOSE de Monsieur le MAIRE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121.29, **ENTENDU** les commissions intéressées,

- DECIDE d'actualiser les tarifs comme indiqué dans le tableau ci-joint.
- PRECISE que ces tarifs s'entendent toutes taxes et sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,
- DIT que les produits correspondants seront inscrits en recettes au Budget de l'exercice 2018.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201826-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018



| DEPARTEMENT    | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|----------------|----------------------|
| DU<br>CALVADOS | ,                    |
|                | MAIRIE DE HONEI EUR  |

ARRONDISSEMENT DE

LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le:

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints

Adjoints,

fichage

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

03.04.2018

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 19

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme CHEMIN (pouvoir à Mme CHEMIN), MME (pouvoir à Mme CHEMIN), MME (pouvoir à Mme CHEMIN), MME (pouvoir à Mme C

Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Il est proposé au conseil municipal la transformation de deux postes d'agent technique contractuel en postes d'adjoints techniques stagiaires suite à des départs en retraite aux Espaces Verts.

Il est également proposé de transformer quatre postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe en quatre postes d'agent de maîtrise, dans le cadre d'un déroulement normal de carrière.

Pour les emplois saisonniers de 2018, il est proposé renouveler les emplois saisonniers créés en 2017. Ils concernent les services techniques, les musées, la plage, la médiathèque, la piscine, la police municipale et les expositions d'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** la suppression des postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2° classe
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1° classe

Et la création des postes suivants à compter du 1er avril 2018 :

- 2 postes d'adjoint technique
- 4 postes d'agent de maîtrise

DÉCIDE la création pour la saison 2018, comme pour les années précédentes des postes d'emplois saisonniers suivants pour la plage, les musées, la piscine, les greniers à sel, la police municipale, la médiathèque, les toilettes publiques et les services techniques (propreté, voirie, bâtiment et espaces verts) :

- 14 postes d'adjoints techniques (avril-mai : 1 service propreté, juin : 3 service propreté + 2 espaces verts + 1 voirie, juillet-août : 5 service propreté, 2 service Espaces Verts, 2 bâtiments, 1 voirie, avril à octobre : 2 musées, juin à septembre : 1 police municipale, avril - septembre : 1 toilettes publiques)
- 6 adjoints du patrimoine (2 musées, 1 médiathèque, 2 pour l'exposition Greniers à sel)
- 2 Educateurs APS 1°classe (plage),
- 4 éducateurs APS 2° classe (plage),

Les crédits relatifs à ces emplois figurent dans le calcul de la masse salariale inscrite au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201827-DE

Date de télétransmission : 03/04/2018

Date de réception préfecture : 03/04/2018



| DEPARTEMENT    | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|----------------|----------------------|--|
| DU<br>CALVADOS |                      |  |
|                | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur. sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL. Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

12.04.2018

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

#### Convention avec la Commune de Gonneville sur Honfleur pour la capture des chiens errants

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Gonneville sur Honfleur souhaite, en accord avec la Police Municipale, signer une convention avec la Ville de Honfleur afin de permettre la capture des chiens errants par un personnel formé et habilité.

Cette convention sera identique à celle passée avec les autres communes (La Rivière-Saint-Sauveur notamment) et les prestations donneront bien sûr lieu à remboursements.

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à Monsieur le Maire de Gonneville sur Honfleur.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Décide de répondre favorablement à la demande de Monsieur le Maire de la Commune de Gonneville sur Honfleur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention entre les Communes de Honfleur et Gonneville sur, Honfleur pour permettre la mise à disposition d'agents de police formés pour la capture de chiens errants.

Le Maire. Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201828-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018





| DEPARTEMEN |
|------------|
| DU         |
| CALVADOS   |

### \_RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \_\_\_\_\_

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de

Date de convocation :

Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le:

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

12.04.2018

Absents :

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 19

Votants: 26

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### Convention d'insertion avec l'association « Etre et Boulot » pour l'année 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année, la Ville de Honfleur confie à l'association « Etre et boulot », dans le cadre d'une convention d'insertion de public en difficulté divers travaux de nettoyage et d'entretien des espaces naturels. Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention au titre de l'année 2018 dont le coût serait de 40 000 € (comme en 2017) sur l'ensemble de l'année. Le descriptif des travaux a été établi en étroite collaboration avec les Services Techniques et avec l'Adjoint aux travaux.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré;

Le Conseil Municipal:

Le Maire, Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201829-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018

Ref. 201 524 Berger-Leyrault (1309)



| DEPARTEMEN |
|------------|
| DU         |
| CALVADOS   |

## \_RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \_

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation :

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD.

12.04.2018

Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

<u> Absents :</u>

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme

Présents : 19

BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### LEGS et SUCCESSION de Mademoiselle Antoinette BOURDON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 15 novembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à régler avec Monsieur FINDINIER, Directeur des musées de Honfleur et Maître ALEXANDRE, notaire, le legs fait à la Ville de Honfleur pour le musée municipal Eugène Boudin par Mademoiselle Antoinette BOURDON, et il a précisé qu'il serait appelé à délibérer à nouveau sur ce legs lorsque l'inventaire aurait été réalisé.

Maître ALEXANDRE a fait parvenir à la Ville le montant de l'actif net de succession, après avoir procédé à l'inventaire et à l'estimation de tous les objets légués.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter purement et simplement la succession.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Accepte le legs fait par Mademoiselle Antoinette BOURDON à la Ville de Honfleur pour le musée municipal Eugène Boudin tel que présenté par Maître ALEXANDRE conformément à l'acte notarial « actif/passif de succession et actif net s'élevant à 779 764,63 €.

Le Maire, Michel LAMARRE Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201830-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018



| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### ARRONDISSEMENT DE

LISIEUX

### MAIRIE DE HONELEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL. Adjoints,

M. MOREL, Maire déléqué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD. Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 19

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet : Don de M. & Mme Michaël BRYANT à la Ville de Honfleur pour ses musées

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur et Madame Michaël BRYANT, anciens résidents à Honfleur, qui ont récemment quitté la ville pour rejoindre l'Angleterre, ont souhaité offrir à la Ville deux pièces qui peuvent intéresser les collections des musées Honfleurais.

Il indique que la première est une presse à concasser, datable du 19ème siècle, dont l'intérê ethnographique indéniable la met en relation directe avec les collections du musée d'ethnographie et d'art populaire de la Ville, tandis que la seconde, une affiche utilisée autrefois dans les écoles et décrivant la reconstruction de la France après la Seconde Guerre Mondiale, pourrait être utilisée à des fins pédagogiques par le service des publics de nos musées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter le don de ces deux pièces et leur inscription à l'inventaire des collections de la Ville de Honfleur, sous réserve d'un avis favorable de la commissior scientifique régionale Normandie des collections des musées de France.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le don des deux pièces proposées par Monsieur et Madame Michaël BRYANT, et leur inscription à l'inventaire des collections de la Ville de Honfleur, sous réserve d'un avis favorable de la commission scientifique régionale Normandie des collections des musées de France,

Et demande à Monsieur le Maire de remercier chaleureusement Monsieur Michaël et Madame Sheila BRYANT pour leur générosité.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201831-DE Date de télétransmission : 04/05/2018

Date de réception préfecture : 04/05/2018

| DEPARTEMENT     |
|-----------------|
| DU              |
| <b>CALVADOS</b> |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints.

Date d'affichage des délibérations M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet: Don d'une machine à coudre à l'association « Etre et Boulot »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville de Honfleur a été destinataire, il y a quelques années, d'un important legs de pièces liées à l'histoire du costume normand, patiemment réunies par Monsieur et Madame Marcel LEGRAND.

Il indique que la machine à coudre moderne de Marie-Thérèse LEGRAND n'avait pas vocation à entrer dans les collections. En effet, cet objet n'avait pas de valeur patrimoniale et était avant tout ur outil professionnel. Il ajoute qu'elle accompagna toutefois l'entrée des pièces muséales du legs LEGRAND dans les locaux du musée Eugène Boudin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette machine de marque PLAFF (référence 138-6) est aujourd'hui sans emploi et qu'elle se dégrade faute d'usage, alors qu'elle pourrait servir. Il précise qu'elle ne sera plus jamais inscrite à l'inventaire des collections du musée Eugène Boudin, celles-c n'ayant aucune orientation technique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée – après suggestion de Monsieur FINDINIER, Directeur des musées de Honfleur - de donner cette machine à coudre à l'association « Etre et Boulot », basée au Crevettier à Honfleur, à qui elle serait plus utile dans le cadre de son action d'insertion liée à la vente et à la réparation de vêtements.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire, et décide de donner la machine à coudre PLAFF (référence 138-6) à l'association « Etre et Boulot » qui pourra l'utiliser pour son action d'insertion liée à la vente et à la réparation de vêtements.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201832-DE Date de télétransmission : 04/05/2018 Date de réception préfecture : 04/05/2018

| DEPARTEMENT |  |
|-------------|--|
| DU          |  |
| CALVADOS    |  |
|             |  |
|             |  |
| A           |  |

### MAIRIE DE HONFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE

LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le:

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints.

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

, ,

12.04.2018

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 19

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

# GESTION ET ENTRETIEN DES ESPACES EXTERIEURS PUBLICS ET PRIVES DU PARC D'ACTIVITES CALVADOS-HONFLEUR – ADHESION A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU PARC D'ACTIVITES CALVADOS-HONFLEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au dossier de réalisation de ZAC du Parc d'Activités Calvados-Honfleur qui prévoit la désignation de la collectivité chargée de la gestior des espaces publics, après remise au concédant, la Commune de Honfleur, en séance du Consei Municipal en date du 13 octobre 2009, a délibéré pour autoriser la Ville à reprendre l'ensemble des voiries, réseaux et espaces verts publics pour en assurer la gestion et l'entretien.

Cette délibération précisait que pour la gestion des espaces verts, une réflexion serait engagée pour la création d'une association syndicale des propriétaires.

En effet, la conception du Parc d'Activités Calvados-Honfleur, Zone d'Aménagement Concerté privilégie une unité paysagère qualitative et une ouverture des espaces verts implantés sur les propriétés privées. Ces espaces extérieurs publics et privés forment un ensemble dont la bonne gestion présente un intérêt commun.

Pour atteindre cet objectif, une Association Syndicale Libre (ASL) est créée sous le nom de « Association Syndicale Libre du Parc d'Activités Calvados-Honfleur ».

Cette association a pour objectifs:

La gestion et l'entretien des espaces extérieurs publics, y compris des ouvrages de gestion des eaux pluviales et plans d'eau, des cheminements piétons et pistes cyclables et espaces verts, à l'exclusion des voiries et réseaux publics,

. L'entretien des parts non construites et non closes des propriétés du Parc d'Activités pour permettre leur mise en valeur, à l'exclusion des travaux de gros entretien et de renouvellement,

. La répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'association et acquéreurs de lots, et leur recouvrement,

. et d'une façon générale, toutes opérations financières concourant aux objets définis, notamment la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts.

L'ASL prend en charge l'entretien des aménagements et fixe le montant de la participation financière due, proportionnellement à la surface de la parcelle.

Afin de préserver la cohérence de la gestion de l'ensemble paysager, il convient que la Commune de Honfleur soit membre de l'Association, au titre des espaces extérieurs dépendant du domaine public, dont elle assure la gestion, comprenant les espaces verts, les cheminements piétons et pistes cyclables ainsi que les ouvrages de gestion des eaux pluviales, à l'exclusion des voiries et réseaux.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- L'adhésion de la Ville de Honfleur à l'ASL,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la Ville de Honfleur aux assemblées générales, d'approuver les statuts de l'ASL et ses éventuelles modifications,
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au fonctionnement de l'ASL.

Dès l'adoption du budget de l'ASL, la participation financière demandée à la Ville sera soumise au Conseil Municipal.

### Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Autorise l'adhésion à l'ASL « Association Syndicale Libre du Parc d'activités Calvados Honfleur ».
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à représenter la Ville lors des assemblées générales ordinaires et exceptionnelles, à approuver les statuts de l'ASL et ses éventuelles modifications. Le représentant de la Ville est autorisé à donner mandat à un fonctionnaire pour le représenter en cas d'absence.
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches nécessaires au fonctionnement de l'ASL et signer tous documents y afférents.
- Les dépenses afférentes au fonctionnement de l'ASL seront inscrites au budget chapitre « 65 ». La Ville de Honfleur paiera sa participation à l'association.

Le Maire,
Michel LAMARRE

| DEPARTEMENT<br>DU | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------------|----------------------|
| CALVADOS          |                      |
| ,                 | MAIRIE DE HONFLEUR   |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

12.04.2018

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Δŀ

En exercice: 29

Présents : 19

Votants : 26

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du contrat de territoire dont les trois signataires seraient la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, le Département du Calvados et le Département de l'Eure, les Communes de plus de 2 000 habitants situées sur la partie calvadosienne du territoire sont éligibles à ce contrat.

Ce dispositif prévoit que le Département élabore, au préalable, un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrage. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement sur la période 2017-2021.

Le contrat départemental de territoire permet également aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, correspondant aux enjeux identifiés su ce périmètre géographique.

#### Pour Honfleur:

- <u>Le projet de réaménagement intérieur de la Lieutenance, complété par l'aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville pour un montant TTC de 1 769 500 € TTC ;</u>
- <u>Le projet de requalification et de réaménagement de la route Emile Renouf</u> pour 1 500 000 € TTC :

semblent présenter tous les critères de sélection.

L'enveloppe définitive retenue et les aides du Département seront inscrites en annexe financière du contrat une fois passées en commission permanente.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander l'inscription de ces projets dans le contrat en cours de validation et à signer toute pièce s'y rapportant.

#### Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil Municipal,

- AUTORISE le Maire à signer le contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.
- SOLLICITE une aide financière du Conseil Départemental du Calvados pour les projets cidessus à intégrer au contrat de territoire.

Le Maire,
Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201834-DE Date de télétransmission : 16/04/2018 Date de réception préfecture : 16/04/2018

| DEPARTEMENT |  |
|-------------|--|
| DU          |  |
| CALVADOS    |  |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \_\_\_\_

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints.

M. MOREL. Maire déléqué de Vasouv

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM, PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

03.04.2018

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

#### Objet : Régularisation foncière par acquisition gratuite d'un terrain, chemin des Varêts

Monsieur le Maire rappelle que dans un acte de donation en date du 11 octobre 1973, il avait été prévu la cession gratuite au profit de la Ville, d'un terrain sis chemin des Varêts pour l'élargissement de la route

Il précise que cette disposition n'a jamais été actée et que les actuels propriétaires viennent de relancer la Commune.

Il informe que l'acquisition étant gratuite et amiable, elle n'entre pas dans le cadre des consultations pour avis des services de France Domaines,

Il propose d'autoriser cette acquisition

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu la loi du 11 décembre 2001 et notamment le 2° du II de l'article 23,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L1311-10,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article R. 1211-2,

Vu le décret du 14 mars 1986 et notamment le 2° de l'article 5 modifié par l'article 2 de l'arrêté du 5 décembre 2016 publié au journal Officiel du 11 décembre 2016,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'arrêté Préfectoral du 20 janvier 1972 considérant qu'il convient de réserver la possibilité d'un élargissement du chemin des Varêt,

Vu l'acte de donation du 11 octobre 1973 signé en l'étude de Maître Toublet en faveur de Madame Marie-Françoise CATTOIR

Considérant la demande formulée le 15 février 2018 par Monsieur et Madame CATTOIR demeurant 75 chemin des Varêt et propriétaires de la parcelle visée par l'acte de donation et l'arrêté préfectoral

#### DECIDE

**D'Accepter** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle sise chemin des Varêt cadastrée AY n°95 d'une contenance de 2a et 40ca

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de la Ville.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire Michel LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201835-DE

Date de telétransmission : 03/04/2018

Date de réception préfecture : 03/04/2018

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur. sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

20 mars 2018

M. MOREL. Maire déléqué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

03.04.2018

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de déléqués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à

Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

Obiet : Bail à construction Cours Jean de Vienne- Autorisation de transfert de bail à SCI Honfleur de Vienne.

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de transfert de bail à construction portant sur les parcelles cadastrées AP n°255 et 256 sises cours Jean de Vienne.

Il précise que l'activité exercée jusqu'à ce jour sur ces terrains est un garage automobile que le nouvel acquéreur s'engage à maintenir

Conformément au bail à construction initial, la municipalité doit autoriser la cession du bail ainsi que les activités qui seront exercées sur la parcelle.

Il propose d'en délibérer.

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la loi n°64-1247 du 16 décembre 1964 et son décret d'application n°64-1323 du 24 décembre 1964, portant sur les baux construction.

Vu les baux à construction initiaux en dates du 22 avril 1988 et du 5 janvier 1989 consentis à la SARL AUTO NORMANDIE, cédé ensuite à la société MONTMAGNY,

VU l'avenant au bail du 5 janvier 1989, des 6 et 7 avril 1994, modifiant et diminuant la surface de terrain loué,

Vu la cession de ces baux le 3 septembre 2001 au profit de la société MONTMAGNY, société civile immobilière,, domiciliée ZIS Bd Pierre Lefaucheux 72100 LE MANS,

Vu la cession de ces baux le 5 avril 2011 au profit de la société GLG, 214 rue Gabriel Crochet à 76520 Franqueville-Saint-Pierre.

Considérant que la « société GLG, société civile immobilière» est à jour de ses loyers et ne fait l'objet d'aucun litige ou contentieux avec la Ville de Honfleur,

Considérant que la Ville de Honfleur a eu connaissance de la cession du bail et qu'elle y a été régulièrement appelée conformément aux clauses du bail,

Considérant la demande d'autorisation d'achat formulée par la SCI HONFLEUR DE VIENNE, dont le siège est à HONFLEIUR (14600) 6 rue Montpensier (SIREN 832253926), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LISIEUX,

Considérant la demande d'autorisation de location formulée par cette même société pour l'exercice des activités précédemment exercées.

#### Décide

**D'accepter** la demande d'autorisation de cession du bail au profit de SCI HONFLEUR DE VIENNE, domiciliée à HONFLEIUR (14600) 6 rue Montpensier, portant sur le bail à construction concernant les parcelles cadastrées AP n°255 et n°256, d'une contenance totale de 21a et 78 ca, sises cours Jean de Vienne à Honfleur.

**Que** cette autorisation s'inscrit dans la continuité du bail initial qui autorise une activité de garage d'automobile.et pour la période restant à courir qui s'achèvera le 1<sup>er</sup> juin 2039.

Que les termes du bail initial et de son avenant restent en vigueur, et que la SCI HONFLEUR DE VIENNE y subrogera la société «GLG» la dans tous les droits et obligations.

D'accepter la société la SCI HONFLEUR DE VIENNE comme nouveau locataire de la parcelle municipale objet de la présente à la condition expresse que ce nouveau locataire s'engage à se soumettre à toutes les conditions du bail.

Constate qu'il n'y a eu aucune dérogation à ses droits de bailleur

**Dispense** le notaire, rédacteur de la cession de droit au bail, Maître Alain PASQUIOU domicilié 25 place de l'Eperon au Mans (72), de faire la signification prescrite par l'article 1690 du Code Civil,

D'Autoriser de donner pouvoir à tout collaborateur de Maître Alain PASQUIOU pour le représenter à l'acte de cession de bail

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjoint, à signer toutes les pièces liées à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Maire Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture NE 11403332-20180328-del201836-DE Jate de télétransmission : 03/04/2018 Jate de réception préfecture : 03/04/2018

| DEPARTEMENT    | REPUBLIQUE FRANÇAISE |
|----------------|----------------------|
| DU             |                      |
| CALVADOS       |                      |
| ·              | MAIRIE DE HONFLEUR   |
| ARRONDISSEMENT |                      |

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

DF

LISIEUX

20 mars 2018

Affichée le:

20 mars 2018

Date d'affichage des délibérations

03.04.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 19

Votants: 26

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Absents:

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

#### Objet: Bail à construction Cours Jean de Vienne- Autorisation de sous-location Garage THIERS.

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'autorisation de sous-location dans le cadre d'un bail à construction portant sur la parcelle cadastrée AP n°250 sise cours Jean de Vienne.

Il précise que l'activité exercée jusqu'à ce jour sur ce terrain est un garage automobile et que le projet de souslocation partielle vise une activité de stockage de matériaux de couverture.

Conformément au bail à construction initial, la municipalité doit autoriser la sous-location ainsi que les activités qui seront exercées sur la parcelle.

Il propose d'en délibérer.

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

**Vu** la loi n°64-1247 du 16 décembre 1964 et son décret d'application n°64-1323 du 24 décembre 1964, portant sur les baux construction,

VU le bail à construction consenti le 10 avril 1984 pour une durée de 50 ans à la SCI GRIBAIL,

Vu l'autorisation initiale portant sur une activité de garage pour automobiles,

Vu la cession du bail le 26 août 1987 au profit de la SA Garage Thiers

Vu la demande d'autorisation de sous-location partielle à la Sté CANIVET Franck, formée par la SCP Anne TERLIN et Guillaume MOUETTE, notaires, pour le compte du Garage Thiers, venant aux droits de la SCI GRIBAIL.

Considérant que la « SA Garage Thiers »est à jour de ses loyers et ne fait l'objet d'aucun litige ou contentieux avec la Ville de Honfleur,

Considérant que la Ville de Honfleur a eu connaissance de la sous-location et qu'elle y a été régulièrement appelée conformément aux clauses du bail,

Considérant la demande d'autorisation de sous-location partielle ne nuit pas à l'objectif initial de cette zone commerciale.

Considérant la demande d'autorisation d'exercer l'activité de stockage de matériaux à l'arrière du bâtiment édifié sur cette parcelle ne génère pas de gêne particulière

#### Décide

De consentir la demande d'autorisation de sous-location partielle au profit de la Sté Franck CANIVET, d'une surface de 80m² environ qui sera détachée à l'arrière du bâtiment.

**D'autoriser** l'activité de stockage de matériaux pour une partie du bâtiment appartenant à la SA GARAGE THIERS bénéficiaire du bail à construction.

D'être dispensé d'être appelé à l'acte de sous-location.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjoint, à signer toutes les pièces liées à cette délibération,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201837-DE Date de télétransmission : 03/04/2018 Date de réception préfecture : 03/04/2018

| DEPARTEMENT     |
|-----------------|
| DU              |
| <b>CALVADOS</b> |
|                 |
|                 |
| ARRONDISSEMENT  |

### MAIRIE DE HONFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur.

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. Étaient présents :

20 mars 2018

M. Michel LAMARRE, Maire,

Affichée le :

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL, Adjoints,

20 mars 2018

M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Date d'affichage des délibérations

04.04.2018

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

Abse

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de délégués

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Mma E DAVID (pauvair à Mma El EURY) M

Présents : 19

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants : 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### Objet : Zone commerciale cours Jean de Vienne- Autorisation d'activité SCI Varennes

Monsieur le Maire rappelle qu'en 1990, la Municipalité a consenti un bail à construction au 3 cours jean de Vienne. Ce bail destiné à favoriser le développement d'activités commerciales à l'entrée de ville, prévoyait l'autorisation de la Commune lors d'un changement d'activité.

Il informe que la SCI Varenne Patrimoine est titulaire du bail depuis 2010 et qu'elle a implanté un commerce de réparations de motos qui vient de donner congés. La SCI Varenne Patrimoine sollicite l'autorisation de louer cet espace désormais vide pour une activité « escape game ».

Il propose de délibérer sur cette autorisation de changement d'activité.

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

**Vu** l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n°64-1247 du 16 décembre 1964 et son décret d'application n°64-1323 du 24 décembre 1964, portant sur les baux construction,

Vu le bail à construction initial en date du 29 novembre 1990 consenti à la SARL HONFLEUR AUTOMOBILES,

**Vu** l'avenant au bail initial, en date des 6 et 7 avril 1994 modifiant la parcelle objet du bail et définissant la parcelle AL n°259 pour 1217m²,

Vu La délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2010 autorisant la SCI Varenne Patrimoine à acquérir le bénéfice du bail à construction,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2010, autorisant une activité d'équipement de la maison et d'électroménager

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2012 autorisant un commerce de vente de chocolats

**Considérant** la demande de changement d'activités formulée le 7 février 2018 par le gérant de SCI Varenne Patrimoine, Monsieur Eric Sadoun,

Considérant que ces nouvelles activités qui consistent en la vente de matériels informatiques et d'un espace « escape game » ne sont pas incompatibles avec la destination de cette zone commerciale de l'entrée Est de la Ville.

#### DECIDE

D'autoriser la SCI Varenne Patrimoine à exercer ou faire exercer les activités suivantes à l'exclusion de toutes autres:

- Une activité de vente et de réparation de matériels informatiques
- Une salle de loisirs « escape Game »

Le tout dans l'immeuble édifiée sur la parcelle cadastrée AL n°259, sise 3 cours Jean de Vienne, dans le cadre du bail à construction dont il est bénéficiaire et strictement dans ce cadre.

**De supprimer** les autres activités telles qu'elles étaient autorisées par les délibérations des 25 mars 2010, 23 novembre 2010 et 27 juin 2012.

D'être dispensé d'être appelé à l'acte de sous-location.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire Michel LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201838-DE Date de télétransmission : 04/04/2018 Date de réception préfecture : 04/04/2018

|          | IDI I |                              |             | ICAISE  |
|----------|-------|------------------------------|-------------|---------|
| REPL     | HHI   | )                            | FRAN        | 11.AISE |
| 1 1 -1 - |       | $\mathbf{x} \cup \mathbf{L}$ | 1 1 1 1 1 1 |         |

DEPARTEMENT DIL **CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL

Adjoints,

Date d'affichage des délibérations M. MOREL, Maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

Nombre de <u>délégués</u>

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

En exercice: 29

Présents: 19

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des prochaines fêtes, manifestations et animations.

#### Chasse aux œufs

Dimanche 1<sup>er</sup> avril dans le jardin public de Honfleur – 10 H 00 – 12 H 00

Pour les enfants de 3 à 10 ans - Pas besoin d'inscription - Les enfants entreront par tranche d'âge,

Salon du vin

Du 6 au 8 avril dans les greniers à sel

Atelier philosophie - Fabien Robertson

Le samedi 7 avril à 15 H 00 à la médiathèque

**Exposition Contre-Courant** 

Du 12 au 19 avril dans les greniers à sel

#### Exposition « Promenade au jardin de Ferri Garcés »

Du 14 avril au 16 juin à la médiathèque

#### Salon « Passionnément Jardin »

Les 28 et 29 avril dans le jardin public

#### Vive le lin

Du 28 avril au 1er mai dans les greniers à sel – en extérieur – à la médiathèque ...

Puis Monsieur le Maire aborde le sujet des **Urgences** du pôle médical de la Côte Fleurie. Il indique que le problème ne concerne que les astreintes nocturnes et du week-end des chirurgiens qui pourraient être supprimées, ce qui serait préjudiciable à la population. Il évoque sa récente rencontre avec une personne venue le remercier, car son mari avait été sauvé grâce à son transport aux Urgences de Cricqueboeuf. Il ajoute qu'avec les membres du conseil de surveillance et les responsables du Centre Hospitalier et de la Polyclinique tout est entrepris pour éviter que les astreintes nocturnes et du week-end des chirurgiens soient supprimées, surtout après l'arrivée du Village des Marques et la fusion entre les communautés de communes de Honfleur et de Beuzeville. Il propose à l'assemblée de voter une motion toute simple pour rappeler à l'Agence Régionale de Santé combien la population est attachée au pôle médical de la Côte Fleurie et à son service des Urgences; ce que le conseil municipal accepte.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

DE HOACKEUR \*

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201839-DE Date de télétransmission : 04/05/2018 Date de réception préfecture : 04/05/2018

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du Mercredi 28 Mars 2018

Date de convocation:

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 28 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur. sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

20 mars 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

20 mars 2018

Mme PAPIN, MM CHICHERIE, ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL. Adjoints,

M. MOREL, Maire délégué de Vasouv

Date d'affichage des délibérations

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mmes SAUSSEAU, GESLIN, K. DAVID, M. ARNAUD. Mmes CHEMIN, GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE Conseillers Municipaux.

0 4 MAI 2018

Absents:

Nombre de délégués

M. BOSQUET, Mmes LARKINA-PONCET, DANEL conseillers municipaux

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 19

Mme F.DAVID (pouvoir à Mme FLEURY), M. SAUDIN (pouvoir à M. LAMARRE), Mme BOISIVON (pouvoir à M.PERRAULT), MM. LABBÉ (pouvoir à M. CHICHERIE), NAVIAUX (pouvoir à K.DAVID), THUAU (pouvoir à Mme CHEMIN), Mme GUADEBOIS (pouvoir à Mme LEMONNIER), Conseillers municipaux.

Votants: 26

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

ob)

Objet: Motion concernant la menace de suppression des astreintes de nuit et du week-end pour les chirurgiens du Pôle de Santé de la Côte Fleurie

Monsieur le Maire – dans le cadre de ses communications – évoque le problème des Urgences qui soulève l'inquiétude de la population.

Il précise qu'actuellement les patients amenés au Centre Hospitalier de la Côte Fleurie sont vus par un praticien hospitalier qui, si besoin est, demande aux chirurgiens qui exercent à la polyclinique voisine de prendre en charge chirurgicalement le patient.

Or une circulaire syndicale a informé les médecins que l'Agence Régionale de Santé envisagerait de supprimer les lignes budgétaires pour les chirurgiens le soir et le week-end, ce qui ferait que sans chirurgien il n'y aurait plus de possibilité d'opérer en urgence, avec toutes les conséquences que cela impliquerait tant pour les patients qui devraient être dirigés vers d'autres centres que pour les chirurgiens concernés et pour l'activité du pôle de santé de la Côte Fleurie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une motion – ce qu'elle accepte à l'unanimité - afin d'appeler l'attention de l'Agence Régionale de Santé sur les craintes que suscite la circulaire syndicale et sur son souhait de conserver au sein du Pôle de Santé de la Côte Fleurie un service des Urgences performant tant le jour que la nuit et le week-end.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180328-del201840-DE Date de télétransmission : 04/05/2018 Date de réception préfecture : 04/05/2018

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |
|             |
|             |

### MAIRIE DE HONEI EUR

ARRONDISSEMENT DE LISIFUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \_\_\_

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur légalement convogué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

<u>Étaient présents</u> :

11 juin 2018

M. Michel LAMARRE, Maire,

Affichée le : 11 juin 2018

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Date d'affichage

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

des délibérations

Absents:

22.06.2018

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Nombre de délégués

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents : 17

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mmes GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers municipaux.

Votants: 23

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/ob

#### Objet : Fusion administrative des écoles Samuel de Champlain et Claude Monet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par courrier du 24 mai 2018, les enseignants et les parents d'élèves des écoles Samuel de Champlain et Claude Monet ont été informés de la demande de l'Inspection Académique souhaitant qu'une décision puisse être prise rapidement pour qu'une nouvelle dynamique de projet soit donnée aux deux écoles du Plateau pour limiter les effets de la baisse démographique (baisse du nombre d'élèves un peu partout en France et dans le Calvados) et de l'effet négatif d'éventuelles fermetures de classes.

Pour cela, il semble indispensable d'envisager une fusion administrative des deux écoles et la création d'une direction commune. Cela n'aura aucune conséquence pratique sur l'implantation actuelle des deux écoles, puisque les sites seront maintenus tels qu'ils existent aujourd'hui.

Monsieur Pubreuil, adjoint à l'éducation, indique à l'assemblée que la fusion administrative des deux écoles a pour but de renforcer la cohérence administrative et pédagogique en les dotant d'une direction unique et d'une mutualisation des moyens. Ce projet est destiné à apporter une continuité pédagogique de la petite section de maternelle au CM2 ainsi qu'une continuité et une simplification administrative avec une seule direction.

Pour mémoire, le groupe scolaire Samuel de Champlain comporte 6 classes élémentaires et 3 classes maternelles, soit au total 202 élèves. Le groupe scolaire Claude Monet, quant à lui, compte 3 classes élémentaires et 3 classes maternelles (dont une classe de double niveau maternel et élémentaire), soit au total 139 élèves.

Il est proposé au conseil municipal d'en délibérer.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Pubreuil, adjoint à l'éducation,

Décide d'approuver le projet de fusion administrative des écoles Samuel de Champlain et Claude Monet impliquant la fermeture administrative de l'école Claude Monet,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait & délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201841-DE Date de télétransmission : 25/06/2018 Date de réception préfecture : 25/06/2018

| DEPARTEMENT |  |  |  |  |
|-------------|--|--|--|--|
| DU          |  |  |  |  |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE\_

**CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONEI EUR

ARRONDISSEMENT DF

LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous

Date de convocation:

Étaient présents :

11 juin 2018

M. Michel LAMARRE, Maire,

Affichée le : 11 juin 2018

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL-Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Nombre de délégués

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire,

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 17

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme

GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseiller

municipaux.

Votants: 23

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### Aménagement des routes Jean Revel et Emile Renouf – convention avec le Département

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement des routes Jean Revel et Emil Renouf a été soumis au Département du Calvados. Le montant total du projet s'élève à 1 430 000 € HT.

Le Département participera, au titre des travaux propres à la RD 580 A, au coût de la réalisation de la couche d roulement et de la couche de base ainsi qu'aux structures de chaussée, pour un montant estimé à 316 000 € HT.

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes, avec deux maîtrises d'ouvrag distinctes.

Afin de définir le rôle du Département et de la Ville dans cette opération, il est proposé d'autoriser Monsieur I Maire à approuver le projet et à signer la convention figurant en annexe.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de convention relative aux travaux d'aménagement des rues Emile Renouf e Jean Revel ci-joint en annexe.

Autorise Mønsieur le Maire à signer la convention avec le Département.

Le Maire, M. LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201842-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018

201 524 Berger-Levrault (1309) Ref.



| DEPARTEMENT<br>DU                            | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|
| CALVADOS ARRONDISSEMENT DE                   | MAIRIE DE HONFLEUR  |  |  |  |  |
| LISIEUX                                      | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  |  |  |  |  |
|  | Séance du Lundi 18 juin 2018  |  |  |  |  |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> :       | L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. |  |  |  |  |
| 11 juin 2018                                 | <u>Étaient présents</u> :   |  |  |  |  |
| Affichée le :                                | M. Michel LAMARRE, Maire, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints  |  |  |  |  |
| <u>Date d'affichage</u><br>des délibérations | M. MOREL, maire délégué de Vasouy<br>Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT<br>Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.  |  |  |  |  |
| 27.06.2018                                   | Absents:  Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.   |  |  |  |  |
| Nombre de<br>délégués                        | Absents et excusés : Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.   |  |  |  |  |
|  | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |  |  |  |  |
| En exercice : 29                             | Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme:   |  |  |  |  |

### PB/CD

Présents: 17

Votants: 23

municipaux.

### Lancement d'une étude urbaine pour le développement du Bassin du Centre et le Cours Jean de Vienne

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les premières réflexions menées depuis plusieurs années, notamment en vue du recreusement du Bassin du Centre, il s'avère indispensable d'envisager le développement de la ville sur un horizon des 20 ou 30 prochaines années.

En effet, les atouts incontestables de Honfleur, son attractivité touristique et sa situation privilégiée au cœur de l'estuaire ainsi que sa position centrale en Normandie imposent désormais de réfléchir su l'avenir à moyen et à long termes, compte tenu des opportunités foncières dont dispose Honfleur a travers notamment l'emprise du Bassin du Centre qui représente 5.3 Ha, les surfaces situées entre le Bassin de l'Est et le Bassin des Chasses et les surfaces actuellement propriété du Département qu représentent environ 15 Ha et les terrains situés au sud du cours Jean de Vienne qui représenten environ 29 Ha.

Le temps est arrivé d'engager une réflexion de façon globale sur l'ensemble de cette vaste zone qu participera au développement de la Ville dans le futur.

Cette réflexion stratégique qui devra conduire à des propositions concrètes de développement urbain suppose qu'au préalable il soit engagé une consultation en vue de la désignation d'un mandataire qui sera chargé de conduire et de coordonner les études préalables en vue de la définition d'un projet d'aménagement sur l'entrée de ville de Honfleur.

Il s'agit d'une toute première étape dans cette réflexion sur le développement de Honfleur, et il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les premières démarches qui sont notamment la rédaction d'un cahier des charges et le lancement de la consultation.

#### Cf. plan couleur joint.

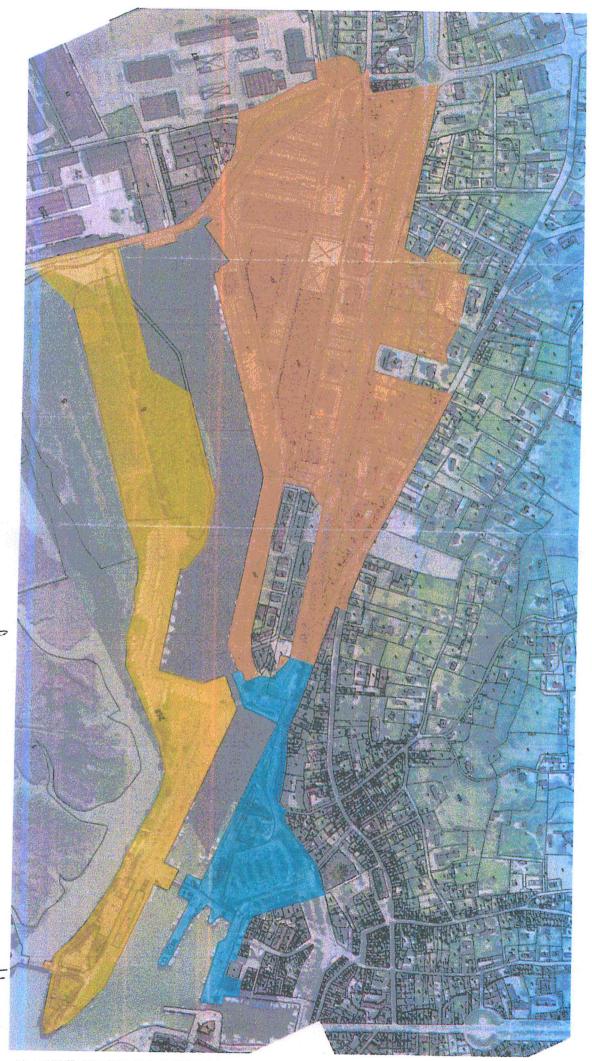
Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Donne un accord de principe sur la réflexion stratégique à engager sur une étude urbaine pour le développement de Honfleur.
- Donne son accord en vue du lancement d'une consultation pour la désignation d'un mandataire qui sera chargé de conduire et de coordonner les études préalables en vue de la définition d'un projet d'aménagement sur l'entrée de la Ville de Honfleur.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201843-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018



Développement du Barsin du Centre et du Cenus fran de Vienne

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

### \_RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \_

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

<u>Date de</u> convocation :

11 juin 2018

Affichée le:

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 17

Votants: 23

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

#### Absents

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

#### Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mmes GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

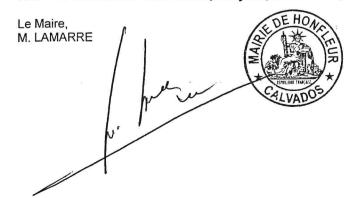
#### Marchés passés en 2016 et 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au Code des Marchés Publics, la liste des marchés passés en 2016 et en 2017 doit être produite au Conseil Municipal afin qu'il en prenne connaissance.

Monsieur le Maire rappelle que cette liste figure en annexe du rapport transmis avec la convocation (documen joint).

Le Conseil Municipal prend acte des informations produites.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jour, mois et an, que dessus.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201844-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018



45

| DEPARTEMEN      |
|-----------------|
| DU              |
| <b>CALVADOS</b> |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE\_

## ARRONDISSEMENT

DE LISIEUX

### MAIRIE DE HONFLEUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

11 juin 2018

Affichée le :

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 17

Votants: 23

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous l présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULI

Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Absents

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseiller municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

# Convention avec le Département relative au transfert des abribus situés sur le territoire du réseau urbai de Honfleur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Département du Calvados transféré à la Ville de Honfleur quatre abribus, et ceci en pleine propriété et à titre gratuit, la Ville de Honfleur e assumant désormais l'entretien et la maintenance. En effet, la compétence transports urbains relève maintenar de la Région. Il est donc nécessaire de clarifier la situation juridique des abribus.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention (projet joint).

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département relative au transfert de abribus situés sur le territoire du réseau urbain de Honfleur.

Le Maire, M. LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201845-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018



46

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

Date de convocation :

11 juin 2018

Affichée le:

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 17

Votants: 23

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

<u>Absents</u>

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mmes GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### Objet: EGLISE ST LEONARD - ENTRETIEN DE L'ORGUE - PARTICIPATION DE LA DRAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'orgue de l'Eglise Saint Léonard fait l'objet de deux visites par an pour son entretien, une visite au printemps et une visite à l'automne.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'entretien de l'orgue peut bénéficier d'une participation de la DRAC à hauteur de 45% HT sur le coût d'une visite par an.

Il propose que le Conseil Municipal sollicite officiellement cette aide financière à hauteur de 225€ HT auprès de la DRAC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de financer les deux visites pour l'entretien de l'orgue de l'Eglise Saint Léonard étant précisé que l'une des visites sera couverte à hauteur de 45% HT par un financement de l'Etat.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter officiellement une aide financière auprès de la DRAC afin de couvrir à hauteur de 45% HT une visite par an d'entretien de l'orgue de l'Eglise Saint Léonard.

FAIT et DELIBERE en séance les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE Monsieur Michel LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201846-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018

| ,    |              |                    |             |        |
|------|--------------|--------------------|-------------|--------|
| DEDI | IDI I        | OLIF               |             | ICAISE |
| REPL | 1811         |                    | FRAN        | 11.415 |
|      | $J \cup L I$ | $\omega \cup \bot$ | 1 1 1 1 1 1 |        |

DEPARTEMENT DU **CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur

Date de convocation:

11 juin 2018

Affichée le :

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 17

Votants: 23

légalement convogué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE. Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm-

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT

Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Mme BOISIVON, MM, BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm-SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseiller

municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

### Médiathèque – acquisition de deux documents – demande de subvention auprès de la DRAC via le FRRAE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'enrichir le fonds patrimonial de l'établissement, le médiathèque a acquis deux documents pour les années 2017 et 2018 : un exemplaire du roman L'Ex-voto de Lucie Delarue-Mardrus illustré par Auguste Brouet et une lettre autographe signée de Stéphane Mallarmé, où le poète symboliste mentionne la Ville de Honfleur en des termes élogieux. Le coût total de ces documents s'élève 1 925 € HT.

Une subvention est sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), vii le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRRAB) pour l'achat de ces deu documents, et il est demandé au Conseil Municipal d'en délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention.

#### Après en avoir délibéré. Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC), via le Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRRAB) pour l'achat des deux documents, soit :
  - Roman I ex-voto de Lucie Delarue-Mardrus;
  - Lettre autographe signée de Stéphane Mallarmé.

Le Maire, M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201847-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018



| DEPARTEMENT | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------|----------------------|
| DU          |                      |

**CALVADOS** 

MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

11 juin 2018

Étaient présents :

Affichée le:

M. Michel LAMARRE, Maire,

11 juin 2018

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouv

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL-Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Nombre de délégués

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 17

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseiller

municipaux.

Votants: 23

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

#### Musée Alphonse Allais - Acquisition des objets et documents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Ville de Honfleur a décidé de procéder a sauvetage du « petit musée d'Alphonse Allais », dit aussi « le plus petit musée du monde », installe place Hamelin, à l'étage supérieur de la pharmacie du Pass'Océan.

Le musée est menacé de disparition, avec la fermeture le 30 juin prochain de la pharmacie. Co « musée » est un dispositif scénographique imaginé par Jean-Yves LORIOT autour d'Alphonse ALLAIS né à Honfleur. La scénographie permet d'évoquer à la fois sa présence dans la pharmacie paternelle (qui était située au numéro contigu à la pharmacie actuelle) et quelques-unes de ses invention littéraires et artistiques.

Il ne comporte pas de pièce originale ayant trait directement à l'auteur, et est avant tout constitué de plusieurs centaines de bocaux d'apothicaire en verre, de registres, d'ustensiles et de machines pour le fabrication de médicaments, qui sont, par contre, en majorité un réel témoignage de l'histoire de cette pharmacie de la place Hamelin.

La Ville a pris contact avec Pierre BARRE, pharmacien et propriétaire de ce fonds, qu'il serait prêt : céder pour un montant de 4 000 €.

Le petit musée qui fermera le 30 septembre sera ensuite déménagé dans un local du secteur des musées du Vieux-Honfleur.

Bien que la Ville devienne seule propriétaire du fonds, le musée lui-même restera indépendant et ne sera donc pas géré par la Ville, mais par Jean-Yves LORIOT avec deux bénévoles qui en assureront l'ouverture sur demande.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'acquisition des bocaux, registres ... pour un montant de 4 000 €.

### Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil Municipal,

- Accepte la proposition de Monsieur Pierre BARRE, propriétaire de ce fonds de céder à la Ville de Honfleur les objets (bocaux, registres...) du musée Alphonse Allais pour la somme de 4 000 €.
- Prend acte que le petit musée sera déménagé dans un local du secteur des musées du Vieux Honfleur.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-det201848-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018

| DEPARTEMENT    | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|----------------|----------------------|--|
| DU<br>CALVADOS | •                    |  |
|                | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |

ARRONDISSEMENT DE

LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la

Date de convocation:

présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. Étaient présents :

11 juin 2018

M. Michel LAMARRE, Maire,

Affichée le : 11 juin 2018

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Date d'affichage des délibérations

22.06.2018

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Nombre de délégués

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 17

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mmes GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers municipaux.

Votants: 23

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### JLL/

#### Objet : Approbation du rapport du délégataire de transport public pour l'année 2017.

Monsieur le Maire Informe que conformément aux dispositions de la convention, la société KEOLIS Calvados vient de remettre son rapport de délégation du service public de transport pour l'année 2017.

Il précise que cette année 2017 a été la réelle première année de mise en œuvre de la nouvelle délégation de service public.

Ce rapport met en exergue plusieurs points forts :

- Un fléchissement de la fréquentation commerciale et scolaire dû notamment aux coefficients de mobilité des titres qui ne sont plus limités dans le temps.
- Une fidélisation de la clientèle sénior, avec une augmentation des abonnements de plus de 10%.
- Un plan d'actions information et communication sur la nouvelle desserte du Villages des Marques.
- Les bons résultats de l'enquête de satisfaction clientèle.
- Des ajustements de l'offre judicieux puisqu'ils ont permis de contenir la contribution forfaitaire qui s'établit à 646 052€ soit une très légère baisse de 0.69%

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'approbation du rapport du délégataire de l'année 2017.

#### Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu la loi n°2007-1224 du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public

Vu la convention d'exploitation du réseau de transport public de l'agglomération de Honfleur et de ses environs signée le 18 décembre 2015 avec la société KEOLIS CALVADOS, et notamment son article 6.

Considérant le rapport du délégataire pour l'année 2017.

#### DECIDE

D'approuver le rapport du délégataire, Kéolis Calvados, concernant l'activité de l'année 2017.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201849-DE Date de télétransmission : 25/06/2018

Date de réception préfecture : 25/06/2018



| DEPARTEMENT<br>DU                             | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
|---|---|
| CALVADOS ARRONDISSEMENT DE                    | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| LISIEUX                                       | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal  |
|   | Séance du Lundi 18 juin 2018  |
| Date de convocation :                         | L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| 11 juin 2018                                  | <u>Étaient présents</u> :   |
| Affichée le :  11 juin 2018  Date d'affichage | M. Michel LAMARRE, Maire, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux. |
| des délibérations                             | Absents :   |
| 27.06.2018                                    | Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.   |
| <u>Nombre de</u><br>délégués                  | Absents et excusés : Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.   |
|   | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |
| En exercice : 29  Présents : 17               | Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme CASSEAU (pouvoir à Mme CESLIN), CHARLEDOIS (pouvoir à Mme ELEUDY).  |
| Votants : 23                                  | GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseille municipaux.  |

### PB/CD

### Budget Principal Ville - Décision Modificative Budgétaire N°1

Suite aux remarques sur le budget 2018 de la Sous-Préfecture, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter Décision Modificative Budgétaire n°1 :

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

| Budget P   | rincipal   | the graph of the contract of the species of the contract of th |
|--|--|--|
| and the state of t | The state of the s |  |
|  |  |  |
| INVESTIS   | SEMENT   |  |
|  | and the color of t |  |
|  |  |  |
| AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE | DEPENSES   | RECETTES   |
|  | 222.052.00.5   | en estano, en 12 (1, deben a 1000) desenvelandes desenven estano anoma compressiva de la minera en 12 a consta   |
| Article 001 "Déficit d'Investissement"   | - 222 052,68 €   | 02.002.42.6  |
| Article 001"Exédent d'investissement"  | and the second s | 93 903,42 €  |
| Article 2188"autres immobilisations corporelles"   | 265 956,10 €   | CANADA AND AND AND AND AND AND AND AND AN  |
| Article 2051 "Logiciels"   | 50 000,00€   | and the second   |
| Article 280418" autres organismes publics"   | 17 WORK  |  |
| Chap 041 Article 2161 "œuvres d'art"   | 328 690,00 €   |  |
| Chap 041 Article 10251 "dons et legs"  |  | 328 690,00 €   |
|  |  |  |
| TOTAL  | 422 593,42 €   | 422 593,42 €   |
|  |  |  |

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 budget principal Ville, proposée par Monsieur le Maire.
- Affecte pour le budget 2018 en recette d'investissement un excédent de 93 903,42 €.

Le Maire,

M. LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201850a-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018



| DEPARTEMENT<br>DU                  | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
|------------------------------------|---|
| CALVADOS ARRONDISSEMENT DE         | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| LISIEUX                            | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  |
|                                    | Séance du Lundi 18 juin 2018  |
| Date de convocation :              | L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honflet légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. |
| 11 juin 2018                       | <u>Étaient présents</u> :   |
| Affichée le :<br>11 juin 2018      | M. Michel LAMARRE, Maire, M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mn LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL  |
| Date d'affichage des délibérations | Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.  |
| 27.06.2018                         | Absents : Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.   |
| Nombre de<br>délégués              | Absents et excusés : Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.   |
|                                    | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |
| En exercice : 29                   | Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mn.   |
| Présents : 17                      | SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mm<br>GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseille   |
| Votants: 23                        | municipaux.   |

### PB/CD

### Budget Annexe Quai Sainte Catherine - Décision Modificative Budgétaire N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2018 par ul Décision Modificative Budgétaire n°1 le Budget Annexe « Quai Ste Catherine » comme suit :

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

| 100  | <b>Budget Annexe Q</b>   | uai Sainte Catherine   |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| The second secon | 00 to 20 to  |  |  |  |  |
|  | a esta esta en esta en la composição de la   |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
| FONCTIONNEMENT   |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  | en e   | AND  |  |  |  |
|  |  | DEPENSES   | RECETTES                                   |  |  |
| Article 617 « Etudes et recherches   | II.  | 13 000,00€   |  |  |  |
| Article 673 "Titres annulés"   |  | 1 000,00€  |  |  |  |
| Article 022 "Dépenses Imprévues"   |  | -14 000,00 €   |  |  |  |
| and the state of t | **************************************   |  |  |  |  |
|  | CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF  | and the second s | Julian may man a decomposition of the con- |  |  |
| TOTAL  | and the second s | - €  | _  |  |  |

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal,

• Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Annexe Quai Ste Catherine, proposée par Monsieur le Maire.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201850b-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018



| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |
|             |

## MAIRIE DE HONFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE\_

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

<u>Date de</u> convocation :

11 juin 2018

Affichée le :

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 17

Votants: 23

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Absents

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mmes GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

#### Budget Annexe Bassin du Centre - Décision Modificative Budgétaire N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2018 par une Décision Modificative Budgétaire n°1 le Budget Annexe « Bassin du Centre » comme suit :

| Budget Annexe Bassin du Centre  FONCTIONNEMENT  DEPENSES  Article 627 « frais bancaires" - 4 700,00 €  Chap 042 Article 6811 "Amortissements" 4 700,00 € | RECETTES   |
|--|--|
| DEPENSES  Article 627 « frais bancaires" - 4 700,00 €  | RECETTES   |
| DEPENSES  Article 627 « frais bancaires" - 4 700,00 €  | RECETTES   |
| Article 627 « frais bancaires" - 4 700,00 €  | RECETTES   |
|  |  |
| Chap 042 Article 6811 "Amortissements" 4 700,00 €  |  |
|  | a de la companya del companya de la companya de la companya del companya de la co |
|  |  |
| TOTAL - €  | £  |
| INVESTISSEMENT   |  |
| Article 21751 " réseaux de voirie " 4 700,00 €   |  |
| Chap 040 Article 2088"autres immo incorp"  | 4 700,00 €   |
| 4 700,00 €   | 4 700,00 €   |
| TOTAL  | rashering to the control of the cont |

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal,

 Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Annexe « Bassin du Centre » proposée par Monsieur le Maire.





| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \_\_\_\_\_

# MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 iuin 2018

Date de convocation: L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfle légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

11 juin 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

11 juin 2018

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, MI LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Nombre de délégués

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 17

Votants: 23

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mr SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mm GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseille municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance

PB/CD

### Tarif 2018 – tarif d'entrée pour l'exposition d'été organisée par la Ville de Honfleur « A chacun ses chats - Dubout - Geluck

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'exposition « A chacun ses chats » aura lieu dans le greniers à sel du mercredi 20 juin au dimanche 8 juillet 2018.

Conformément aux engagements pris entre la Ville organisatrice et le prestataire, il est proposé de fixer le ta d'entrée à 2 € ainsi qu'une gratuité pour les moins de 12 ans.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Décide de fixer le tarif d'entrée de l'exposition « A chacun ses chats » au prix de :
  - 2 € l'entfée par personne,
  - Gratuit pour les moins de 12 ans.

Le Maire, M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201851-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018





| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE\_

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT

DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

11 juin 2018

Affichée le :

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 17

Votants: 23

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL

Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Absents :

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillei municipaux.

municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance

### PB/CD

#### Tarification des jeux de plage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis 2018 et suite au transfert de gestion, une partie de activités présentes sur la plage relève directement des compétences de la Ville et non plus de la DDTM, dans l cadre d'une AOT. Il convient de délibérer afin de fixer les tarifs pour l'occupation du domaine public par le exploitants des jeux de plage.

Il est proposé d'appliquer le même tarif que celui mis en place par la DDTM, à savoir 4,81 € du m² sur la périod d'occupation annuelle c'est à dire du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre, auquel s'ajoute 1% HT du chiffre d'affaires annuel.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Décide de fixer les tarifs « jeux de plage » à 4,81 € du m² sur la période d'occupation annuelle auquel s'ajoute 1% HT du chiffre d'affaires annuel.

Dit que le coût au m² pourra être proratisé selon le temps d'occupation réel durant cette période.

Le Maire,
M. LAMARRE

WE DE HONGE

THE MAIR RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE P

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201852-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018

Ref. 201 524 Berger-Levraull (1309)





DEPARTEMENT

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu

légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous I

Date de convocation:

Étaient présents :

11 juin 2018

M. Michel LAMARRE, Maire,

Affichée le : 11 juin 2018

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouv

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULI Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Date d'affichage des délibérations

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

27.06.2018

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Nombre de déléqués

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents: 17

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm. SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY). Conseiller municipaux.

Votants: 23

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

#### **ORMES - Cotisation 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES) a adressé sa demande de cotisation 2018 après la dernière réunion de Conseil Municipal.

Il est proposé de lui attribuer un montant de 100.00 €.

Le conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Décide de verser à l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES) une cotisation au titre de l'adhésion de l'année 2018 pour un montant de 100,00 €.

Le Maire, M. LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201853-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018



|     | -            |              |   |              |   |      |     |   |   |        |     |          |    |
|-----|--------------|--------------|---|--------------|---|------|-----|---|---|--------|-----|----------|----|
|     |              |              |   |              |   | 1    | 1 1 |   |   | AA     | 10  | Λ Ι      |    |
| H   | $\mathbf{-}$ | $\mathbf{-}$ |   | $\mathbf{H}$ |   | 16 ) |     | _ | - | Δľ     | 111 | $\Delta$ |    |
| 1 / | _            |              | U | $\mathbf{L}$ | _ | ıw   | v   | _ |   | $\neg$ | V   |          | SE |

DEPARTEMENT DU CALVADOS

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous l

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

11 juin 2018 Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

11 juin 2018

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Date d'affichage des délibérations

Absents

27.06.2018

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Nombre de délégués Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents : 17

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm

Votants : 23

SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseiller municipaux.

mamorpe

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

#### Edition 2020 du Festival Normandie Impressionniste - Adhésion au GIP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Festival Normandie Impressionniste a pour obje de concevoir, organiser et susciter l'émergence d'un ensemble d'événements artistiques et culturels vocation nationale et internationale, dédiés à la création artistique, de l'impressionnisme à nos jours, є de promouvoir à cette occasion toutes manifestations en tous lieux du territoire de la Normandie.

La troisième et dernière édition a eu lieu en 2016 et la quatrième aura lieu en 2020. La Ville de Honfleur, à travers notamment son musée Eugène Boudin, a participé aux trois premiers festivals et participera naturellement au prochain, en 2020. Le musée accueillera quant à lui la grande exposition Charles-François (1817-1878) et Karl Daubigny (1846-1886) en Normandie, et d'autres lieux et événements culturels de la ville seront appelés à se joindre à cette manifestation de grande ampleur.

Il est proposé à nouveau, comme en 2013 et 2016, d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public (GIP) que sera chargé de la mise en place de l'événement, selon les termes de la <u>Convention constitutive</u> <u>consolidée (Avenant n°3) jointe en annexe.</u>

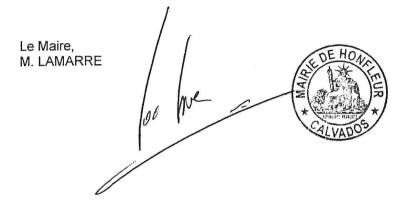
Le montant de l'adhésion est, comme en 2016, de 5 000.00 €. Son paiement interviendra à hauteur de 2 500.00 € en 2019 et de 2 500.00 € en 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré,

#### Le Conseil Municipal,

- Approuve le principe de la mise en œuvre d'une convention constitutive consolidée (avenant n°3) afin de préparer l'édition 2020 du Festival Normandie Impressionniste.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat présentée ci-dessus.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201854-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018

| 0 | 1 |
|---|---|
| ) | 7 |

| DEPARTEMENT      |
|------------------|
| DU               |
| CALVADOS         |
|                  |
|                  |
| ADDOLIDIOOFILENT |

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE

LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous le

<u>Date de</u> convocation :

Étaient présents :

11 juin 2018

M. Michel LAMARRE, Maire,

Affichée le :

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT Mme LARKINA-PONCET. M. ASTRESSE. conseillers municipaux.

Date d'affichage des délibérations

Absents:

27.06.2018

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Nombre de délégués

Absents

En exercice : 29

Présents: 17

Votants: 23

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mmes GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

# Résidence Calvados Habitat rue Alexandre Dubourg – Travaux réhabilitation – demande de garantie d'emprunt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Calvados Habitat doit entreprendre prochainement la réhabilitation de son immeuble rue Dubourg (36 logements).

Il s'agit de la rénovation extérieure des bâtiments. Le coût des travaux est estimé à 62 500.00 €, financés par emprunt, dont la garantie est sollicitée auprès de la Ville de Honfleur à hauteur de 43 750.00 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### **DELIBERE**

#### Article 1:

L'Assemblée délibérante de Commune de Honfleur accorde sa garantie à hauteur de 43 750 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 62 500,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque Postale.

### Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Banque Postale, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 3:

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Maire, M. LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201855-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018



| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE\_

# -----

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous l

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

11 juin 2018

Affichée le :

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents: 17 Votants: 23 Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULI

Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Absents:

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseiller municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

#### Règlement Général Européen de Protection des Données Personnelles RGPD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Règlement Général Européen de Protection de Données Personnelles « RGPD » est le nouveau texte de référence en matière de protection de données au niveau européen. Il est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il a été conçu pour adapter et moderniser le cadre juridique en matière de protection des données. Il a pour ambition de « redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles, tout en simplifiar l'environnement réglementaire des entreprises ». Il s'applique à toutes les entreprises privées or publiques des 28 états membres de l'Union Européenne, et plus précisément à toute entité qui collecte traite et stocke des données personnelles dont l'utilisation peut directement ou indirectement permettre d'identifier une personne.

Dans un premier temps, il convient de nommer un DPO (Data Protection Officer), c'est-à-dire un personne (ou société) dont le rôle sera de contrôler la conformité à la réglementation en vigueur et de conseiller la collectivité sur les dispositions éventuelles à mettre en place pour protéger les donnée individuelles présentes dans les bases de données gérées par la collectivité.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour bénéficier des compétences d'un cabinet extérieur si nécessaire afin d'être en conformité avec cette réglementation.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

• Décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour recruter un cabinet extérieur afin de mettre en place le règlement Général européen de protection des données personnelles RGPD.

Le Maire, M. LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201856-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018



| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE\_

### DISSEMENT

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

<u>Date de</u> convocation :

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

11 juin 2018

Étaient présents :

Affichée le :

M. Michel LAMARRE, Maire,

11 juin 2018

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Date d'affichage des délibérations

Absents:

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

27.06.2018

Absents et excusés :

Nombre de délégués

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

En exercice : 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Présents : 17

Mana DADIN (namais à MADNALID) M

Votants : 23

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillei municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

#### Recensement de la population 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'INSEE ont transmis à la Mairie les différente informations relatives au prochain recensement de la population qui aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

Conformément à la demande de l'INSEE, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal qui ser chargé de superviser et d'organiser la collecte réalisée par les différents agents recenseurs qui seront nommés a cours du dernier trimestre de l'année. Le coordonnateur communal sera aidé dans sa mission par un ou deu adjoints qui seront prochainement désignés.

Il est proposé de nommer, en accord avec l'intéressé, au titre du recensement 2019, Pierre JAN comm coordonnateur communal, ce dernier ayant déjà coordonné les trois dernières enquêtes de recensement.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Décide de/nommer Monsieur Pierre JAN, coordonnateur communal au titre du recensement 2019.

Le Maire, M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201857-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)





| DEPARTEMENT                   | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _ |
|-------------------------------|------------------------|
| DU                            | -                      |
| CALVADOS                      |                        |
|                               | MAIRIE DE HONFLEUR     |
| \$50,000 MA 100 MA 100 MA 100 | MAINE DE HON ELON      |
| ARRONDISSEMENT                |                        |
| . DE                          | V                      |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

<u>Date de</u> convocation :

LISIEUX

11 juin 2018

Affichée le :

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

31.07.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 17

Votants: 23

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Absents

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mmes GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à un changement de filière, il est proposé la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Afin de régulariser la situation administrative de trois agents contractuels, il est proposé de transformer ces postes en postes d'adjoints techniques à temps non complet.

La fin du dispositif des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018 entraîne des modifications de temps de travail pour des agents de service. Une concertation a été menée avec chaque personne pour une réaffectation éventuelle dans un autre service, dans la mesure des possibilités ou pour un recalcul du temps de travail, avec l'accord des intéressés. Le Comité Technique a émis un avis favorable sur la nouvelle organisation, et il est proposé au conseil municipal de valider ces nouveaux temps de travail.

Suite à la fin des rythmes scolaires, il est proposé d'affecter pour l'école de musique un volume horaire de 5 heures hebdomadaires réparties selon les disciplines : guitare, batterie, violon et éveil musical.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le service Jeunesse a été transféré à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville. Les agents sont mis à disposition de la CCPHB pour le temps de travail consacré au service Jeunesse mais la gestion administrative de leur carrière relève toujours de la Ville de Honfleur. C'est pourquoi il est proposé de transformer 4 postes d'adjoints d'animation contractuels en postes d'adjoints d'animation stagiaires.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** la suppression des postes suivants:

1 poste d'adjoint technique principal de 1° classe

11 postes d'adjoint technique à 34.85/35°, 34.7/35°, 34.19/35°, 33.21/35°, 29.79/35°, 29.49/35°, 25.5/35°, 24.11/35°, 19.51/35°, 14.79/35° et 2 postes d'adjoint technique à 13.13/35°.

2 postes d'adjoint technique principal de 2° classe à 34.85/35°.

- 3 postes d'adjoint technique principal de 2° classe à 34.7/35°, 31.89/35°, et 30.91/35°.
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe à 4.5/20° et 9/20°
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe à 5.5/20°

Et la création des postes suivants :

1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

3 postes d'adjoint d'animation

3 postes d'adjoint technique à 21.09/35°, 27.59/35° et 23.34/35°.

13 postes d'adjoint technique à 35/35°, 34.81/35°, 34.25/35°, 34.19/35°, 32.24/35°, 29.81/35°, 28/35°, 24.23/35°, 17.08/35°, 15.42/35°, 10.36/35°, 10.28/35°.

2 postés d'adjoint technique principal de 2° classe à 32.13/35° et 31.56/35°

3 postes d'adjoint technique principal de 2° classe à 35/35°.

2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe à 5.5/20° et 10/20°

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe à 7.5/20°

Les crédits relatifs à ces emplois figurent dans le calcul de la masse salariale inscrite au budget

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

P/Le Maire, Nathalie PAPIN

Maire adjoint

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201858-Al Date de télétransmission : 02/08/2018 Date de réception préfecture : 02/08/2018

| ,      |      |         |               |       |
|--------|------|---------|---------------|-------|
| DEDI   | IDI  |         |               | CAICE |
| R = PI | 1131 | 1( )  1 | FRAN          |       |
|        | ノレレ  |         | 1 1 1 1 1 1 1 | CAISE |

DEPARTEMENT DU CALVADOS

### MAIRIF DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE

LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous l

Date de convocation :

11 juin 2018

Affichée le :

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 17

Votants: 23

présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire. Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL<sup>-</sup>

Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Absents :

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS, (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseiller

municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

Renouvellement du Comité Technique lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018 – (Comit technique commun à la Ville et au CCAS).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections professionnelles auront lieu le décembre prochain pour renouveler les représentants du personnel au comité technique.

Il est proposé de reconduire la composition du Comité Technique, telle que déterminée par délibératio du 10 juillet 2014, à savoir 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants tant pour le représentants de la collectivité que des agents.

#### Représentants du Conseil Municipal

#### Proposition:

#### **Titulaires**

M. LAMARRE Michel, maire
Mme OLEON-PAPIN Nathalie, première adjointe,
M. ALVAREZ Felipe, adjoint,
Mme DAVID Françoise, adjointe,
Mme DAVID Katy, conseiller municipal

#### Suppléants

M. CHICHERIE Claude, adjoint,

M. SAUDIN François, adjoint,

M. PUBREUIL Nicolas, adjoint,

M. NAVIAUX Sylvain, conseiller municipal,

Mme GUADEBOIS Corinne, conseiller municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

• Décide de reconduire la composition du Comité Technique, telle que déterminée par délibération du 10 juillet 2014, à savoir 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants tant pour les représentants de la collectivité que des agents.

Le Maire, M. LAMARRE

CALVADOS \*

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

# MAIRIE DE HONFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE

DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

11 juin 2018

Affichée le :

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

27.06.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 17

Votants: 23

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleu légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm

LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAUL

Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Absents:

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mm SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseille

municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

### Ecole de musique - classe de guitare - réduction de tarif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Professeur de guitare, placé en congé de maladie pendar la moitié du dernier trimestre, n'a pas pu assurer ses cours.

Il semble donc normal que les enfants qui n'ont pas pu bénéficier des cours habituels puissent bénéficier d'un réduction tarifaire,

. 30 € au lieu de 60 € pour les Honfleurais, . 42 € au lieu de 84 € pour les – non Honfleurais.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Fixe le tarif ci-dessus, pour le 3<sup>e</sup> trimestre de l'année scolaire 2017.2018, pour les élèves de l classe de guitare de l'école de musique en dédommagement des annulations de cours répétés.

Autorise les réductions des titres de recettes déjà émis.

Le Maire, M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201860-DE Date de télétransmission : 28/06/2018 Date de réception préfecture : 28/06/2018

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



| DEPARTEMENT  |
|--|
| DU   |
| THE RESIDENCE AND THE PARTY AN |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la

Date de convocation:

présidence de Monsieur Michel LAMARRE. Maire. Étaient présents :

11 juin 2018

M. Michel LAMARRE, Maire,

Affichée le : 11 juin 2018

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Date d'affichage des délibérations

29.06.2018

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Nombre de délégués

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

En exercice: 29

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE). Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mmes GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers

Présents: 17

municipaux.

Votants: 23

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob)

Obiet : Communications de Monsieur le Maire - Remerciements suite à l'attribution des subventions 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu plusieurs lettres de remerciements, suite à l'attribution des subventions de l'année 2018, votées lors du budget primitif, émanant de :

- . Yolande MENDEZ, présidente de l'association musicale et chorale Erik Satie,
- . Sylvie DUVAL, directrice départementale de l'association de la prévention routière comité départemental du Calvados,
- . Stéphane YBERT, proviseur du lycée polyvalent Albert Sorel,
- . Rodolphe DOMIN, président de l'association de chasse de la Basse-Seine,
- . Françoise MARCHAND, présidente de l'association des parents et amis d'enfants inadaptés,
- . Jean-Pierre AUBERT, président de l'association « Honfleur 1939 1945 »,
- . Christian DIORE, président de l'Accompagnement Normand de Cadres en recherche d'emploi (ANCRE),

- . Jérôme BISSON, président de l'association « Honfleur Jardin »,
- . Monique KONCEWIECZ, présidente de l'association Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers,
- . Jean-Pierre RENAUT, président du comité local de la FNACA,
- . Alain LE BERRE, président du « Deauville Sailing Club »,
- . François GRANDCOLLOT, président de l'hippodrome de Clairefontaine,
- . Jean BERGERET, président du « Pays d'Auge »
- . Yves RIGUIDEL, président de l'association « Contre-Courant »,
- . Jean LAVIGNE, trésorier de l'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Honfleur et du canton,
- . Daniel HARACHE, président de la Caisse Intempéries Baie de Seine.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201861a-DE Date de télétransmission : 02/07/2018 Date de réception préfecture : 02/07/2018

616

| DEPARTEMENT |  |
|-------------|--|
| DU          |  |
| CALVADOS    |  |
|             |  |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE .

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 18 juin 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

11 juin 2018

Affichée le :

11 juin 2018

Date d'affichage des délibérations

29.06.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 17

Votants: 23

L'an deux mil dix-huit, le lundi 18 juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL, adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mmes BOUCHARD, GESLIN, MM. NAVIAUX, ARNAUD, Mme CHEMIN, M. PERRAULT, Mme LARKINA-PONCET, M. ASTRESSE, conseillers municipaux.

Absents

Mme BOISIVON, MM. BOSQUET, THUAU, Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mme K.DAVID, M. DUVAL, conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme PAPIN (pouvoir à M.ARNAUD), M. LEPROU (pouvoir à M. CHICHERIE), Mme SAUSSEAU (pouvoir à Mme F. David), M. LABBÉ (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mmes GROS (pouvoir à Mme GESLIN), GUADEBOIS (pouvoir à Mme FLEURY), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob)

Objet : Communications de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire évoque le dossier « Manoir du Désert – Mission Stéphane BERN ». Il indique que seuls 270 projets ont été retenus, lesquels seront financés par la mission Stéphane BERN. Il précise que le Manoir du Désert en fait partie et qu'il bénéficiera de l'argent collecté par un loto et des tickets de grattage. Monsieur le Maire rappelle que François 1<sup>er</sup> avait eu cette idée, laquelle a été reprise par le Président MACRON. Il ajoute que le loto « spécial patrimoine » sera organisé la veille des Journées du Patrimoine, le vendredi 14 septembre 2018, pour un jackpot de 13 millions d'euros et que cette loterie nationale sera couplée d'un jeu de grattage de tickets qui seront mis en vente le 3 septembre au prix unitaire de 15 €, pour un gain maximum de 1.5 million d'euros.

Monsieur le Maire indique que 18 projets « Mission BERN » seront entièrement financés et que les autres – comme le Manoir du Désert - recevront une aide.

Il félicite Monsieur BRONNEC, Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur FINDINIER, Directeur des Musées de Honfleur pour leur implication dans l'envoi du dossier « Manoir du Désert ».

Monsieur le Maire ajoute « que le Manoir du Désert, bâtisse du 15<sup>ème</sup> siècle, appartenait à Jean Le Danois, armateur-aventurier, mais également agriculteur, qui l'avait fait construire sur les hauteurs de Honfleur pour surveiller les allées et venues de ses bateaux.

Ce manoir, devenu propriété de Marie-Thérèse TURGIS en 1927 a été légué au peintre Léon LECLERC, fondateur du musée du Vieux-Honfleur. Puis, le Vieux-Honfleur, faute d'argent, a légué le manoir à la Ville de Honfleur qui en est aujourd'hui la propriétaire ».

Monsieur le Maire indique que ce manoir est le seul du secteur qui n'ait jamais été remanié depuis l'origine ; « c'est dire son intérêt architectural ».

Monsieur le Maire communique ensuite à l'assemblée la liste des diverses fêtes, manifestations, expositions qui se dérouleront à Honfleur jusque début octobre.

- . Exposition DUBOUT-GELUCK « A chacun ses chats » du 20 juin au 8 juillet Greniers à Sel 2 € et gratuit pour les moins de 12 ans
- . Fête de la musique Jeudi 21 juin
- . Exposition écoles d'art graphique de l'estuaire du 22 au 24 juin Greniers à Sel
- . Concert Découverte de l'opéra 23 juin 15 H 00 médiathèque, avec Karina VENIARD et Elisabet WENNER
- . Pique-nique musical 24 juin 12 H 00 Jardin des Personnalités, organisé par l'Office de Tourisme,
- . Carnaval 30 juin 1er juillet en extérieur
- . Exposition « L'alliance des signes » 30 juin 1er septembre Médiathèque Nicole VATINEL
- . Rendez-vous du kiosque 7 juillet 15 H 00 19 H 00 Jardin des Personnalités
- . Exposition « Les nouveaux peintres de l'estuaire » 11 juillet 18 juillet Petit Grenier à Sel
- . Fête nationale 14 juillet
- . Exposition d'été « Hommage à P.E. GERNEZ » 7 juillet 15 octobre Musée Eugène Boudin
- . Exposition photographies d'Olivier MARTEL « Voyage en Russie » du 13 juillet au 19 août Greniers à Sel (1 € et gratuit pour les moins de 12 ans)
- . ACFEA « Wigam Youth Brass Band » 24 juillet 20 H 30 Orchestre de 35 jeunes musiciens anglais Grenier à Sel
- . Dans le cadre des Promenades Musicales du Pays d'Auge Concert de piano avec Tanguy de WILLIENCOURT 28 juillet 20 H 30 Grenier à Sel
- . Concert « Mozart'Opéra » 3 août 20 H 30 Eglise Sainte-Catherine
- . Exposition « Allégorie » du 1er au 12 août Chapelle de l'hôpital Entrée libre
- . Nuit des Artistes 4 août de 17 H 00 à minuit dans toute la ville
- . Patricia JURET, photographe Exposition « Ma ville aux 1000 couleurs » du 7 au 16 août Petit Grenier à Sel
- . Exposition Extériart « Entre phare et chapelle » 25 août 2 septembre Chapelle de l'hôpital et place Jean de Vienne
- . Libération de Honfleur Commémoration dimanche 26 août
- . Salon « Habitat et Bien-Etre » 31 août 2 septembre Grenier à Sel
- . Forum des associations 8 septembre Greniers à Sel et Halle des Sports
- . Festival « Estuaire d'en rire » 19ème édition du 12 au 16 septembre Greniers à Sel
- . Régate des entreprises 22 septembre
- . Salon « Saveurs d'automne » 29 et 30 septembre Greniers à Sel



- . Journées du Patrimoine 15 et 16 septembre
- . Fête de la Crevette 6 et 7 octobre.

Monsieur le Maire évoque également l'exposition « Les Focales du Pays d'Auge », organisée pa l'association « Pays d'Auge Cœur Normandie », présidée par Chantal BRUNETOT, avec le concour de Christian-Jacques BOURGEON. Monsieur le Maire indique que cette exposition va assurer la promotion des villages du Pays d'Auge, et qu'elle permettra aux nombreux touristes d'avoir envie, et voyant les photos, de découvrir les villages du Pays d'Auge. Il précise que l'inauguration de cette exposition aura lieu le samedi 16 juin.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance à l'assemblée de la lettre de remerciement que lui a fait parvenir le président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Calvados, le Capitaine Patrick BLANCHET, suite au rassemblement à Honfleur des jeunes sapeurs pompiers du Calvados.

« Monsieur le Maire,

Je tenais, au nom de tous nos membres, à vous remercier chaleureusement pour l'accueil qui nous a été réservé et pour votre présence à nos côtés, lors du rassemblement des jeunes sapeurs-pompiers le samedi 2 juin dans votre commune.

Grâce à votre accueil, nos jeunes sapeurs-pompiers ont pu passer leurs épreuves dans d'excellentes conditions et l'ensemble des participants a partagé une journée très conviviale; c'est pourquoi je tenais à vous faire partager cette satisfaction générale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes meilleurs sentiments. »

Monsieur le Maire annonce ensuite la venue de Monsieur BONNEFOI, Lieutenant commandant le Centre de Secours de Honfleur qui va demander à l'assemblée municipale de prendre une photo sur les marches de la Mairie, afin de préparer le film qui débutera à Honfleur et s'ajoutera au dossielé établi par le SDIS du Calvados qui souhaite être retenu pour accueillir dans le département le congrès national des pompiers; ce qui permettrait d'organiser des manifestations et animations dans les différents centres de secours du département, dont celui de Honfleur.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20180618-del201861b-DE Date de télétransmission : 02/07/2018 Date de réception préfecture : 02/07/2018



| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS          | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE   |
|--|--|
|  | MAIRIE DE HONFLEUR   |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX        | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal   |
|  | Séance du Mercredi 03 Octobre 2018   |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> : | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la<br>ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie |
| 24 septembre 2018                      | de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| Affichée le :                          | <u>Étaient présents</u> :  |
| 26 septembre 2018                      | M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,  |
| Date d'affichage<br>des délibérations  | LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints  Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL,             |

### Absents:

2 3 OCT. 2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

ASTRESSE conseillers municipaux.

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT) Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### Objet : ZAC éco-quartier du plateau - Approbation du Compte Rendu d'Activités Comptables (CRAC) pour l'année 2018.

Monsieur le Maire rappelle que d'une part la SEM "SHEMA" a été désignée concessionnaire pour l'aménagement d'un éco-quartier sur le quartier du plateau, et que d'autre part cet aménagement a ensuite été redéfini dans le cadre d'une création de ZAC.

Il informe qu'en application des textes, il est présenté annuellement le compte rendu d'activité comptable (CRAC) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan prévisionnel. Le bilar de la ZAC pour l'année 2017 est arrêté à 6 876 201€ en dépenses et à 7 232 407€ en recettes. Le bilar prévisionnel subit par conséquent un léger changement dans son équilibre général dû principalement à l'actualisation des marchés en cours et de l'allongement de la durée de commercialisation.

Monsieur le Maire précise que les faits marquants de ce dossier pour l'année 2017 sont :

- La poursuite de la commercialisation des lots libres.
- Le recalage du planning d'acquisition des tranches 2 et 3 en 2021 et en 2025.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'adoption du CRAC 2017 rédigé par la SHEMA ainsi que su l'autorisation de signer un avenant au traité de concession modifiant le planning d'acquisition des fonciers par la SHEMA à la Ville de Honfleur.

#### Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles I.300-2, L.300-5, I.311-1 et suivant et R.311-1 et suivants,.

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.112-1 et suivants

Vu la loi du 20 juillet 2015 relative aux concessions d'aménagement,

Vu les précédentes délibérations du Conseil municipal en date du 29 juin, 6 octobre 2010 et 27 juin 2012 concernant la concession d'aménagement de l'éco-quartier du plateau,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 approuvant le dossier de création de la Z.A.C éco-quartier du quartier Champlain et créant cette Z.A.C,

Vu le traité de concession signé avec la SHEMA le 21 mars 2011.

Vu l'avenant n°1 signé le 6 septembre 2012, l'avenant n°2 signé le 19 décembre 2013, et l'avenant n°3 signé le 17 juillet 2017,

Vu le Compte Rendu d'Activités Comptables (CRAC) pour l'année 2017, remis par le concessionnaire,

Considérant le détail des dépenses prévisionnelles s'établissant comme suit :

| <ul> <li>Acquisitions</li> </ul>         | 1 402 921€ |
|--|------------|
| <ul> <li>Etudes</li> </ul>               | 45 000€    |
| <ul> <li>Honoraires</li> </ul>           | 444 144€   |
| <ul> <li>Travaux</li> </ul>              | 3 880 060€ |
| <ul> <li>Frais divers</li> </ul>         | 72 000€    |
| <ul> <li>Commercialisation</li> </ul>    | 40 000€    |
| <ul> <li>Charges de gestion</li> </ul>   | 130 383€   |
| <ul> <li>Rémunération société</li> </ul> | 571 422€   |
| <ul> <li>Frais Financiers</li> </ul>     | 289 670€   |

Considérant le détail des recettes prévisionnelles s'établissant comme suit :

Cessions
 Produits de gestion
 Produits financiers
 7 170 715€
 60 760€
 332€

Considérant que ce C.R.A.C est conforme aux attentes et qu'il ne remet pas en compte les grands équilibres généraux du projet.

### DECIDE

D'accepter sans réserve, le compte rendu annuel comptable (C.R.A.C) de la concession pour l'année 2017 qui établit un bilan prévisionnel final à six million huit cent soixante-seize mille deux cent un €uros (6 876 201€) en dépenses et sept million deux cent trente-deux mille quatre cent sept €uros (7 232 407€) en recettes.

**D'autoriser** la signature d'un nouvel avenant au traité de concession modifiant le planning des acquisitions foncières des tranches 2 et 3 par la SHEMA à la Ville de Honfleur pour les reporter à l'année 2021 pour la tranche n°2 et à 2025 pour la 3eme tranche.

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les avenants et actes concernant ces décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire Michel LAMARRE

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201862-DE Date de télétransmission : 23/10/2018 Date de réception préfecture : 23/10/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|-------------------------------|----------------------|--|
|                               | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation :

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

Seance du Mercredi 03 Octobre 2010

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROÙ, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### <u>Proposition d'adhésion à l'ADEEIG (Agence de Développement d'Ecosystèmes</u> Economiques d'Intérêt Général)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les responsables de cette Association nous ont contactés depuis plus d'une année en vue de réaliser sur Honfleur un bâtiment expérimental correspondant à la mise en œuvre du Plan Climat Bâtiment des Territoires, qui pourrait prendre place dans l'éco-quartier.

S'agissant d'un projet expérimental utilisant exclusivement des matériaux de type ciment végétal notamment, il y a lieu de constituer des dossiers qui nécessitent une expertise dans le domaine. L'ADEEIG répond aux qualités requises, et il est proposé à la Ville de Honfleur d'adhérer à cet organisme, moyennant une contribution de 10 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec 18 votes « pour », 4 votes « contre » et 5 votes « abstention »,

- Décide d'adhérer à l'ADEEIG (Agence de Développement d'Ecosystèmes Economiques d'Intérêt Général),
- Accepte de verser une participation financière à cet organisme pour un montant de 10 000 € après examen des statuts et des comptes de l'Association.

Le Maire, M. LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201863-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE \_

| DÉPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |
|             |
|             |

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

11.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

Seance du Mercredi 03 Octobre 2010

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### <u>Étaient présents</u> :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PURPELIII, adjaints

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROÙ, Mme BOISÍVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

## <u>Proposition d'avenant à la convention du 2 février 2004 entre la Ville de Honfleur et la Société du Vieux Honfleur</u>

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, la décision de principe d'accueillir le Petit Musée Alphonse Allais dans un autre lieu, suite à la vente de la pharmacie du Passocéan, avait été prise. La Ville de Honfleur avait également donné son accord pour le rachat des collections.

Un accord a pu être trouvé avec la Société du Vieux-Honfleur qui propose de faire don à la Ville de Honfleur de deux immeubles situés rue des Petites Boucheries et la rue de la Prison, dans lesquels serait aménagé le nouveau petit musée d'Alphonse Allais.

Ces deux maisons avaient fait l'objet d'une donation à la Société du Vieux-Honfleur par Madame TURGIS en date du 15 mars 1975, en vue de l'agrandissement du musée d'ethnographie.

La Société du Vieux-Honfleur ne disposant pas des moyens nécessaires dans le temps pour réaliser cet agrandissement, propose à la Ville de Honfleur d'accepter le don, avec les conditions qui sont visées dans l'avenant joint.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce don et les conditions qui l'accompagnent.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Accepte la donation des immeubles de la rue des Petites Boucheries et la rue de la Prison dans lequel sera aménagé le nouveau musée d'Alphonse Allais.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique par lequel la Ville de Honfleur met à disposition de la Société du Vieux Honfleur les locaux qu'elle occupe.
- Confirme le respect des conditions du legs de Madame TURGIS, autrement dit l'affectation future de ces immeubles à l'agrandissement du musée d'ethnographie et leur stricte affectation à un but culturel.

Le Maire,
M. LAMARRE

LE Maire,
M. LAMARRE

LE HOAVE,

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201864-DE Date de télétransmission : 10/10/2018 Date de réception préfecture : 10/10/2018



| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|-------------------------------|----------------------|--|
|                               | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |

ARRONDISSEMENT LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN. M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### Programme de restauration intérieure de l'Eglise Saint Léonard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux très importants de restauration de l'église Saint-Léonard ont été menés jusqu'en 2013. Des travaux de plus faible importance restent à réaliser, notamment la restauration de l'escalier d'accès à l'orgue et au clocher et la restauration des vitraux.

Le Cabinet LEFEVRE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a été missionné dans un premier temps pour la poursuite des opérations de restauration de l'escalier.

Un dossier de restauration de 20 vitraux a été réalisé par un restaurateur. Le montant approximatif des travaux se situe aux alentours de 36 000 €. Ce dossier va être communiqué pour avis à l'architecte des Bâtiments de France. Une première tranche de travaux pourra être inscrite au budget 2019, puis une seconde tranche en 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département.

### Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 26 votes « pour » et 1 vote « contre »,

 Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et du Département afin de terminer la restauration intérieure de l'Eglise St Léonard, notamment la restauration de l'escalier d'accès à l'orgue et au clocher et de la restauration des vitraux.





Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201865-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018

| -4                | DÉDUDUOUE EDANCAISE  |
|-------------------|----------------------|
| DÉPARTEMENT<br>DU | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT LISIEUX

**CALVADOS** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE). Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### Régularisation d'acquisition d'un terrain et d'une maison situés rue des Vases

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département propose à la Ville de Honfleur de régulariser l'acquisition d'un terrain et d'une maison situés rue des Vases à Honfleur qui a déjà fait l'objet d'une délibération en date du 5 octobre 2016, mais qui, pour des raisons pratiques, a dû faire l'objet d'un document d'arpentage modificatif. Pour mémoire, cette opération s'élève à 20 710 €. La délibération du 5 octobre 2016 fixait le montant à 19 655 € mais pour une surface inférieure.

Cf. documents joints (lettre et plan) parcelles AK 230, 231, 1 et 311 situées rue des vases / quai tostain à Honfleur :

- Parcelle de 344 m²: maison et ses abords et station de recharge véhicules électriques
- Terrain de 502 m<sup>2</sup> : bâtiment gare routière et ses abords
- Parcelle de 53 m<sup>2</sup>: parvis situé devant la gare routière

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal,

- Confirme la délibération en date du 5 octobre 2016 et valide l'acquisition d'un terrain et d'une maison situés rue des Vases à Honfleur, ainsi que d'une partie de la gare routière et de ses abords et parvis, pour un montant définitif de 20 710 €, conformément à l'avis du Service France Domaine.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Le Maire, M. LAMARRE

he have



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201866-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _ |
|-------------------------------|------------------------|
|                               | MAIDIE DE LIQUEI EUD   |

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### Budget Principal Ville - Décision Modificative Budgétaire N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en accord avec la Trésorerie, il convient de modifier les prévisions budgétaires pour régulariser des opérations d'amortissement, tant en dépenses qu'en recettes, pour le budget principal.

### **Budget Principal**

| FONCTIO   | DNNEMENT    |               |
|---|-------------|---------------|
|   | DEPENSES    | RECETTES      |
| Chap 042 Article 777 "quote part de subventions |             | 900,00€       |
| d'investissement"                               |             |               |
| Article 611"prestations aux entreprises"        | 900,00 €    |               |
| Article 6718" autres charges exceptionnelles"   | 29 380,76 € |               |
| Article7718"autres produits exceptionnels"      |             | 29 380,76 €   |
| 2 * 2 B . m . 3                                 |             | - x = x - x - |
| TOTAL   | 30 280,76 € | 30 280,76 €   |

### INVESTISSEMENT

|  | DEPENSES | RECETTES |
|--|----------|----------|
| Article 2188"autres immobilisations corporelles" | -900,00€ |          |
| Chap 040 Article 1391 "subventions d'équipement" | 900,00€  | 2 AP 000 |
| Chap 041 Article10251 "dons et legs"             |          |          |
|  |          |          |
| ΤΟΤΔΙ  | 0.00 €   |          |

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 :

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 – budget principal Ville, proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire, M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201867a-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018

|   | 674  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|
| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS                       | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE   |  |  |  |
|   | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |  |  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX                     | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL   |  |  |  |
|   | Séance du Mercredi 03 Octobre 2018   |  |  |  |
| Date de convocation:                                | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie  |  |  |  |
| 24 septembre 2018                                   | de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |  |  |  |
| Affichée le :                                       | <u>Étaient présents</u> :  |  |  |  |
| 26 septembre 2018                                   | M. Michel LAMARRE, Maire,  |  |  |  |
| <u>Date d'affichage</u><br><u>des délibérations</u> | Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints  Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, |  |  |  |
| 12.10.2018  | ASTRESSE conseillers municipaux.   |  |  |  |

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

### Budget Annexe Quai Sainte Catherine - Décision Modificative Budgétaire N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2018 par une Décision Modificative Budgétaire n°2 le Budget Annexe « Quai Ste Catherine » comme suit :

### **Budget Annexe Quai Sainte Catherine**

## FONCTIONNEMENT

|   | DEPENSES              | RECETTES |
|---|-----------------------|----------|
| Article 6811 «amortissment" Article 022 "Dépenses Imprévues"          | 200,00 €<br>-200,00 € |          |
| TOTAL   | - €                   | €        |
| INVESTISSEMENT  |                       |          |
|   | DEPENSES              | RECETTES |
| Article 2135"installations générales" Article 281318"autres bâtiment" | 200,00€               | 200,00€  |
| TOTAL   | 200,00€               | 200,00€  |

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

• Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°2 – Budget Annexe Quai Ste Catherine, proposée par Monsieur le Maire.

Le Maire, M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201867b-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018



|  | 67-   |  |  |
|--|---|--|--|
| DÉPARTEMENT<br>DU                            | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |  |  |
| CALVADOS                                     | MAIRIE DE HONFLEUR  |  |  |
| ARRONDISSEMENT                               |   |  |  |
| DE<br>LISIEUX                                | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  |  |  |
|  | Séance du Mercredi 03 Octobre 2018  |  |  |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> :       | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie |  |  |
| 24 septembre 2018                            | de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.  |  |  |
| Affichée le :                                | Étaient présents :  |  |  |
| 26 septembre 2018                            | M. Michel LAMARRE, Maire,   |  |  |
| <u>Date d'affichage</u><br>des délibérations | Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints  Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M.            |  |  |

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

ASTRESSE conseillers municipaux.

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

### Procédure de Débet Monsieur ADAM : apurement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par jugement n°2016-08 du 14 juin 2016, la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, a constitué Monsieur Gilbert ADAM -Receveur de la Commune de Honfleur, débiteur au titre de 4 charges portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2012 pour la somme globale de 29 380,76 €, pour des titres de recettes non recouvrés et désormais prescrits.

Monsieur ADAM, a fait appel de ce jugement auprès de la Cour des Comptes, qui a le 19 avril 2018, prononcé le rejet pur et simple de sa requête.

A réception du jugement Monsieur ADAM, a sollicité auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, la remise gracieuse des sommes mises à sa charge.

Le 6 août 2018, une remise gracieuse partielle a été accordée à Monsieur ADAM.

Dans la comptabilité de la Commune de Honfleur, il convient de constater le montant mis à charge de Monsieur ADAM, par une recette exceptionnelle au compte 7718.

Ce titre de recettes sera payé par l'Etat, au titre de la remise gracieuse, et par Monsieur ADAM au titre de son reste à charge.

Dans le même temps, la Commune de Honfleur doit acter l'irrécouvrabilité des titres de recettes, en procédant à l'émission d'un mandat au compte 6718, pour le montant total soit 29 380,76 €.

Cette opération, sans impact pour le budget, vient clore la procédure de débet.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer et d'ouvrir les crédits à hauteur de 29 380,76 € au compte « 7718 » et au compte « 6718 » de la section de fonctionnement du budget 2018.

### Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la procédure de débet de Monsieur ADAM, Receveur de la Commune de Honfleur pour les exercices 2008, 2009, 2010 et 2012 pour un montant total de 29 380,76
   €.
- Prend acte de l'irrécouvrabilité des titres de recettes désormais prescrits.
- Demande l'ouverture de crédit au budget 2018 en section de fonctionnement pour 29 380,76 € :
  - Emission d'un titre de recettes au 7718 payé par l'Etat au titre de la remise gracieuse et par Monsieur ADAM au titre de son reste à charge.
- Demande l'ouverture de crédit au budget 2018 en section de fonctionnement pour 29 380,76 € :
  - Emission d'un mandat au 6718 afin d'acter l'irrécouvrabilité des titres de recettes.



## RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU **CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT). Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

#### Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier Principal propose d'admettre en non-valeur la somme de 27 356,90 € pour le « Budget Principal ». Ce montant, qui concerne les exercices de 1998 à 2014, a déjà été prévu au budget lors de son vote en mars dernier.

Il s'agit de titres de recettes irrécouvrables liées à des dossiers de surendettement ou un constat de carence suite à de nombreuses demandes de débits d'office.

Toutes les procédures légales ont été utilisées pour tenter de recouvrer les sommes dues ; sans succès.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Sur proposition de M. le Trésorier,

### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal,

- Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés sur le tableau de Monsieur le Trésorier.
- Article 2 : DIT que le montant total retenu de ces titres de recettes s'élève à 27 356,90 € pour le « Budget Principal ».
- Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses du budget concerné de l'exercice en cours de la commune (budget principal).

Le Maire,

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201867d-DE Date de télétransmission : 16/10/2018

Date de réception préfecture : 16/10/2018



| DÉPARTEMENT     |
|-----------------|
| DU              |
| <b>CALVADOS</b> |
|                 |
|                 |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire,

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL. ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés avant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

### Garantie d'emprunt pour Partélios Habitat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la loi de finances 2018, Partelios Habitat a mis en œuvre un ensemble de mesures dont la réduction de loyer de solidarité (RLS). Pour les accompagner dans cette nouvelle réforme, la Caisse des Dépôts leur a proposé un allongement de 5 ans des prêts initialement garantis par Honfleur.

Les caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées étant modifiées, il est demandé aux collectivités de réitérer leur garantie.

Pour information, sont concernés deux emprunts pour un montant total de 697 333.59 €, tous les deux étant indexés sur le livret A avec un taux à 0.75%.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer afin d'accorder à Partélios Habitat cette extension de durée d'emprunts et ces nouvelles caractéristiques.

ESH PARTELIOS HABITAT, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du (des) prêt(s) référencé(s) en annexe(s) à la présente délibération, initialement garanti(s) par CMNE DE HONFLEUR, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite (desdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

#### DELIBERE

### Article 1:

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée(s) à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des) prêt(s) réaménagé(s).

### Article 2:

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la (les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée(s) sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %;

### Article 3:

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 4:

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le Maire, M. LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201868-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018



| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |  |
|-------------------------------|----------------------|--|
|                               | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |

ARRONDISSEMENT LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la

ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY.

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

### Garantie d'emprunt pour Calvados Habitat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation d'appartements rue Alexandre Dubourg, Calvados Habitat a sollicité la collectivité pour garantir le prêt mobilisé d'un montant de 43 750 € à taux fixe trimestriel, sur une durée de 15 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la garantie nécessaire pour cet emprunt.

Considérant l'offre de financement d'un montant de 43 750,00 € émise par la Banque Postale (ci-après « le Bénéficiaire ») et acceptée par Calvados Habitat (ci-après « l'Emprunteur ») pour les besoins de financement du programme d'investissement 2018 et de la réhabilitation du patrimoine, pour laquelle la Ville de Honfleur (ci-après « le Garant ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu l'offre de financement de la Banque Postale (annexée à la présente délibération)

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

#### DECIDE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>: Accord du Garant

Le Garant accord son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100,00 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### **ARTICLE 2 : Déclaration du Garant**

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

#### ARTICLE 3: Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnait par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

#### ARTICLE 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le Garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer, et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

#### ARTICLE 5 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

### ARTICLE 6 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L. 2131-1 pour les Communes et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Le Maire, M. LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201869-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018

DÉPARTEMENT DII **CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de <u>délégués</u>

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés avant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### Convention de remboursement de frais de fonctionnement liés au transfert de la compétence « Jeunesse » de la Ville vers la CCPHB

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le prolongement de la convention de transfert de personnel qui a déjà été soumise au Conseil Municipal, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention au titre du transfert du bâtiment Jeunesse, puisque ce bâtiment abrite à la fois le service « Jeunesse » (transféré à la CCPHB) et le service « Education et sport » qui reste de la compétence de la Ville.

Une analyse très fine de l'utilisation de ce bâtiment a été menée et un accord a été trouvé entre la Ville de Honfleur et la Communauté de Communes pour une prise en charge à hauteur de 58.5% par la Communauté de Communes.

Une convention définissant les modalités du transfert est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### Cf. document joint.

### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal,

 Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de remboursement de frais de fonctionnement liés au transfert de la compétence « Jeunesse » entre la Ville de Honfleur et la CCPHB.

Le Maire, M. LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201870-DE

> Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018

DÉPARTEMENT DU **CALVADOS** 

### MAIRIF DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY.

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

### Musées du Vieux Honfleur – Mise en vente d'un ouvrage – Fixation du tarif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les musées du Vieux-Honfleur souhaitent mettre en vente le dernier numéro des Annales de Normandie (Janvier-Juin 2018), qui constitue les actes de la journée d'étude qui s'est tenue l'année dernière à la médiathèque Maurice Delange autour de la question : « Le port de Honfleur. De l'émergence aux conflits contemporains ».

Cet ouvrage vient combler un réel vide éditorial et témoigne de l'importance des recherches sur l'histoire du port de Honfleur.

Il est proposé qu'il soit mis en vente au prix de 20 € et le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce tarif.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal.

- Accepte la mise en vente aux Musées du Vieux Honfleur du dernier numéro des Annales de Normandie (Janvier – Juin 2018).
- Fixe le tarif de vente de cet ouvrage à 20 € l'unité.

Le Maire. M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201871-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018

DU **CALVADOS** 

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de <u>délégués</u>

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire,

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL,

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

### PB/CD

### Appel de cotisation 2018 – Adhésion au CAUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé de renouveler l'adhésion de la Ville auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). En effet, les conseils du CAUE bénéficient également à la Ville pour certaines opérations. Le montant de l'adhésion est de 460,00 € pour 2018.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

W

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Avec 24 votes « pour » et 3 votes « abstention »,

Décide de verser au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Çalvados une cotisation au titre de l'année 2018 pour un montant de 460,00 €.

Le Maire. M. LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201872-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018



| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------------------------|----------------------|
|                               | MAIRIE DE HONFLEUR   |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

28.11.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M.

NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL,

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT),

Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob-

#### Objet : Musée Eugène Boudin - Enrichissement des collections

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le musée Eugène Boudin enregistre actuellement un nombre conséquent de propositions de dons, legs ou achats de pièces importantes pour ses collections et que chacune des pièces proposées ce jour revêt un intérêt particulier pour l'histoire de l'art et entretient un lien évident avec la nature et le thème des collections du musée Eugène Boudin.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des œuvres suivantes :

. une huile sur toile d'Eugène Boudin (1824-1898) intitulée « Saint-Vaast-la-Hougue » (1892, 50 X 74), léguée à la Ville de Honfleur par Sonja Eder-Rosa (1929-2016), qui demeurait à Vienne (Autriche).

Monsieur le Maire indique qu'aucune œuvre d'Eugène Boudin, dans les collections du musée, ne représente Saint-Vaast-la-Hougue, où Eugène Boudin a séjourné surtout à partir des années 1890, alors que près de 30 œuvres représentant ce port sont à l'heure actuelle portées au catalogue raisonné de l'artiste, et il ajoute que tant par son sujet que par la façon dont elle incarne l'art consommé de Boudin dans l'exécution de ces paysages marqués par une quasi continuité entre ciel et mer, cette huile sur toile constitue une réelle opportunité d'enrichissement pour les collections du musée. Monsieur le Maire précise que si l'on se réfère à la cote de l'artiste pour une œuvre au genre et au format similaires, l'estimation de l'œuvre présente se situe aux alentours de 150 à 200 000 € alors que la Ville n'aura simplement à prendre en charge que le transport de l'œuvre de la Suisse à la France.

une huile sur toile de Jean Dries (1905-1973) intitulée « Portrait de Josabeth » (1953, 46 X 33) proposée à 'achat (300 €) par la nièce de l'artiste.

Vonsieur le Maire indique que l'histoire même de ce peintre est liée à celle du musée Eugène Boudin, car il ut après Dubourg, Leclerc et Voisard-Margerie le dernier d'une lignée de peintres qui assurèrent également a fonction de « conservateur du lieu ».

I ajoute que le portrait présenté qui représente un membre de la famille de l'artiste, est intéressant notamment dans la mesure où le musée possède de lui surtout des natures mortes et des paysages de -lonfleur ou plus largement de l'Estuaire de la Seine, mais pratiquement pas de portraits et que cette huile sur toile compléterait ainsi utilement le corpus des œuvres de Dries présentes dans les collections du nusée.

Une huile sur carton de Louis-Alexandre Dubourg (1821-1891) intitulée « Les buveurs à Saint-Siméon » vers 1865, 16 X 24), conservée dans la même famille depuis plusieurs générations, qui la propose à l'achat à 4 500 €.

Monsieur le Maire indique que bien que le sujet de cette œuvre proposée à la vente soit assez traditionnel, elle est très intéressante, car elle est l'une des représentations les plus célèbres de la Ferme Saint-Siméon par Dubourg. Il ajoute qu'une lithographie très proche en fut d'ailleurs tirée, que le musée conserve dans ses collections et que cette huile sur carton avait figuré dans la grande rétrospective consacrée à l'artiste par le nusée Eugène Boudin en 2001, et qu'elle constitue à ces divers titres une réelle opportunité d"enrichissement pour les collections du musée et est proposée à un prix très raisonnable, estimé à 4 500 € par le commissaire-priseur de Honfleur.

. Une huile sur toile d'Adolphe-Félix Cals (1810-1880) intitulée « Le vieux pêcheur » (1873, 114 X 89), proposée à l'achat par Monsieur Guy de la Bédoyère, descendant du Comte Armand Doria qui joua le rôle de mécène pour Cals. Il s'agit d'une œuvre historique car elle fut présentée lors de la mythique et prestigieuse première exposition du groupe impressionniste à Paris en 1874, aux côtés des œuvres de Monet, Boudin, Degas, Cézanne.

Monsieur le Maire indique que cette huile sur toile est probablement l'œuvre la plus célèbre de la période nonfleuraise de Cals qui se retire à Honfleur en 1871 et qu'elle concentre différents aspects de son art durant cette période. Il ajoute qu'il faut tout d'abord noter la fréquence de ce type de sujet dans le travail de Cals, celui du « peuple de la mer », que le format utilisé pour la représentation de ce pêcheur illustre également un choix particulier de l'artiste qui souhaite héroïser son sujet et qu'enfin la touche vibrante et fragmentée, qui cherche à restituer les effets de la lumière sur les matières en fait une œuvre en parfaite harmonie avec les problématiques de la peinture impressionniste, qui justifiait ainsi pleinement sa place dans la première des huit expositions impressionnistes.

Monsieur le Maire précise que le musée Eugène Boudin possède deux petits dessins préparatoires de cette œuvre et a ainsi l'opportunité exceptionnelle de détenir enfin une œuvre ayant figuré dans cette exposition qui marque la naissance publique de l'impressionnisme. Il ajoute que le propriétaire actuel de l'œuvre est conscient de son intérêt pour les collections du musée et qu'il a consenti à un geste financier important pour permettre son acquisition, qu'il la proposait initialement à 65 000 € et qu'il en souhaite aujourd'hui 50 000 €. Monsieur le Maire ajoute que le Département des peintures du Louvre que le musée est obligé de consulter pour l'acquisition des œuvres des peintres nés avant 1820 a d'ores et déjà émis un avis « très favorable » à cette acquisition.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, vu l'intérêt qui s'attache à l'enrichissement des collections du musée Eugène Boudin,

- . Accepte le legs du tableau d'Eugène Boudin intitulé « Saint-Vaast-La-Hougue »,
- . et l'achat, avec le concours de la Société des Amis du Musée Eugène Boudin (SAMEB) et/ou du FRAM, des œuvres de Jean Dries « Portrait de Josabeth », de Louis-Alexandre Dubourg « Les buveurs à Saint-Siméon » et d'Adolphe-Felix Cals « Le vieux pêcheur »,
- . ainsi que l'inscription à l'inventaire des collections de la Ville de Honfleur de ces œuvres.

Fait et délibéré en séance, lés jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE:

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201873-DE Date de télétransmission : 29/11/2018 Date de réception préfecture : 29/11/2018

| DÉPARTEMENT    |
|----------------|
| DU<br>CALVADOS |
|                |

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY. LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### Projet de création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine Maritime à la Lieutenance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce projet a déjà été évoqué lors de précédents conseils municipaux.

Pour mémoire, le C.I.A.P. (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine Maritime) sera un espace d'accueil, d'expositions, d'animations et de conférences, consacré à l'héritage patrimonial maritime de la ville et du territoire. Ce sera un véritable outil de médiation qui proposera au public :

- une exposition permanente didactique, qui donnera les clés de lecture des vestiges architecturaux et permettra de découvrir le port : son évolution, son histoire, ses enjeux et son lien avec l'arrière-pays. Les outils de la scénographie seront variés et feront appel à des technologies innovantes (reconstitution virtuelle),
- des expositions temporaires qui aborderont des thèmes ou des périodes particuliers du patrimoine maritime de la ville et du territoire,
- des ateliers pédagogiques ouverts au jeune public (individuel et scolaire), destinés à éduquer son regard et à l'initier à la découverte de l'architecture, du patrimoine,
- des rencontres, des conférences et des événements artistiques et patrimoniaux,

- un fond de documentation qui mettra à disposition les sources de connaissance pour permettre des recherches ou un approfondissement sur un sujet,
- des parcours extérieurs pour amener les visiteurs vers les autres équipements culturels de la ville et d'autres sites patrimoniaux du Pays d'Auge.

#### La résidence d'artistes

Le centre de création accueillera des artistes (plasticiens, écrivains, photographes, musiciens ...) une partie de l'année. Des logements et des ateliers seront aménagés. Les artistes seront accompagnés dans leur création, notamment sous la forme d'un soutien logistique et intellectuel.

Des manifestations, des échanges avec le public et les scolaires seront organisés : ateliers, projets communs, performances, interventions en milieu scolaire, échanges sur les pratiques et les créations en cours, partenariat avec les écoles d'art régionales. Les artistes seront sollicités pour participer à certains de ces événements, tout en respectant leur besoin de temps de création. La programmation et la mise en place d'une présentation ou d'une exposition de leur création seront proposées en fin de résidence.

Le centre disposera d'une superficie totale de 550 m2 (dont 190 m2 de surface extérieure), répartie sur plusieurs espaces :

- . deux salles d'exposition permanente,
- une salle de médiation,
- . une cour et une terrasse extérieures surplombant le Vieux-Bassin,
- . une salle comprenant trois espaces (l'exposition temporaire, la billetterie et la boutique),
- . des logements (3 chambres et un espace de vie commune),
- trois ateliers de créations.

#### Objectifs poursuivis

. Faire découvrir le patrimoine architectural et maritime de Honfleur, donner au public les clés de lecture pour interpréter l'urbanisme du port et expliquer son passé maritime et ses liens avec le Pays d'Auge,

. Développer une médiation auprès des publics et offrir un espace culturel vivant, de proximité, ancré dans soin territoire grâce à un programme culturel riche et diversifié. Ces actions doivent permettre de refléter l'identité de la ville, de valoriser le patrimoine maritime et l'activité portuaire et de fédérer les différents acteurs. L'enjeu est de développer une identité locale, de permettre aux habitants de comprendre, de s'approprier leur environnement et de devenir des ambassadeurs de leur territoire,

Favoriser la découverte des équipements culturels de la ville et du territoire. La Lieutenance, véritable porte d'entrée sur la ville, doit servir de point de départ vers des circuits pour découvrir les différents sites d'intérêt culturel de la ville et du Pays d'Auge,

Développer une offre touristique de qualité : programme de découverte de ce patrimoine, parcours dans la ville et dans le Pays d'Auge, expositions permanentes et temporaires. Tout ceci s'adressera à un large public, touristes curieux, amateurs éclairés ou « experts »,

Développer un fond documentaire de référence sur le patrimoine maritime.

Le dossier de financement est en cours de constitution et il convient de délibérer sur le plan de financement dont le **détail figure en annexe**.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

74

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Avec 23 votes « pour » et 4 votes « abstention »

- Approuve le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement intérieur de la Lieutenance en Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine Maritime.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires auprès des différents partenaires et signer l'ensemble de documents nécessaires.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201874-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018



| DÉPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE\_

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la

Date de convocation :

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE. Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROÚ, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL,

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### SDEC Energie - retrait « Pont Farcy » - avis de la Ville de Honfleur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ENERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy; celle-ci ayant été rattachée au Département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son Assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après cet exposé, Et en avoir délibéré∮

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• Approuve le retrait de la commune déléquée de Pont-Farcy du SDEC ENERGIE.

Le Maire, M. LAMARRE





| DÉPARTEMENT DU CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _ |
|-------------------------|------------------------|
|                         | MAIRIE DE HONFLEUR     |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la

ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

SDEC Energie – adhésion de la « Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon » – avis de la Ville de Honfleur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer ses compétences « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son Assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après cet exposé, Et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ENERGIE.

Le Maire, M. LAMARRE





| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------------------------|----------------------|
|                               | MAIRIE DE HONFLEUR   |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la

<u>Date de</u> convocation :

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

26.11.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROÙ, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob)

## Objet : Dénomination de la voie reliant la CECA au Pont Mercédès Villey et de la voie reliant l'avenue du Président Duchesne à l'écluse de chasse

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de donner un nom à la voie reliant la CECA au Pont Mercédès Villey d'une part et d'autre part à la voie reliant l'avenue du Président Duchesne à l'écluse de chasse.

Monsieur le Maire, sur suggestion de Monsieur CHICHERIE, adjoint aux affaires portuaires, propose de dénommer la voie reliant la CECA au Pont Mercédès Villey: « route du Bassin de Chasse » et la voie reliant l'avenue du Président Duchesne à l'écluse de chasse « chemin de l'écluse ».

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Accepte les propositions de Monsieur le Maire et de Monsieur CHICHERIE et décide de donner le nom de « route du Bassin de Chasse » à la voie reliant la CECA au Pont Mercédès Villey et le nom de « chemin de l'écluse » à la voie reliant l'avenue du Président Duchesne à l'écluse de chasse.

Fait et délibéré en séance/les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Michel LAMARRE



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201876-DE Date de télétransmission : 29/11/2018 Date de réception préfecture : 29/11/2018

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

11/10/2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

#### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROÚ, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL,

ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Afin de régulariser la situation administrative d'un Maître-nageur Sauveteur contractuel, il est proposé de transformer ce poste en poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet.

A la demande des parents d'élèves de l'Ecole de musique concernant l'enseignement du piano, il est proposé de transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 9/20<sup>ème</sup> à 10/20<sup>ème</sup>.

La fin du dispositif des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018 a entraîné des modifications de temps de travail, il est proposé au conseil municipal de valider ces nouveaux temps de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** la suppression des postes suivants:

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe à 9/20°
- 1 poste d'adjoint d'animation à 9.24/35°
- 2 postes d'adjoint technique à 21.09/35° et 34.81/35

Et la création des postes suivants :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
  1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° cl. à 10/20°
  - 1 poste d'adjoint d'animation à 6.1/35°
  - 2 postes d'adjoint technique à 19.12/35° et 35/35

Les crédits relatifs à ces emplois figurent dans le calcul de la masse salariale inscrite au budget.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201877-DE Date de télétransmission : 12/10/2018 Date de réception préfecture : 12/10/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS |
|-------------------------------|
|                               |

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

09.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire,

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL. ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

AM/EF

Objet: DELAGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU GROUPE PARTELIOS A LA COMMUNE DE HONFLEUR AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DELA RUE JEAN-BAPTISTE **BAUSSARD** 

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Groupe Partelios et la Ville de Honfleur souhaitent procéder à des travaux de réhabilitation des espaces collectifs de la rue Jean-Baptiste Baussard, chacun pour sa part.

Afin de limiter le nombre d'intervention et de nuisances sur le secteur, Monsieur le Maire propose que la Ville accepte temporairement la délégation de maitrise d'ouvrage du Groupe Partélios et ce pour assurer l'ensemble des missions inscrites à l'article 4 de la Convention ci-jointe à la présente délibération. Les travaux seront réalisés dans le cadre du marché de voirie que la Ville de Honfleur a passé avec l'entreprise Eiffage.

Le Groupe Partélios, restera redevable de l'intégralité des frais liés aux réels des travaux exécutés et estimés à ce jour de la manière suivante :

Montant total HT des travaux :

91 245,21 € HT

Part du Groupe Partélios HT :

29 786,41 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET un avis favorable à l'acceptation de la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du Groupe Partélios, afin d'exécuter conjointement les travaux de modernisation des espaces extérieurs de la rue Jean-Baptiste Baussard.

DIT que le montant des travaux réalisés sur l'assiette foncière appartenant au bailleur sera remboursé intégralement à la Ville de Honfleur par le Groupe Partélios au vue des factures présentées par l'entreprise mandatée pour les dits travaux.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201878-DE Date de télétransmission : 09/10/2018

Date de réception préfecture : 09/10/2018

| DÉPARTEMEN |
|------------|
| DU         |
| CALVADOS   |
|            |
|            |

LISIEUX

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRONDISSEMENT

### MAIRIE DE HONFLEUR

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la

ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

09.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

M. Michel LAMARRE, Maire,

Étaient présents :

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY. LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL. ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

AM/EF

Objet: DELAGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU GROUPE PARTELIOS A LA COMMUNE DE HONFLEUR AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE DELA RUE PIERRE DE CHAUVIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Groupe Partelios et la Ville de Honfleur souhaitent procéder à des travaux de réhabilitation des espaces collectifs de la rue Pierre de Chauvin, chacun pour sa part.

Afin de limiter le nombre d'intervention et de nuisances sur le secteur, Monsieur le Maire propose que la Ville accepte temporairement la délégation de maitrise d'ouvrage du Groupe Partélios et ce pour assurer l'ensemble des missions inscrites à l'article 4 de la Convention ci-jointe à la présente délibération. Les travaux seront réalisés dans le cadre du marché de voirie que la Ville de Honfleur a passé avec l'entreprise Eiffage.

Le Groupe Partélios, restera redevable de l'intégralité des frais liés aux réels des travaux exécutés et estimés à ce jour de la manière suivante :

Montant total HT des travaux :

60 622,57 € HT

Part du Groupe Partélios HT :

26 363,87 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET un avis favorable à l'acceptation de la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du Groupe Partélios, afin d'exécuter conjointement les travaux de modernisation des espaces extérieurs de la rue Pierre de Chauvin.

DIT que le montant des travaux réalisés sur l'assiette foncière appartenant au bailleur sera remboursé intégralement à la Ville de Honfleur par le Groupe Partélios au vue des factures présentées par l'entreprise mandatée pour les dits travaux.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201879-DE Date de télétransmission : 09/10/2018 Date de réception préfecture : 09/10/2018

| DÉPARTEMENT     |
|-----------------|
| DU              |
| <b>CALVADOS</b> |
|                 |
|                 |

## MAIRIE DE HONFLEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la

ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

<u>Date de</u> convocation :

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

11.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 20

Votants: 27

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY,

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL,

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

## ACQUISITION PAR LA VILLE DE HONFLEUR DES ANCIENS LOCAUX DE L'AGENCE DE L'EAU SITUES 21 Rue de l'Homme de Bois et donnant sur la Rue Barbel

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction de l'Agence de l'Eau Seine Normandie a fait savoir à la Mairie de Honfleur que ses locaux à usage de bureaux situés 21 Rue de l'Homme de Bois d'une surface d'environ 650 m² de surface utile avaient été mis en vente. En effet, les différents regroupements opérés dans les services de l'Agence ont conduit à une telle décision sachant les locaux sont libérés depuis le mois de juillet dernier. Il convient également d'ajouter que depuis février 2012, par convention, l'Agence met à disposition de la Mission locale une surface de bureaux d'environ 150 m² moyennant un loyer annuel de l'ordre de 21 000 €.

Monsieur Le maire rappelle que la réflexion engagée par la Ville en vue de l'aménagement et de l'extension des locaux du Musée Eugène Boudin et la création d'un espace culturel dans les anciens locaux de l'ancienne école de l'Ecole de l'Homme de Bois situés à proximité du bâtiment appartenant à l'Agence conduit à considérer que cet immeuble pourrait constituer une opportunité. Il faut ajouter à cela que des locaux à vocation d'accueil de services publics, de cette qualité et de cette taille, disponibles en plein centre-ville et secteur sauvegardé vont dans le sens d'un intérêt certain pour que la Ville s'en rende acquéreur. En effet, un projet immobilier de logements ou d'équipement touristique dans ce secteur paraîtrait difficilement compatible avec la configuration urbaine.

Selon les informations communiquées par la Direction de l'Agence de l'Eau et qui apparaissent dans l'avis du Domaine, le prix du bien serait de 875 000 €, majoré de 10 %. L'Agence nous a fait part, par message électronique du 25 septembre 2018, de son accord pour une cession à la Ville de Honfleur au prix de 950 000 € net vendeur.

Monsieur Le Maire rappelle également que cet immeuble, autrefois à usage d'établissement scolaire, appartenait à la Ville jusqu'en 1994, date à laquelle, il a été décidé de le vendre à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour y implanter ses bureaux. L'Agence y a réalisé une restauration et un aménagement de très grande qualité et a continué à entretenir cet ensemble immobilier dans un parfait état. C'est donc un espace de l'ordre de 700 m² de surface utile qui sera disponible pour y développer des services. Le loyer annuel de 21 000 € bénéficiera, une fois l'acquisition faite, à la Ville de Honfleur et servira au financement d'une partie de l'investissement.

Le Conseil Municipal est invité à en débattre.

### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- -Décide de répondre favorablement à la proposition présentée par Monsieur Le Maire en vue de l'acquisition des locaux appartenant à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et situés 21 rue de l'Homme de Bois, dont la façade borde la Rue Barbel;
- -Accepte que l'acquisition par la Ville de Honfleur se fasse au prix correspondant à l'avis du Domaine en date du 5 décembre 2017, soit un montant de 865 000 € majoré de 10 % conformément à la marge de négociation autorisée par le Domaine, soit 950 000 € net vendeur :
- -Autorise Monsieur Le Maire à signer tous compromis et actes à intervenir pour authentifier cette opération ;
- -S'engage à opérer les modifications budgétaires qui seraient nécessaires pour autoriser le paiement de cette acquisition avant le 31 décembre 2018.

Le Maire, M. LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201880-DE Date de télétransmission : 10/10/2018 Date de réception préfecture : 10/10/2018

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la

ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

11/10/2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER M. PURPELIN adjoints

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROÚ, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

Objet : Régularisation foncière. Rétrocession par échange de terrains, rue Albert PATIN avec la société « La Plaine Normande » à la ville de Honfleur de parcelles sis angle rue Dubourg et rue Saint Nicol

Monsieur le Maire rappelle que par un acte du 10 août 2001, la ville de Honfleur a vendu à la SA.HLM « la Plaine Normande » un terrain de 2 609m² dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme immobilier.

Il précise que les conditions particulières de cet acte de vente stipulaient la rétrocession à titre gratuit à la Commune des espaces publics une fois le programme achevé.

Il propose d'autoriser cette rétrocession gratuite qui porte sur une surface totale de 233m²

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune, et L1311-1 dispensant la saisine des Domaines pour les acquisitions dont le montant est inférieur seuil fixé soit 180 000€.

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 6 mai 1998 autorisant la vente des parcelles BC n°192 ;193 et 733 à la société « la Plaine Normande ».

Vu l'acte de vente du 10 août 2001 signé en l'étude Vauchelles, Desfoux, Vielpeau et Marguerite, notaires à Caen et notamment les conditions particulières,

Considérant la demande formulée par la société « la Plaine Normande », de régulariser la domanialité des espaces publics.

#### DECIDE

**D'Accepter** la rétrocession par la société « La Plaine Normande » rue Dubourg et rue Saint Nicol des parcelles suivantes:

- BC n°853 (ex BC n°192) d'une contenance de 79 ca
- BC n°855 (ex BC n°193) d'une contenance de 60 ca
- BC n°859 (ex BC n°733) d'une contenance de 11 ca
- BC n°860 (ex BC n°733) d'une contenance de 83 ca

Que cette rétrocession est acceptée à titre gratuit comme stipulé dans les conditions particulières de l'acte de vente,

**Que** les frais liés à cette transaction seront à la charge de la Ville de Honfleur comme stipulé dans les conditions particulières de l'acte de vente.

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201881-DE Date de télétransmission : 12/10/2018 Date de réception préfecture : 12/10/2018 DÉPARTEMENT DU CALVADOS

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT LISIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

11/10/2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY. LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL. ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL

#### Objet : Vente d'une parcelle de terrain de 2 637m² Chemin des Monts à Gonneville sur Honfleur

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 6 juillet 2016 autorisant la vente de lots à bâtir chemin des Monts à Gonneville sur Honfleur.

Il informe qu'un terrain, formé du lot n°2 constitué de la parcelle cadastrée F n°544 d'une contenance de 2 655 m² a trouvé acquéreur,

Il propose d'autoriser cette vente

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales et notamment l'article L2241-1 portant sur la gestion des biens de la Commune,

Vu l'ordonnance n°2006.460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2011 autorisant la vente de lots à bâtir en provenance du domaine privé de la Commune de Honfleur sur le territoire de Gonneville sur Honfleur,

Vu le nouvel avis des Domaines du 24 décembre 2015,

Vu les arrêtés de déclaration préalable du 17 juin 2010.et du 1er août 2016,

**Considérant** la demande formulée par Monsieur Charles-Edouard MAGUY, notamment son accord sur le prix et la contenance.

#### DECIDE

**D'Accepter** la cession de la parcelle F n°544 d'une superficie de 26a 55ca provenant de la division de la parcelle F n°493 sise « les Monts de Gonneville », à Monsieur Charles—Edouard MAGUY, demeurant chez Marie-Claire Blondel, 6 Les coteaux Saint-Clair 14600 La Rivière Saint Sauveur.

Que le prix de vente conformément à la nouvelle estimation des services de France Domaines, est fixé à cent trente mille Euros (137 000€) décomposés comme suit :

- Prix de vente hors taxe net vendeur : 114 970€

- TVA sur marge :

22 030€

**Qu'une** somme équivalente à 10% du prix fixé, devra être déposée en l'étude du notaire lors de la signature de la promesse unilatérale de vente, à titre d'indemnité d'immobilisation.

Que les frais liés à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjointe, à signer toutes les pièces et actes liés à cette délibération et à cette vente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire

Michel LAMARRE

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE _ |
|-------------------------------|------------------------|
|                               | MANDIE DE LIONEI ELIE  |

### MAIRIE DE HONEI EUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

24 septembre 2018

<u>Affichée le</u> :

26 septembre 2018

<u>Date d'affichage</u> <u>des délibérations</u>

11/10/2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 20

Votants: 27

en daux mil div buit la marcradi 03 octobre à 18h30 la Consai

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE. Maire.

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROÚ, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

#### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

JLL/

## Objet : Bail à construction Cours Jean de Vienne- Autorisation d'une activité de commerce de produits surgelés.

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande d'autorisation de sous-location dans le cadre d'un bail à construction portant sur la parcelle cadastrée AP n°255 et 256 sise cours Jean de Vienne.

Il précise que l'activité exercée jusqu'à ce jour sur ce terrain est un garage automobile et que le projet de sous-location partielle vise une activité de commerce de produits surgelés.

Conformément au bail à construction initial, la municipalité doit autoriser la sous-location ainsi que les activités qui seront exercées sur la parcelle.

Il propose d'en délibérer.

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu la loi n°64-1247 du 16 décembre 1964 et son décret d'application n°64-1323 du 24 décembre 1964, portant sur les baux construction,

VU le bail à construction consenti en 1988 pour une durée de 50 ans à la SARL AUTO NORMANDIE,

Vu l'autorisation initiale portant sur une activité de garage pour automobiles,

Vu la cession du bail en 2001 au profit de la SARL MONTMAGNY,

Vu la cession du bail en 2011 au profit de la SA GLG,

Vu la cession du bail en 2018 au profit de la SCI HONFLEUR DE VIENNE,

Vu la demande d'autorisation de sous-location partielle à une société de commercialisation de produits surgelés, formée par le gérant de la SCI Honfleur de Vienne le 12 juillet 2018

Considérant que la « SCI Honfleur de Vienne » est à jour de ses loyers et ne fait l'objet d'aucun litige ou contentieux avec la Ville de Honfleur.

Considérant que la Ville de Honfleur a eu connaissance de la sous-location et qu'elle y a été régulièrement appelée conformément aux clauses du bail,

Considérant la demande d'autorisation de sous-location partielle ne nuit pas à l'objectif initial de cette zone commerciale,

**Considérant** la demande d'autorisation d'exercer l'activité de commerce de produits surgelés dans le bâtiment édifié sur cette parcelle ne génère pas de gêne particulière.

#### Décide

De consentir à la demande d'autorisation de sous-location partielle pour une activité de commerce de produits surgelés.

**D'autoriser** l'activité de commerce de produits surgelés pour une partie du bâtiment appartenant à la SCI Honfleur de Vienne bénéficiaire du bail à construction.

D'être dispensé d'être appelé à l'acte de sous-location.

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Françoise DAVID, Adjoint, à signer toutes les pièces liées à cette délibération,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Michel LAMARRE



| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS |
|-------------------------------|
|                               |

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE HONELEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la

ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

26.11.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT). Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob

### Objet: Remerciements suite à l'attribution des subventions 2018

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu trois courriers de remerciements suite à l'attribution des subventions 2018 :

- . le premier de Dominique RONDU, président de la LIGUE CONTRE LE CANCER Calvados,
- . le second de M. ROUZEE, directeur de PROXIM'SERVICES Pays d'Auge,
- . le troisième de Laurent LEBLANC, président des VIEUX-GREEMENTS.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181128-del201884a-DE Date de télétransmission : 29/11/2018 Date de réception préfecture : 29/11/2018



| DÉPARTEMENT<br>DU |
|-------------------|
| CALVADOS          |
|                   |

### MANDIE DE LIGNELEUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

24 septembre 2018

Affichée le:

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

26.11.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

Seance du Mercredi 03 Octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ob-

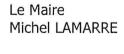
### Objet : Communications de Monsieur le Maire - Fêtes & manifestations prévues

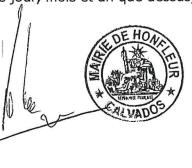
Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux manifestations vont se tenir dans les jours qui viennent à Honfleur :

- . La Fête de la Crevette et de la Pêche les 6 et 7 octobre, sachant que chaque membre du conseil municipal en a reçu le programme,
- . La Fête de la Science le 13 octobre de 14 H 00 à 18 H 00 au musée Eugène Boudin.

Monsieur le Maire invite chacun à profiter de ces manifestations.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,





Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201884b-DE Date de télétransmission : 29/11/2018 Date de réception préfecture : 29/11/2018



| DÉPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |
|             |
|             |

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DF LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

12.10.2018

Nombre de <u>délégués</u>

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY.

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL. ASTRESSE conseillers municipaux.

#### Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT). Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

Demande d'aide suite à l'action menée en mer le 28 août par une trentaine de navires normands : subvention au Syndicat des Pêcheurs de Trouville sur Mer

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un appel à la solidarité des pêcheurs d'une action menée en mer le 28 août par une trentaine de navires normands exaspérés par la présence des navires britanniques pratiquant une pêche estivale de la coquille st jacques audelà des 12 milles en Manche est aura eu le mérite de relancer les négociations Franco-Britanniques et d'aboutir le 18 septembre dernier a de nouveaux accords.

Les images des bateaux en mer se heurtant violemment ont été massivement diffusées sur les médias et partagées sur les réseaux sociaux. Ces images auront marqué les esprits des professionnels et de l'opinion publique; mais aussi interpelé nos représentants et pouvoirs publics sur cette situation qui perdure...

Deux bateaux « LE KEVIN II » et le « SACHAL EO » ont subi d'importants dégâts nécessitant des travaux onéreux que les assurances ne prendront pas en charge sans compter la perte d'exploitation.

Le Syndicat des pêcheurs de Trouville sur Mer sollicite la Ville de Honfleur afin de leur verser une aide financière exceptionnelle.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• Décide d'attribuer au Syndicat des pêcheurs de Trouville sur Mer une aide financière d'un montant de 2 000 €.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201885-DE Date de télétransmission : 16/10/2018 Date de réception préfecture : 16/10/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS           | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|---|----------------------|
| *************************************** | MAIRIE DE HONFLEUR   |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Mercredi 03 Octobre 2018

Date de convocation:

24 septembre 2018

Affichée le :

26 septembre 2018

Date d'affichage des délibérations

24.10.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 20

Votants: 27

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 03 octobre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

### Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, M.CHICHERIE, Mme F.DAVID, M. ALVAREZ, Mmes FLEURY, LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. NAVIAUX, Mme CHEMIN, M. BOSQUET, Mme GROS, MM. PERRAULT, DUVAL.

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents:

M. THUAU et Mme DANEL conseillers municipaux.

### Absents et excusés ayant donné pouvoir :

MM. SAUDIN (pouvoir à F.DAVID), MOREL (pouvoir à M. LAMARRE), Mmes SAUSSEAU (pouvoir à Mme BOUCHARD), K.DAVID (pouvoir à Mme LEMONNIER), M. ARNAUD (pouvoir à Mme FLEURY), Mmes GUADEBOIS (pouvoir à M. CHICHERIE), LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/ob

Objet : Motion de soutien à l'action des facteurs de la poste de Honfleur – Alerte sur les conséquences de la réorganisation future de la distribution du courrier.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Direction de la Poste envisage une réorganisation de la distribution du courrier, entrainant une diminution du nombre de facteurs ainsi qu'une réorganisation totale de la distribution du courrier et des colis.

En effet, une recentralisation du tri est prévue à Pont-l'Evêque et l'activité colis va être déportée sur la plate-forme du Havre.

Cette annonce, intervenue très tardivement auprès des facteurs, inquiète toute l'équipe de distribution de Honfleur, mais aussi les élus qui peuvent interpréter cette décision comme une première étape dans la suppression d'une partie du service postal de Honfleur, avec les suppressions de postes qui s'en suivront, sans parler des dégradations des conditions de travail, compte tenu des distances qui devront être parcourues pour accéder au centre de tri de Pont-L'Evêque.

L'annonce de l'engagement prochain de travaux d'aménagement du bureau de poste de Honfleur, travaux qui font suite à des chantiers relativement récents, confirme les craintes d'une réorganisation qui entraînerait des suppressions de postes à terme.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose qu'une motion de soutien au personnel de la Poste, demandant le maintien du niveau de service actuel, puisse être adoptée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- . S'oppose à toute diminution du service postal sur Honfleur, compte tenu du volume de courrier traité du fait de la position de Honfleur qui compte 3,5 millions de visiteurs annuels, un parc d'activités de 120 Ha en pleine expansion et l'aménagement d'un éco-quartier qui va entraîner l'arrivée de nouveaux habitants,
- . Demande qu'une réelle concertation soit engagée tant avec les élus qu'avec le personnel de la Poste, préalablement à toute décision qui serait prise de manière autoritaire, sans tenir compte des spécificités locales et des besoins de la population.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,

M. LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181003-del201886-DE Date de télètransmission : 23/10/2018 Date de réception préfecture : 23/10/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU                            | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE   |
|--|--|
| CALVADOS                                     | MAIRIE DE HONFLEUR   |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX              | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal   |
| 27-7-17-47-                                  | Séance du Mercredi 12 décembre 2018  |
| Date de convocation :                        | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de<br>la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la                         |
| 05 décembre 2018                             | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.  |
| Affichée le : 05 décembre 2018               | <u>Étaient présents</u> :  M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| <u>Date d'affichage</u><br>des délibérations | Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. |
| 21.12.2018                                   | ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.  |
| Nombre de<br>délégués                        | Absents et excusés :  Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |
| En exercice : 29                             | Absents :  Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21                                | Absents et excusés ayant donné pouvoir :   |
| Votants : 26                                 | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER),  |

### PB/CD

### PRESENTATION DU PROJET ANRU quartier Canteloup / Marronniers / Le Buquet

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014 a redéfini la géographie des quartiers prioritaires.

Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Le quartier Canteloup – Marronniers – Le Buquet a été reconnu comme « Quartier Politique de la Ville » (QPV), autrement dit « comme quartier prioritaire ».

Par délibération du 30 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le Contrat de Ville en partenariat avec la CCPHB. Ce contrat est composé de trois piliers :

- · Cohésion sociale,
- Développement économique,
- · Cadre de vie, renouvellement urbain.

Le projet ANRU est inscrit dans l'axe cadre de vie – renouvellement urbain, via l'objectif 1.1 : construire collectivement le changement physique et le changement d'image du quartier.

La première étape de ce projet a été la signature du protocole de préfiguration en mai 2017. De juin 2017 à mars 2018, une étude urbaine a été réalisée sur le quartier avec le cabinet d'architecte KH Studio.

Suite à cette étude, un projet de rénovation du quartier a été validé lors d'un COPIL en avril 2018.

- Le projet répond aux orientations stratégiques suivantes :
- · Changer l'image du quartier,
- Démolir la barre des Marronniers,
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle,
- Désenclaver physiquement le quartier,
- Valoriser les pôles actifs du quartier et diversifier l'offre économique,
- · Domestiquer les circulations du quartier,
- Travailler sur la redéfinition des espaces publics et privés,
- Améliorer l'énergie des bâtiments.

Le programme de renouvellement urbain est piloté par la CCPHB, au travers de ses compétences « aménagement de l'espace et politique du logement et du cadre de vie », mais c'est un projet qui est co-construit entre la CCPB, la Ville de Honfleur, la DDTM, le conseil citoyen et les bailleurs sociaux.

Les principaux points de ce projet sont :

- Augmentation de la surface commerciale permettant l'implantation de commerces de proximité,
- Rénovation énergétique de la Tour des Marronniers,
- Démolition de la barre des Marronniers.
- Démolition de l'actuel commerce SPAR,
- Reconstruction de logements pour l'accession à la propriété,
- Réaménagement de la place dite centrale devant JSF,
- Valorisation du pôle associatif avec la création d'un bâtiment dit modulable,
- · Modification de la voirie.
- Désenclavement du quartier, via l'actuel chemin Tue Vache.

Le montage financier de ce projet est en cours de finalisation avec les services de l'Etat et les bailleurs. Il n'est pas possible à ce jour de demander au Conseil Municipal de statuer sur ce point. Par contre, il lui est demandé de se positionner sur les grandes orientations du projet.

### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Adopte les grandes orientations présentées ci-dessus pour le projet ANRU pour le quartier du Canteloup – Marronniers – Le Buquet.

P/Le Maire, Nathalie PAPIN

Maire adjointe

DE HOAREN A A CALVADOS

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201887-DE Date de télétransmission : 02/01/2019 Date de réception préfecture : 02/01/2019

|  | ar and a second and  |
|--|---|
| DÉPARTEMENT<br>DU                      | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
| CALVADOS                               | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX        | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal  |
| H-10-7                                 | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> : | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la   |
| 05 décembre 2018                       | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| Affichée le :                          | Étaient présents :  |
| 05 décembre 2018                       | M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| Date d'affichage<br>des délibérations  | Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, |
| 26.02.2019                             | ASTRESSE conseillers municipaux.  |
| Nombre de<br>délégués                  | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |
| En exercice : 29                       | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21                          | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |
| Votants : 26                           | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER).   |

#### MISSION Stéphane BERN - RESTAURATION DU MANOIR DU DESERT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme il a été indiqué lors d'un précédent Conseil Municipal, le projet de restauration du Manoir du Désert a été retenu dans le cadre des projets de la Mission Bern. Une visite prochaine de la DRAC et de la Fondation du Patrimoine aura lieu sur le site.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Un dossier de demande de subvention a d'ores et déjà été déposé auprès de la DRAC.

Il convient, dès maintenant, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Fondation du Patrimoine une convention qui permettra de lancer une souscription destinée à compléter les différents financements qu'il sera possible d'obtenir.

Pour mémoire, le montant des travaux définis dans l'étude initiale de restauration du Manoir, réalisée par le Cabinet Lefèvre, architecte en Chef des Monuments Historiques, en 2011 était de 456 066 € TTC.

Une actualisation de ce montant a été sollicitée auprès de ce même cabinet qui s'élève à 501 712 € TTC non compris les travaux d'étaiement dont le montant s'élève à 56 934 € TTC

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- D'approuver le projet présenté par Monsieur le Maire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fondation du Patrimoine qui permettra de lancer une souscription destinée à compléter les différents financements qu'il sera possible d'obtenir pour la restauration du Manoir du Désert,
- De valider la participation financière de la Commune prévue dans le plan de financement, soit 269 000 € dont 222 000 € pour les dépenses éligibles HT.

Dans le cas où les aides obtenues seraient inférieures ou supérieures à celles prévues au plan de financement prévisionnel ci-dessus, une délibération complémentaire visant à l'abandon du projet ou la réactualisation de la part résiduelle à la charge de la Commune serait soumise à l'assemblée délibérante.

Nathalie PAPIN Maire adjointe

Julio -

DE HOVER LUB \*

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201888-DE Date de télétransmission : 25/02/2019 Date de réception préfecture : 25/02/2019

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS                       | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
|---|---|
|   | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE                                |   |
| LISIEUX   | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  |
|   | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |
| Date de convocation:                                | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la   |
| 05 décembre 2018                                    | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| Affichée le :                                       | Étaient présents :  |
| 05 décembre 2018                                    | M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| <u>Date d'affichage</u><br><u>des délibérations</u> | Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, |
| 21.12.2018  | ASTRESSE conseillers municipaux.  |
| Nombre de<br>délégués                               | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |
| En exercice : 29                                    | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21                                       | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |

Votants: 26

## PROJET D'ACQUISITION DE LA PROPRIETE « CASTEL ALBERTINE », Cours Albert Manuel à Honfleur

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY),

MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon les dernières informations qui ont été communiquées à la Ville, plusieurs propositions d'acquisition de la propriété dite « Castel Albertine » sont en cours d'étude par l'un des représentants des propriétaires, le syndic de liquidation et le notaire en charge du dossier.

Il faut rappeler que cet établissement n'est plus exploité depuis plusieurs années et que son état d'abandon a été souligné aux représentants de propriétaires à plusieurs reprises. Plus récemment, un incendie s'est déclaré dans un bâtiment adjacent constituant l'aile gauche de l'établissement. Cet incendie a provoqué des dégâts importants et les immeubles voisins ont été impactés partiellement.

Une réflexion a été engagée par la Ville pour disposer de possibilités d'implantation de services publics et de logements en proximité du centre-ville pour le court et moyen termes. D'ores et déjà, la Ville a procédé à l'achat des anciens locaux de l'Agence de l'Eau, rue de l'Homme de Bois.

L'acquisition de la propriété « Castel Albertine », cadastrée BC 0212 et BC 0213 pour une superficie de terrain de 3 466 m2, située en zone UB au PLU pourrait constituer une opportunité qui s'inscrirait dans une politique volontariste de maîtrise du développement du centre-ville.

Le contrat de ville, dont bénéficie la Ville de Honfleur depuis 2015 pour le quartier des Marronniers/Canteloup et Buquet, ainsi que la forte demande de logements de faible taille pour des loyers de type PLAI, notamment pour les personnes âgées habitant Honfleur, mais aussi la redéfinition des locaux scolaires et de services, encouragent à anticiper l'avenir et à offrir des solutions proches du centre-ville.

Le Castel Albertine représente un lieu prestigieux et historique qui doit être maîtrisé. En effet, un projet immobilier avec une forte densité de logements serait incompatible avec la configuration des lieux (rivière, espace sensible avec risques d'inondation ..), avec les souhaits de la population et avec plusieurs orientations qu'il convient de confirmer, mais qui sont déjà largement ancrées dans le développement naturel du centre-ville et de la zone urbaine, à savoir :

- . création d'un parc arboré,
- . sauvegarde de la maison d'André Albert-Sorel, historien de Honfleur,
- . projet initié par la Région de création d'un centre de formation aux métiers de l'hôtellerie,
- . projet de création d'un foyer de jeunes travailleurs pour faire face aux difficultés de logement des travailleurs saisonniers notamment,
- . projet de création de logements intergénérationnels en centre-ville,
- . installation d'une crèche et halte-garderie « Les Petits Moussaillons ».

Une réflexion pourrait être engagée pour créer également des logements en accession à la propriété, ce qui permettrait ainsi une mixité demandée par les services de l'Etat et redonnerait de la population dans le centre-ville, à proximité de la rue de la République qui devient de plus en plus commercante.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec les représentants de propriétaires en vue d'une acquisition.

#### Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal avec 22 voix pour et 4 abstentions :

 Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec les représentants de propriétaires en vue de l'acquisition de la propriété « Castel Albertine », cours Albert Manuel à Honfleur.

P/le Maire Nathalie PAPIN Maire adjointe/



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201889-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS                       | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
|---|---|
|   | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX                     | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  |
|   | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> :              | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de<br>la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la                          |
| 05 décembre 2018                                    | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| Affichée le :                                       | <u>Étaient présents</u> :   |
| 05 décembre 2018                                    | M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme  |
| <u>Date d'affichage</u><br><u>des délibérations</u> | LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints  M. MOREL, maire délégué de Vasouy  Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M.  ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, |
| 21.12.2018  | ASTRESSE conseillers municipaux.  |
| Nombre de<br>délégués                               | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |
| En exercice : 29                                    | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21                                       | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |
| Votants : 26  | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER),   |

#### PB/CD

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR - BEUZEVILLE: MODIFICATION STATUTAIRE N° 2

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la modification statutaire n° 2. En effet, par arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2016, les Préfets du Calvados et de l'Eure ont créé, à compter du 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, en reprenant de manière intégrale les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives des deux entités préexistantes avec l'obligation, pour la structure fusionnée, d'harmoniser ses compétences sous les délais suivants :

- . 1 an pour les compétences optionnelles,
- . 2 ans pour les compétences facultatives.

Dans sa délibération du 26 septembre 2017, la CCPB a approuvé la modification statutaire n° 1 proposée et a autorisé le lancement de la procédure portant modification statutaire. L'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 a autorisé la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville à modifier ses statuts.

La seconde modification statutaire consiste en une harmonisation des compétences facultatives avec application au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette harmonisation intervient après qu'une étude approfondie ait été confiée à un cabinet de conseils.

Il s'agit, en réalité, de faire en sorte que la compétence « voirie » exercée par l'ancienne Communauté de Communes de Beuzeville et celle qui sera exercée par la nouvelle Communauté de Communes de Honfleur-Beuzeville soient identiques. Il en est de même pour la compétence « transports scolaires ». Quelques ajustements techniques ont également été nécessaires après plus d'une année de fonctionnement et d'exercice de la compétence par la CCPHB.

Par délibération du Conseil Communautaire, lors de sa séance du 25 septembre 2018, cette seconde modification statutaire a été approuvée. Il revient aux Conseils Municipaux des Communes de délibérer à leur tour sur cette approbation.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE la modification n°2 des statuts de la CCPHB comme présentée en annexe,
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux services de la CCPHB,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

P/le Maire Nathalie PAPIN Maire adjoinţe



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201890-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018

|  | i.  |
|--|---|
| DÉPARTEMENT<br>DU                      | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
| CALVADOS                               | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX        | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal  |
|  | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> : | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la   |
| 05 décembre 2018                       | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| Affichée le :<br>05 décembre 2018      | Étaient présents :  M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| Date d'affichage<br>des délibérations  | <ul> <li>Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints</li> <li>M. MOREL, maire délégué de Vasouy</li> <li>Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL,</li> </ul> |
| 21.12.2018                             | ASTRESSE conseillers municipaux.  |
| Nombre de<br>délégués                  | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |
| En exercice : 29                       | Absents :  Mme DANEL, conseiller municipal.   |
| Présents : 21                          | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |
| Votants: 26                            | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER),   |

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE - AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS - HARMONISATION DE LA FACTURATION ET DE LA DELIVRANCE

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2018, dans le cadre de l'harmonisation des pratiques entre l'Eure et le Calvados, il a été décidé d'appliquer la gratuité des opérations d'instruction des autorisations de droit des sols pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes.

Il est demandé à chaque commune d'approuver cette disposition, mais aussi de confirmer, pour ce qui concerne la Ville de Honfleur, la poursuite de la délégation de la délivrance des actes à la Communauté de Communes.

Délibération relative au coût et à la délivrance des autorisations du Droit des Sols :

- prenant acte de la prise en charge intégrale du coût de l'instruction par la CCPHB,
- confirmant la poursuite de la délégation de la compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols » à Monsieur le Président de la CCPHB,
- et rappelant qu'à ce titre l'instruction est assurée par le service interne de la CCPHB.

Monsieur le Maire rappelle que depuis la modification statutaire du 5 décembre 2003, la compétence en matière de délivrance des autorisations du droit des sols a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (CCPH).

Par arrêté interpréfectoral du 23 septembre 2016, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (CCPH) et la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville (CCCB) ont fusionné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 en une nouvelle entité dénommée Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB).

Suite à cette fusion, la CCPHB a engagé des travaux de réflexion, en partenariat avec chacune des Mairies du territoire, sur l'harmonisation de la thématique « Autorisations du Droit des Sols », avec deux enjeux majeurs : la question de *l'harmonisation de la prise en charge du coût de l'instruction*, et celle de *l'harmonisation de la signature des actes*.

Sur l'harmonisation de la prise en charge du coût de l'instruction, la CCPHB a statué, par délibération de son Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2018, la gratuité pour l'ensemble des communes du territoire, c'est-à-dire la prise en charge intégrale par l'EPCI. La présente délibération vise à prendre acte de cette prise en charge.

Sur l'harmonisation de la signature, il a été statué que la compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols » revenait intégralement à chacun des Maires du territoire, qui peuvent éventuellement après délibération de leur Conseil Municipal, déléguer leur signature au Président de l'EPCI. Cette décision a été confirmée par modification des statuts de la CCPHB : la Modification statutaire n°1, validée par arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la Modification statutaire n°2 en cours, approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018, ont confirmé le principe de la compétence des Maires.

Ainsi dès 2018, la Mairie a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 12 février 2018 ratifiée par délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2018, et conformément aux articles L422-3 et L422-1 du Code de l'Urbanisme, de déléguer la compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols » à Monsieur le Président de la CCPHB, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal ou après l'élection d'un nouveau Président de l'EPCI. De ce fait, l'instruction des Autorisations du Droit des Sols est gérée, à l'identique de la situation avant fusion, par le service instructeur interne à la CCPHB. Suite au débat intercommunal, cette délégation toujours en cours est confirmée par la présente délibération.

**VU** la Loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée,

VU la loi n°92 125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L422-1 et suivants,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé en date du 20 novembre 2014, et modifié le 27 septembre 2016,

VU l'arrêté interpréfectoral en date du 23 septembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur – Beuzeville (CCPHB) issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (CCPH) et de la Communauté de Communes du Canton de Beuzeville (CCCB),

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la CCPHB en date du 14 septembre 2017 approuvant la modification statutaire n°1 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 validant la modification statutaire n°1,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la CCPHB en date du 25 septembre 2018, en attente de validation du Préfet, approuvant la modification statutaire n°2 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCPHB en date du 20 novembre 2018, validant la prise en charge totale du coût de l'instruction des autorisations du droit des sols par la CCPHB,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2018, déléguant sa compétence délivrance des autorisations du droit des sols à la CCPHB présidée par M. Michel LAMARRE, jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal ou après l'élection d'un nouveau Président de l'EPCI,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 février 2018, acceptant la délégation de la compétence délivrance des autorisations du droit des sols à la CCPHB présidée par M. Michel LAMARRE,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT le débat intercommunal suite à la fusion, sur la question de l'harmonisation de la prise en charge du coût de l'instruction, et les conclusions de ce débat confirmées par délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2018, stipulant la gratuité de l'instruction pour la commune et la prise en charge intégrale du coût de l'instruction par la CCPHB,

CONSIDERANT le débat intercommunal suite à la fusion, sur la question de l'harmonisation de la compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols », et les conclusions de ce débat confirmées par les modifications des statuts de la CCPHB n°1 et n°2, ces dernières ayant eu pour effet de confirmer le principe de la signature des actes par les Maires,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de redéléguer la compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols », la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2018 ratifiée par délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2018, étant toujours valable jusqu'au prochain renouvellement du Conseil Municipal ou l'élection d'un nouveau Président de l'EPCI.

CECI ENTENDU, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE de la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 novembre 2018 stipulant la gratuité de l'instruction pour la commune et la prise en charge intégrale du coût par la CCPHB, sous réserve de la délégation de signature, ou de recourir à l'un des services instructeurs historiques du territoire à savoir le Service d'Urbanisme Mutualisé de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val-de-Risle (SUM) ou le service instructeur interne à la CCPHB,

CONFIRME la poursuite de la délégation de sa compétence « Délivrance des Autorisations du Droit des Sols » prévue au a) de l'article L422-1 du Code de l'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Honfleur – Beuzeville présidée par M. Michel LAMARRE, conformément à l'article L422-3 du Code de l'Urbanisme,

RAPPELLE que cette délégation reste en vigueur jusqu'au renouvellement du Conseil Municipal ou à l'élection d'un nouveau Président de l'EPCI,

RAPPELLE que vue la délégation de compétence au Président de l'EPCI, l'instruction des autorisations du droits des sols sera assurée, de façon identique à la situation avant fusion, par le service instructeur interne de la CCPHB,

RAPPELLE que la Mairie reste guichet unique de dépôt des autorisations du droit des sols, des documents et pièces nécessaires à l'instruction des actes d'urbanisme, et que dans ce cadre, Monsieur le Maire émet un avis sur chacune des demandes,

P/Le Maire, Nathalie PAPIN Maire adjointe



Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

|   | É | וכ  | IDI | 10  | IIE | FRA                     | NCA   | ISF |
|---|---|-----|-----|-----|-----|-------------------------|-------|-----|
| ≺ |   | - U | וסי | ーレス | UE  | $\Gamma \Gamma \Lambda$ | INC'A |     |

| DÉPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |

## MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de

la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Date de convocation:

05 décembre 2018

Affichée le :

05 décembre 2018

Date d'affichage des délibérations

21.12.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 21

Votants: 26

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL. maire déléqué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL,

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux

Absents:

Mme DANEL, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

## PB/CD

#### DON A LA VILLE DE HONFLEUR FAIT PAR Madame Antoinette BOURDON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28 mars 2018, la Ville a accepté le don fait par Madame Antoinette BOURDON à la Ville, dont l'affectation exclusive du montant ainsi versé à la Ville, selon les volontés testamentaires de la donatrice, sera consacrée à l'acquisition d'œuvres pour le musée Eugène Boudin.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à intégrer ce don dans le budget de la Ville de Honfleur qui s'engage à en assurer une gestion individualisée dans un document annexe budgétaire obligatoire qui permettra ainsi, de manière transparente et dans le respect des règles de la comptabilité publique, de rendre compte annuellement d'une utilisation conforme aux dispositions testamentaires. Ces dispositions devront être mises en œuvre jusqu'à extinction du montant affecté à l'achat d'œuvres pour le musée.

Pour mémoire, le montant de la donation s'élève à 781 492.23 € (au jour du décès), montant duquel il convient de déduire le passif de succession pour un montant de 25 021.97 € (à ajuster par le notaire lors du décompte final). Le montant total de la donation sera donc de 756 470.26 € (à ajuster par le notaire lors du décompte final), comprenant un montant de mobilier de 154 490.00 €. Le montant net versé à la Ville et pour lequel le suivi annuel devra être

individualisé dans le cadre de la procédure ci-dessus rappelée sera donc de 601 980.26 € (à ajuster par le notaire lors du décompte final).

Il faut rappeler que la Ville s'est engagée à affecter les meubles et objets de collection au musée Eugène Boudin et à donner le nom d'Antoinette BOURDON et de son père à une salle du musée Eugène Boudin.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à suivre l'utilisation du don de Madame Antoinette BOURDON à la Ville de Honfleur. La Ville s'engage à en assurer une gestion individualisée dans un document annexe budgétaire annuel obligatoire.
- Prend acte que la Ville de Honfleur s'engage à affecter les meubles et objets de collection au musée Eugène Boudin et à donner le nom d'Antoinette BOURDON et de son père à une salle du musée Eugène Boudin.

P/le Maire

Nathalie PAPIN

Maire adjointe

DE HOAR PER BUT A CALVADOS

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201892-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS         | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
|---------------------------------------|---|
| ARRONDISSEMENT                        | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| DE<br>LISIEUX                         | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal  |
|                                       | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |
| <u>Date de</u><br>convocation :       | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la   |
| 05 décembre 2018                      | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| Affichée le :                         | <u>Étaient présents</u> :   |
| 05 décembre 2018                      | M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| Date d'affichage<br>des délibérations | Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme<br>LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints<br>M. MOREL, maire délégué de Vasouy<br>Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M.             |
| 21.12.2018                            | ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.   |
| <u>Nombre de</u><br>délégués          | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |
| En exercice : 29                      | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21                         | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |
| Votants : 26                          | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY),<br>MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER),<br>Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux. |

## Budget Principal Ville - Décision Modificative Budgétaire N°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les prévisions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, pour le budget principal.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

#### **FONCTIONNEMENT**

| The second secon | N COS MAK 2000       | DEPENSES      | ( NOT SECURE AND SOUR PROPERTY OF THE CO. ) |                 | RECETTES     | 1985 (8) 5 5 5    |
|--|----------------------|---------------|---|-----------------|--------------|-------------------|
| Marie 1998 - Marie Marie 1990 - | BP                   | DM            | TOTAL                                       | BP              | DM           | TOTAL             |
| Chapitre 014 article 739223 FPIC   | 77 814,00 €          | 11 421,00 €   | 89 235,00 €                                 |                 |              |                   |
| Chapitre 66: Nature 661 Interêt d'emprunt  | 284 216,67 €         | 17 900,00 €   | 302 116,67€                                 | jar =           | e II × 2     |                   |
| Article 022 : Dépenses imprévues   | 155 900,34 €         | -155 221,00€  | 311 121,34€                                 |                 |              |                   |
| Chapitre 011: Atricle 6227 frais contentieux   | 0,00 €               | 185 000,00€   | 185 000,00€                                 | w               |              |                   |
| Chapitre 011: Article 6247 transports collectifs   | 676 700,00 €         | 100 000,00€   | 776 700,00 €                                | ieo si          |              |                   |
| Chapitre 73: Article 7311 Contribution directe   |                      |               |   | 7 500 000,00 €  | 159 100,00€  | 7 659 100,00 €    |
| TOTAL DM   |                      | 159 100,00 €  |   | 9.2 00          | 159 100,00 € |                   |
|  |                      | INVESTESSEN   | <u>IENT</u>                                 | a a             |              |                   |
|  | 8 8 8                | DEPENSES      | 5 H 1 WE WIT                                | a ser a v       | RECETTES     | • = 0             |
| Chapitre 16: 1641 Emprunt  | 1 395 000,00 €       | 19 000,00€    | 1414000,00€                                 | a               |              |                   |
| Chapitre 21: 2188 autre immos corporelles  | 1 328 808,34 €       | -819 000,00 € | 509 808,34 €                                | area area a a - |              | and the second of |
| Chapitre 21 : 2132 achat d'un bâtiment   | 0,00€                | 1 000 000,00€ | 1 000 000,00 €                              | 220 B B         |              |                   |
| Article 16: 1641 Emprunt   |                      | re e e e r    |   | 8 10 8 87       | 200 000,00 € | 200 000,00 €      |
| TOTAL DM   | 22 S 25 23 24 5 6 25 | 200 000,00 €  |   | 9 C 9 8         | 200 000,00 € | e mark.           |
|  |                      | 5 We 500 300  |   | 2               |              |                   |

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°3 :

## Après en avoir délibéré,

## Le Conseil Municipal,

 Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°3 – budget principal Ville, proposée par Monsieur le Maire.

P/Le Maire, Nathalie PAPIN Maire adjointe



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201893a-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018

| DÉPARTEMENT                            | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
|--|---|
| DU<br>CALVADOS                         |   |
|  | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX        | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal  |
|  | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> : | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal d<br>la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l  |
| 05 décembre 2018                       | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| Affichée le :                          | Étaient présents :  |
| 05 décembre 2018                       | M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| Date d'affichage<br>des délibérations  | Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mm<br>LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints<br>M. MOREL, maire délégué de Vasouy<br>Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M       |
| 03.01.2019                             | ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL ASTRESSE conseillers municipaux.  |
| Nombre de<br>délégués                  | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |
| En exercice : 29                       | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21                          | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |
| Votants : 26                           | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY) MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER) Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux. |

## **BUDGET PRIMITIF 2018 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année, il convient de reverser une partie de l'excédent du budget annexe « parc de stationnement Bassin du Centre » au budget principal de la Ville, conformément au vote de ces deux budgets. Pour cette année, le montant reversé s'élève à 954 850 €.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

 Accepte de reverser une partie de l'excédent du Budget annexe « Parking – Bassin du Centre » au budget principal de la Ville comme proposé ci-dessus.

P/Le Maire, Nathalie PAPIN Maire adjonte



|  |  |  | · |
|--|--|--|---|
|  |  |  |   |
|  |  |  |   |
|  |  |  |   |
|  |  |  |   |
|  |  |  |   |

| DÉPARTEMENT           | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
|-----------------------|---|
| DU<br>CALVADOS        |   |
|                       | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE  |   |
| LISIEUX               | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal  |
|                       | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |
| Date de               |   |
| convocation:          | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la   |
| 05 décembre 2018      | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| Affichée le :         | Étaient présents :  |
| 05 décembre 2018      | M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| Date d'affichage      | Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints  |
| des délibérations     | M. MOREL, maire délégué de Vasouy<br>Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M   |
| 24 42 2040            | ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL ASTRESSE conseillers municipaux.  |
| 21.12.2018            | •   |
| Nombre de<br>délégués | Absents et excusés :  Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux   |
| delegues              | Absents:  |
| En exercice : 29      | Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21         | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |
| <u>Votants</u> : 26   | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY)<br>MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER)<br>Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux. |
|                       | Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.  |

## Budget Annexe Petit Train Touristique - Décision Modificative Budgétaire N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2018 par une Décision Modificative Budgétaire n°1 le Budget Annexe « Petit train Touristique » comme suit :

| PETITTRA                                       | IN         | er component and a property |
|--|------------|-----------------------------|
| FONCTIO  | NNEMENT    |                             |
|  | DEPENSES   | DEPENSES                    |
| Chap 011 Article 611 "Prestations de services" | 1 000,00 € |                             |
| Chap 65 Article 658 "charges diverses"         |            | - 1000,00€                  |
| TOTAL  | 1 000.00 € | - 1,000,00€                 |

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

## Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

• Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Annexe Petit Train Touristique, proposée par Monsieur le Maire.

P/Le Maire, Nathalie PAPIN

Maire adjointe,

TOE HONE EN \* CALVADOS

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201893c-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018

|   | 120   |
|---|---|
| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS                       | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
| **************************************              | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX                     | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  |
|   | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> :              | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la   |
| 05 décembre 2018                                    | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |
| Affichée le :                                       | Étaient présents :  |
| 05 décembre 2018                                    | M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme  |
| <u>Date d'affichage</u><br><u>des délibérations</u> | LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M  |
| 21.12.2018  | ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL ASTRESSE conseillers municipaux.  |
| Nombre de<br>délégués                               | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |
| En exercice : 29                                    | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21                                       | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |
| Votants : 26  | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY)<br>MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER)<br>Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux. |

## Budget Annexe Cinéma - Décision Modificative Budgétaire N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2018 par une Décision Modificative Budgétaire n°1 le Budget Annexe « Cinéma » comme suit :

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### **CINEMA**

#### **BUDGET ANNEXE**

| FONCTIO                                     | INNEIVIENI               |              |
|---|--------------------------|--------------|
|   | DEPENSES                 | DEPENSES     |
| Chap 012 Article 6411 "Personnel titulaire" | 2 500,00 €               |              |
| Chap 011 Article 6135" locations mobilères" | . ocho : go owe m² + + + | - 2 500,00 € |
| TOTAL                                       | 2 500,00 €               | - 2500,00€   |

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

## Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

 Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 – Budget Annexe Cinéma, proposée par Monsieur le Maire.

P/Le Maire, Nathalie PAPIN Maire adjointe



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-dei201893d-DE Date de télètransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY),

MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### SB/CD

Présents: 21

Votants: 26

#### Budget Annexe « Bâtiment industriel » - Décision Modificative Budgétaire N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, d'ajuster le Budget Primitif 2018 par une Décision Modificative Budgétaire n°1 le Budget Annexe « Bâtiment industriel » comme suit :

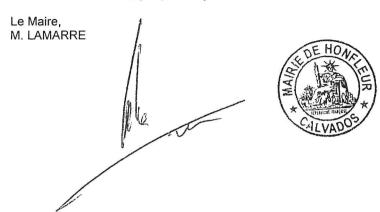
|                                      | BUDGET ANNEXE BATIMENT INDU | JSTRIEL    |
|--------------------------------------|-----------------------------|------------|
|                                      |                             |            |
|                                      | FONCTIONNEMENT              |            |
|                                      | DEPENSES                    | DEPENSES   |
| Chap 011 Article 611"sous-traitance" | -3 582,00 €                 |            |
| Chap 66 Article 66112 "ICNE"         |                             | 3 582,00 € |
| TOTAL                                | -3 582,00 €                 | 3 582,00 € |

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

## Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter la Décision Modificative Budgétaire n°1 - Budget Annexe « Bâtiment industriel », proposée par Monsieur le Maire.



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201893E-DE Date de télétransmission : 17/01/2019 Date de réception préfecture : 17/01/2019

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|-------------------------------|----------------------|
|                               | MAIRIE DE HONELEUR   |

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Mercredi 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de

Date de convocation:

05 décembre 2018

Affichée le :

05 décembre 2018

Date d'affichage des délibérations

21.12.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents: 21

Votants: 26

la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la

Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL,

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux

Mme DANEL, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY). MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

PB/CD

#### **ACTUALISATION DES TARIFS 2019**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR EXPOSE de Monsieur le MAIRE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121.29, ENTENDU les commissions intéressées,

- DECIDE d'actualiser les tarifs comme indiqué dans le tableau ci-joint.
- PRECISE que ces tarifs s'entendent toutes taxes et sont applicables à compter du 1er ianvier 2019.
- DIT que les produits correspondants seront inscrits en recettes au Budget de l'exercice 2019.

P/le Maire Nathalie PAPIN Maire adjointe



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201894-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018



| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS                  | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE   |
|--|--|
|  | MAIRIE DE HONFLEUR   |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX                | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal   |
|  | Séance du Mercredi 12 décembre 2018  |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> :         | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la  |
| 05 décembre 2018                               | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.  |
| Affichée le :                                  | Étaient présents :   |
| Date d'affichage des délibérations  21.12.2018 | M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL ASTRESSE conseillers municipaux. |
| Nombre de<br>délégués                          | Absents et excusés :  Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  Absents :   |
| En exercice : 29                               | Mme DANEL, conseiller municipal.   |
| Présents : 21                                  | Absents et excusés ayant donné pouvoir :   |
| <u>Votants</u> : 26                            | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY) MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER) Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.  |
|  | Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.   |

#### Engagement et mandatement des dépenses 2019 avant le vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année, il est nécessaire de l'autoriser à engager et à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite du budget de l'année précédente, et à hauteur de 25 % en ce qui concerne les dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal est invité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à se prononcer sur cette autorisation, afin d'assurer la continuité des services en attendant le vote du Budget Primitif 2019.

Budget Principal Dépenses de fonctionnement :

|                    | Table                          |
|--------------------|--------------------------------|
| Chapitre / Article | Montant figurant au<br>BP 2018 |
| 011                | 4 702 919,00 €                 |
| 60221              | - €                            |
| 60223              | - €                            |
| 60224              | - €                            |
| 60226              | - €                            |
| 6041               | - €                            |
| 6042               | 41 200,00 €                    |
| 605                | - €                            |
| 60611              | 120 000,00 €                   |
| 60612              | 525 000,00 €                   |
| 60613              | - €                            |
| 60621              | 275 000,00 €                   |
| 60622              | 100 000,00 €                   |
| 60623              | 20 070,00 €                    |
| 60624              | 17 650,00 €                    |
| 60628              | 45 000,00 €                    |
| 60631              | 45 500,00 €                    |
| 60632              | 119 374,00 €                   |
| 60633              | 65 000,00 €                    |
| 60636              | 28 100,00 €                    |
| 6064               | 25 070,00 €                    |
| 60641              | - €                            |
| 6065               | 30 970,00 €                    |
| 6067               | 28 100,00 €                    |
| 6068               | 5 200,00 €                     |
| 607                | - €                            |
| 6078               | - €                            |
| 608                | - €                            |
| 611                | 359 422,00 €                   |
| 6111               | - €                            |
| 6112               | - €                            |
| 6113               | - €                            |
| 6114               | - €                            |
| 61151              | - €                            |
| 61152              | - €                            |
| 61180              | - €                            |
| 6132               | 206 825,00 €                   |
| 6135               | 26 580,00 €                    |
| 614                | 4 000,00 €                     |
| 61521              | 15 000,00 €                    |
| 61522              | - €                            |
| 615221             | 130 000,00 €                   |
| 615228             | 100 000,00 €                   |
| 61523              | - €                            |
| 615231             | 50 000,00 €                    |
| 615232             | 150 000,00 €                   |
| 61524              | 60 000,00 €                    |
| 61551              | 110 500,00 €                   |
| 61558              | 30 902,78 €                    |
| 6156               | 283 600,00 €                   |
| 61561              | 3 500,00 €                     |

| 616    | - €            |
|--------|----------------|
| 6161   | 123 000,00 €   |
| 6162   | - €            |
| 6163   | - €            |
| 6168   | 400,00 €       |
| 617    | 29 500,00 €    |
| 6182   | 12 400,00 €    |
| 61821  | - €            |
| 6184   | 30 500,00 €    |
| 6185   | - €            |
| 6188   | 5 300,00 €     |
| 6225   | 2 630,00 €     |
| 6226   | 232 267,22 €   |
| 6227   | - €            |
| 6228   | 40 000,00 €    |
| 6231   | 21 740,00 €    |
| 6232   | 69 470,00 €    |
| 62321  | - €            |
| 6233   | - €            |
| 6236   | 43 030,00 €    |
| 6237   | 11 000,00 €    |
| 6238   | - €            |
| 6241   | 1 000,00 €     |
| 6247   | 676 700,00 €   |
| 6248   | 13 000,00 €    |
| 6251   | 1 300,00 €     |
| 6256   | 4 775,00 €     |
| 6257   | 19 888,00 €    |
| 6261   | 46 250,00 €    |
| 6262   | 77 160,00 €    |
| 627    | 12 000,00 €    |
| 6281   | 19 075,00 €    |
| 6282   | 1 500,00 €     |
| 6283   | 10 000,00 €    |
| 6287   | - €            |
| 62873  | - €            |
| 62878  | 52 000,00 €    |
| 6288   | 320,00 €       |
| 63512  | 85 000,00 €    |
| 63513  | 22 000,00 €    |
| 6353   | - €            |
| 6354   | - €            |
| 6355   | - €            |
| 6358   | 550,00 €       |
| 637    | 17 600,00 €    |
| 012    | 9 283 000,00 € |
| 6218   | 21 000,00 €    |
| 6331   | - €            |
| 6332   | 30 000,00 €    |
| 6336   | 90 000,00 €    |
| 64111  | 4 190 000,00 € |
| 64112  | 130 000,00 €   |
| 64118  | 870 000,00 €   |
| 64131  | 830 000,00 €   |
| 641315 | 6 000,00 €     |
| 641318 | 110 500,00 €   |
| 64161  | - €            |
|        |                |

|   | 1   |
|---|---|
| 64162   | 58 000,00 €   |
| 64168   | 150 000,00 €  |
| 6417  | 17 000,00 €   |
| 6451  | 1 070 000,00 €  |
| 64531   | 1 300 000,00 €  |
| 64532   | 60 000,00 €   |
| 6454  | 66 000,00 €   |
| 64551   | 200 000,00 €  |
| 64552   | - €   |
| 6458  | 16 500,00 €   |
| 6459  | - €   |
| 64731   | - €   |
| 64732   | - €   |
| 6474  | 33 000,00 €   |
| 6475  | 35 000,00 €   |
| 6478<br>64831   | - €   |
| 6488  |   |
| 013   | - €   |
| 6419  | - €   |
| 6459  | - €   |
| 014   | 77 814,00 €   |
| 7391  | - €   |
| 739223  | - €   |
| 73925   | 77 814,00 €   |
| 73928   | - €   |
| 7395  | - €   |
| 7396  | - €   |
|   |   |
| 7489  | - €   |
| 7489<br><b>022</b>  | - €<br>155 900,34 €   |
|   |   |
| 022   | 155 900,34 €  |
| <b>022</b> 022  | <b>155 900,34 €</b> 155 900,34 €  |
| 022<br>022<br>023   | 155 900,34 €<br>155 900,34 €<br>5 631 205,40 €  |
| 022<br>022<br>023<br>023<br>040<br>28033  | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € - €   |
| 022<br>023<br>023<br>040<br>28033<br>042  | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € 707 712,00 €  |
| 022<br>023<br>023<br>040<br>28033<br>042<br>20441   | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € 707 712,00 € - €  |
| 022<br>023<br>023<br>040<br>28033<br>042<br>20441<br>675  | 155 900,34 € 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € - € - € 707 712,00 € - € - €  |
| 022<br>023<br>023<br>040<br>28033<br>042<br>20441<br>675<br>676   | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € 707 712,00 € - € - € - €  |
| 022<br>023<br>023<br>040<br>28033<br>042<br>20441<br>675<br>676<br>6761   | 155 900,34 € 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € - € - € 707 712,00 € - € - € - € - €  |
| 022<br>023<br>023<br>040<br>28033<br>042<br>20441<br>675<br>676<br>6761<br>678  | 155 900,34 € 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € - € - € 707 712,00 € - € - € - € - € - € - € - €  |
| 022<br>023<br>023<br>040<br>28033<br>042<br>20441<br>675<br>676<br>6761<br>678<br>6811  | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € 707 712,00 € - € - € - € - € - € 707 712,00 €   |
| 022<br>023<br>023<br>040<br>28033<br>042<br>20441<br>675<br>676<br>6761<br>678<br>6811<br>6812  | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € 707 712,00 € - € - € - € 707 712,00 € - € - € - € - €   |
| 022<br>023<br>023<br>040<br>28033<br>042<br>20441<br>675<br>676<br>6761<br>678<br>6811<br>6812<br>6817  | 155 900,34 € 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € - € - € 707 712,00 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -  |
| 022         023         040         28033         042         20441         675         676         6761         678         6811         6812         6817         61  | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € 707 712,00 € - € - € 707 712,00 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -   |
| 022       023       040       28033       042       20441       675       676       6761       678       6811       6812       6817       61  | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € 707 712,00 € - € - € 707 712,00 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -   |
| 022       023       040       28033       042       20441       675       676       6761       678       6811       6812       6817       61       6161       65  | 155 900,34 € 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € - € - € 707 712,00 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -  |
| 022         023         040         28033         042         20441         675         676         6761         678         6811         6812         6817         61         65         651   | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € 707 712,00 € - € - € 707 712,00 € - € 1856 276,00 € - €   |
| 022       023       040       28033       042       20441       675       676       6761       678       6811       6812       6817       61       651       6531   | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -   |
| 022       023       040       28033       042       20441       675       676       6761       678       6811       6812       6817       61       651       6531       6532  | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -   |
| 022       023       040       28033       042       20441       675       676       6761       678       6811       6812       6817       61       651       6531       6532       6533   | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € 707 712,00 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -  |
| 022         023         040         28033         042         20441         675         676         6761         678         6811         6812         6817         61         651         6531         6532         6533         6534  | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € - € - 707 712,00 € - € - € - 707 712,00 € - € - € - 1856 276,00 € 1 350,00 € 1 350,00 € 8 000,00 € 11 000,00 €  |
| 022         023         040         28033         042         20441         675         676         6761         678         6811         6812         6817         61         6531         6531         6532         6533         6534         6535                          | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -   |
| 022         023         040         28033         042         20441         675         676         6761         678         6811         6812         6817         61         651         6531         6532         6533         6534         6535         65372             | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -   |
| 022         023         040         28033         042         20441         675         676         6761         678         6811         6812         6817         61         651         6531         6532         6533         6534         6535         65372         654 | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € - € - 707 712,00 € - € - € - 707 712,00 € - € - € - 1856 276,00 € - 1350,00 € - 1350,00 € - 1000,00 € - 1000,00 € - € - € - € - 1000,00 € - € - € - 6 € - 6 € - 707 712,00 € - 6 € - 6 € - 707 712,00 € - 6 € - 707 712,00 € - 6 € - 707 712,00 € - 6 € - 707 712,00 |
| 022         023         040         28033         042         20441         675         676         6761         678         6811         6812         6817         61         651         6531         6532         6533         6534         6535         65372             | 155 900,34 € 155 900,34 € 5 631 205,40 € 5 631 205,40 € - € - € - € - € - € - € - € - € - € -   |

| Total général | 22 879 043,41 € |
|---------------|-----------------|
| 778           | - €             |
| 773           | - €             |
| 77            | - €             |
| 758           | - €             |
| 752           | - €             |
| 75            | - €             |
| 7478          | - €             |
| 74121         | - €             |
| 74            | - €             |
| 70878         | - €             |
| 7067          | - €             |
| 70            | - €             |
| 678           | 15 000,00 €     |
| 676           | - €             |
| 673           | 60 000,00 €     |
| 6718          | 100 000,00 €    |
| 6714          | 5 000,00 €      |
| 6713          | - €             |
| 6712          | - €             |
| 6711          | - €             |
| 67            | 180 000,00 €    |
| 668           | - €             |
| 666           | - €             |
| 6615          | - €             |
| 66112         | - 13 942,00 €   |
| 66111         | 298 158,67 €    |
| 6611          | - €             |
| 66            | 284 216,67 €    |
| 658           | - €             |
| 65758         | - €             |
| 65753         | - €             |
| 65751         | - €             |
| 65748         | - €             |
| 6574          | 335 000,00 €    |
| 65738         | 194 000,00 €    |
| 65737         | - €             |
| 657362        | 590 000,00 €    |
| 657361        | - €             |
| 65736         | - €             |
| 65735         | - €             |
| 65734         | - €             |
| 6572          | - €             |
| 6558          | 79 000,00 €     |
| 6556          | - €             |
| 65548         | 91 000,00 €     |
| 65541         | 40 000,00 €     |

## Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 | Somme de 25 % du Budget |
|--------------------|--------------------------------|-------------------------|
| 001                | 222 052,68 €                   | 55 513,17 €             |
| 001                | 222 052,68 €                   | 55 513,17 €             |
| 020                | - €                            | - €                     |
| 020                | - €                            | - €                     |

| 2051<br><b>040</b> | - €          | - €<br>80 000,00 € |
|--------------------|--------------|--------------------|
| 1391               | - €          | - €                |
| 13911              | - €          | - €                |
| 13913              | - €          | - €                |
| 13932              | - €          | - €                |
| 13933              | - €          | - €                |
| 13935              | - €          | - €                |
| 13936              | - €          | - €                |
| 1572               | - €          | - €                |
| 15722              | - €          | - €                |
| 1688               | - €          | - €                |
| 192                | - €          | - €                |
| 2111               | - €          | - €                |
| 2116               | - €          | - €                |
| 2128               | 320 000,00 € | 80 000,00 €        |
| 2135               | - €          | - €                |
| 2138               | - €          | - €                |
| 2151               | - €          | - €                |
| 21538              | - €          | - €                |
| 2182               | - €          | - €                |
| 2188               | - €          | - €                |
| 2281               | - €          | - €                |
| 2313               | - €          | - €                |
| 280413             | - €          | - €                |
| 28041482           | - €          | - €                |
| 280422             | - €          | - €                |
| 2805               | - €          | - €                |
| 28051              | - €          | - €                |
| 2808               | - €          | - €                |
| 28132              | - €          | - €                |
| 28135              | - €          | - €                |
| 28138              | - €          | - €                |
| 28151              | - €          | - €                |
| 28152              | - €          | - €                |
| 281531             | - €          | - €                |
| 281532             | - €          | - €                |
| 281534             | - €          | - €                |
| 281538             | - €          | - €                |
| 281568             | - €          | - €                |
| 28158              | - €          | - €                |
| 28181              | - €          | - €                |
| 28182              | - €          | - €                |
| 28183              | - €          | - €                |
| 28184              | - €          | - €                |
| 28188              | - €          | - €                |
| 4814               | - €          | - €                |
| 4818               | - €          | - €                |
| 041                | 760 158,10 € | 190 039,53 €       |
| 1311               | 124 640,00 € | 31 160,00 €        |
| 1323               | - €          | - €                |
| 20441              | - €          | - €                |
| 204412             | - €          | - €                |
| 2112               | - €          | - €                |
| 2115               | - €          | - €                |
| 2135               | - €          | - €                |
| 2138               | - €          | - €                |
| 2130               | - E          | - 6                |

|         |                | 450 070 50 6        |
|---------|----------------|---------------------|
| 2151    | 635 518,10 €   | 158 879,53 €<br>- € |
| 2152    | - €            |                     |
| 21571   | - €            | - €                 |
| 21578   | - €            | - €                 |
| 2161    | - €            | - €                 |
| 2181    | - €            | - €                 |
| 2184    | - €            | - €                 |
| 2188    | - €            | - €                 |
| 4581    | - €            | - €                 |
| 042     | - €            | - €                 |
| 6761    | - €            | - €                 |
| 6811    | - €            | - €                 |
| 10      | 250 869,00 €   | 62 717,25 €         |
| 10226   | - €            | - €                 |
| 103     | 250 869,00 €   | 62 717,25 €         |
| 1068    | - €            | - €                 |
| 13      | 40 000,00 €    | 10 000,00 €         |
| 1321    | 40 000,00 €    | 10 000,00 €         |
| 1345    | - €            | - €                 |
| 1388    | - €            | - €                 |
| 16      | 1 395 000,00 € | 348 750,00 €        |
| 1641    | 1 395 000,00 € | 348 750,00 €        |
| 16411   | - €            | - €                 |
| 164111  | - €            | - €                 |
| 164112  | - €            | - €                 |
| 1643    | - €            | - €                 |
| 16441   |                | - €                 |
| 165     | - €            |                     |
| 166     |                | - €                 |
|         |                |                     |
| 1688    | - €            | - €                 |
| 16882   |                |                     |
| 20      | 52 300,00 €    | 13 075,00 €         |
| 202     | - €            | - €                 |
| 2031    | 40 800,00 €    | 10 200,00 €         |
| 2033    | 5 000,00 €     | 1 250,00 €          |
| 204182  | - €            | - €                 |
| 205     | - €            | - €                 |
| 2051    | 6 500,00 €     | 1 625,00 €          |
| 208     | - €            | - €                 |
| 2081    | - €            | - €                 |
| 2088    | - €            | - €                 |
| 204     | 65 000,00 €    | 16 250,00 €         |
| 20413   | - €            | - €                 |
| 204132  | 57 000,00 €    | 14 250,00 €         |
| 20414   | - €            | - €                 |
| 2041482 | - €            | - €                 |
| 20415   | - €            | - €                 |
| 20418   | - €            | - €                 |
| 204182  | - €            | - €                 |
| 2042    | - €            | - €                 |
| 20422   | 8 000,00 €     | 2 000,00 €          |
| 21      | 2 923 080,94 € | 730 770,24 €        |
| 2111    | - €            | - €                 |
| 2112    | - €            | - €                 |
| 2113    | - €            | - €                 |
| 2115    | 6              | - €                 |
|         | - €            | - €                 |
| 2116    | - €            | - €                 |

| 2117   | - €            | - €          |
|--------|----------------|--------------|
| 2118   | - €            | - €          |
| 2121   | 12 000,00 €    | 3 000,00 €   |
| 2128   | 35 000,00 €    | 8 750,00 €   |
| 21311  | - €            | - €          |
| 21312  | - €            | - €          |
| 21316  | - €            | - €          |
| 21318  | 20 000,00 €    | 5 000,00 €   |
| 2132   | - €            | - €          |
| 2135   | 501 501,78 €   | 125 375,45 € |
| 2138   | 10 000,00 €    | 2 500,00 €   |
| 2141   | - €            | - €          |
| 2145   | - €            | - €          |
| 2151   | 230 000,00 €   | 57 500,00 €  |
| 2152   | 61 260,58 €    | 15 315,15 €  |
| 21531  | - €            | - €          |
| 21532  | - €            | - €          |
| 21533  | - €            | - €          |
| 21534  | 21 613,27 €    | 5 403,32 €   |
| 21538  | 270 000,00 €   | 67 500,00 €  |
| 21561  | - €            | - €          |
| 21568  | 110 000,00 €   | 27 500,00 €  |
| 21571  | 100 000,00 €   | 25 000,00 €  |
| 21578  | 21 613,27 €    | 5 403,32 €   |
| 2158   | 44 000,00 €    | 11 000,00 €  |
| 2161   | 16 000,00 €    | 4 000,00 €   |
| 21613  | 150 000,00 €   | 37 500,00 €  |
| 2162   | 600,00 €       | 150,00 €     |
| 2168   | - €            | - €          |
| 21721  | - €            | - €          |
| 21728  | - €            | - €          |
| 21738  | - €            | - €          |
| 217534 | - €            | - €          |
| 21757  | - €            | - €          |
| 2181   | 14 000,00 €    | 3 500,00 €   |
| 2182   | 129 000,00 €   | 32 250,00 €  |
| 2183   | 58 263,16 €    | 14 565,79 €  |
| 21831  | - €            | - €          |
| 21832  | - €            | - €          |
| 21833  | - €            | - €          |
| 21834  | - €            | - €          |
| 21838  | - €            | - €          |
| 2184   | 62 040,00 €    | 15 510,00 €  |
| 21841  | - €            | - €          |
| 21842  | - €            | - €          |
| 21843  | - €            | - €          |
| 21844  | - €            | - €          |
| 21848  | - €            | - €          |
| 2185   | - €            | - €          |
| 2188   | 1 056 188,88 € | 264 047,22 € |
| 21881  | - €            | - €          |
| 21882  | - €            | - €          |
| 21883  | - €            | - €          |
| 21884  | - €            | - €          |
| 21885  | - €            | - €          |
| 21888  | - €            | - €          |
| 23     | 2 051 686,36 € | 512 921,59 € |
|        |                |              |

| 2312          | 290 000,00 €   | 72 500,00 €    |
|---------------|----------------|----------------|
| 2313          | 26 986,36 €    | 6 746,59 €     |
| 23131         | - €            | - €            |
| 23132         | - €            | - €            |
| 23133         | - €            | - €            |
| 23134         | - €            | - €            |
| 23135         | - €            | - €            |
| 23138         | 828 700,00 €   | 207 175,00 €   |
| 2315          | - €            | - €            |
| 23159         | - €            | - €            |
| 2316          | 11 000,00 €    | 2 750,00 €     |
| 2318          | 895 000,00 €   | 223 750,00 €   |
| 238           | - €            | - €            |
| 27            | - €            | - €            |
| 275           | - €            | €              |
| 45            | - €            | - €            |
| 4581          | - €            | - €            |
| 481           | - €            | - €            |
| 4814          | - €            | - €            |
| 4818          | - €            | - €            |
| Total général | 8 080 147,08 € | 2 020 036,77 € |

# Budget annexe « Boutique Musées » Dépenses de fonctionnement

| Chapitre / Article | Montant figurant au<br>BP 2018 |
|--------------------|--------------------------------|
| 011                | 15 000,00 €                    |
| 6063               | - €                            |
| 6068               | 1 000,00 €                     |
| 607                | 10 000,00 €                    |
| 611                | 2 000,00 €                     |
| 6135               | - €                            |
| 6156               | 1 500,00 €                     |
| 6232               | - €                            |
| 6236               | - €                            |
| 627                | 500,00€                        |
| 022                | 3 000,00 €                     |
| 022                | 3 000,00 €                     |
| 65                 | 46 244,94 €                    |
| 6541               | - €                            |
| 658                | 46 244,94 €                    |
| Total général      | 64 244,94 €                    |

## Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

| Chapitre / Article | Montant figurant au<br>BP 2018 | Somme de 25% du<br>budget |
|--------------------|--------------------------------|---------------------------|
|                    | - €                            | - €                       |
| Total général      | 0€                             | 0€                        |

# Budget annexe « Parking » Dépenses de fonctionnement

| Chapitre / Article | Montant figurant au BP 2018 |
|--------------------|-----------------------------|
| 011                | 211 100,00 €                |
| 60632              | 1 000,00 €                  |

| 611           | 200 000,00 €   |
|---------------|----------------|
| 6135          | - €            |
| 61558         | 100,00 €       |
| 627           | 10 000,00 €    |
| 023           | 279 476,83 €   |
| 023           | 279 476,83 €   |
| 042           | 21 280,50 €    |
| 675           | - €            |
| 6811          | 21 280,50 €    |
| 65            | 954 989,90 €   |
| 658           | 954 989,90 €   |
| Total général | 1 466 847,23 € |

Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 | Somme de 25%<br>du Budget |
|--------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 001                | 72 045,52 €                    | 18 011,38 €               |
| 001                | 72 045,52 €                    | 18 011,38 €               |
| 20                 | - €                            | - €                       |
| 2088               | - €                            | - €                       |
| 21                 | 300 757,33 €                   | 75 189,33 €               |
| 2157               | - €                            | - €                       |
| 21751              | 300 757,33 €                   | 75 189,33 €               |
| 2184               | - €                            | - €                       |
| 2188               | - €                            | - €                       |
| Total général      | 372 802,85 €                   | 93 200,71 €               |

## Budget annexe « Cinéma » Dépenses de fonctionnement

| Chapitre / Article | Montant figurant au<br>BP 2018 |
|--------------------|--------------------------------|
| 011                | 74 340,00 €                    |
| 60612              | 14 800,00 €                    |
| 60623              | 1 100,00 €                     |
| 60631              | 150,00 €                       |
| 60632              | 40,00 €                        |
| 6064               | 80,00€                         |
| 6068               | 635,00 €                       |
| 607                | - €                            |
| 611                | 2 700,00 €                     |
| 6135               | 35 100,00 €                    |
| 615221             | - €                            |
| 6156               | 3 000,00 €                     |
| 618                | - €                            |
| 6182               | 150,00 €                       |
| 6188               | 25,00 €                        |
| 6225               | 100,00 €                       |
| 6231               | 750,00 €                       |
| 6236               | 400,00 €                       |
| 6244               | 1 700,00 €                     |
| 6262               | 2 000,00 €                     |
| 627                | 850,00 €                       |
| 6281               | 60,00€                         |
| 6353               | 8 700,00 €                     |
| 637                | 2 000,00 €                     |
| 012                | 54 000,00 €                    |

| 6332          | 200,00 €     |
|---------------|--------------|
| 6336          | 650,00 €     |
| 6411          | - €          |
| 64111         | 14 300,00 €  |
| 64118         | - €          |
| 6413          | - €          |
| 64131         | 24 000,00 €  |
| 641318        | - €          |
| 64138         | - €          |
| 6451          | 11 400,00 €  |
| 6452          | - €          |
| 6453          | 1 700,00 €   |
| 6454          | 1 600,00 €   |
| 6455          | - €          |
| 6458          | 150,00 €     |
| 042           | 5 933,00 €   |
| 6811          | 5 933,00 €   |
| 65            | 8 000,00 €   |
| 6541          | - €          |
| 658           | - €          |
| 65888         | 8 000,00 €   |
| Total général | 142 273,00 € |

## Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 | Somme de 25%<br>du Budget |
|--------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 040                | 567,16 €                       | 141,79 €                  |
| 13911              | 567,16 €                       | 141,79 €                  |
| 21                 | 101 011,80 €                   | 25 252,95 €               |
| 2135               | 101 011,80 €                   | 25 252,95 €               |
| 2181               | - €                            | - €                       |
| 2188               | - €                            | - €                       |
| 23                 | 11 000,00 €                    | 2 750,00 €                |
| 2313               | 11 000,00 €                    | 2 750,00 €                |
| Total général      | 112 578,96 €                   | 28 144,74 €               |

## Budget annexe « Bat. Monts de Gonneville » <u>Dépenses de fonctionnement</u>

| Chapitre / Article | Montant figurant au BP 2018 |
|--------------------|-----------------------------|
| 011                | 10 000,00 €                 |
| 605                | 10 000,00 €                 |
| 042                | 19 603,87 €                 |
| 71355              | 19 603,87 €                 |
| 65                 | 294 314,07 €                |
| 6522               | 284 314,07 €                |
| 658                | 10 000,00 €                 |
| Total général      | 323 917,94 €                |

## Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

| Chapitre / Article | Montant figurant au BP 2018 | Somme de 25%<br>du Budget |
|--------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 001                | 19 603,87 €                 | 4 900,97 €                |
| 001                | 19 603,87 €                 | 4 900,97 €                |
| Total général      | 19 603,87 €                 | 4 900,97 €                |

## Budget annexe « Bat. Industriel Entrée Est » <u>Dépenses de fonctionnement</u>

|                    | ,                              |
|--------------------|--------------------------------|
| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 |
| 011                | 9 000,00 €                     |
| 60632              | - €                            |
| 611                | 5 600,00 €                     |
| 6132               | 3 400,00 €                     |
| 61558              | - €                            |
| 022                | - €                            |
| 022                | - €                            |
| 042                | 19 256,00 €                    |
| 6811               | 19 256,00 €                    |
| 65                 | 69 920,85 €                    |
| 6541               | - €                            |
| 658                | 69 920,85 €                    |
| 66                 | 5 535,04 €                     |
| 66111              | 9 268,05 €                     |
| 66112              | - 3 733,01 €                   |
| Total général      | 103 711,89 €                   |

## Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 | Somme de 25%<br>du Budget |
|--------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 16                 | 18 880,00 €                    | 4 720,00 €                |
| 1641               | 18 880,00 €                    | 4 720,00 €                |
| 21                 | 106 263,65 €                   | 26 565,91 €               |
| 2135               | 54 000,00 €                    | 13 500,00 €               |
| 2188               | 52 263,65 €                    | 13 065,91 €               |
| Total général      | 125 143,65 €                   | 31 285,91 €               |

## Budget annexe « Petit Train Touristique » <u>Dépenses de fonctionnement</u>

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 |  |
|--------------------|--------------------------------|--|
| 011                | 91 000,00 €                    |  |
| 611                | 86 000,00 €                    |  |
| 6135               | - €                            |  |
| 61551              | 5 000,00 €                     |  |
| 042                | 21 320,00 €                    |  |
| 6811               | 21 320,00 €                    |  |
| 65                 | 27 394,23 €                    |  |
| 658                | 27 394,23 €                    |  |
| Total général      | 139 714,23 €                   |  |

## Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 | Somme de 25%<br>du Budget |
|--------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 21                 | 63 960,00 €                    | 15 990,00 €               |
| 2182               | 63 960,00 €                    | 15 990,00 €               |
| Total général      | 63 960,00 €                    | 15 990,00 €               |

# Budget annexe « Bat. Carrefour de l'emploi » Dépenses de fonctionnement

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 |
|--------------------|--------------------------------|
| 011                | 334 062,55 €                   |
| 60612              | 4 100,00 €                     |
| 60631              | 1 000,00 €                     |
| 611                | 4 362,55 €                     |
| 6132               | 280 000,00 €                   |
| 61558              | - €                            |
| 6156               | 5 500,00 €                     |
| 6262               | 1 200,00 €                     |
| 6283               | - €                            |
| 6288               | - €                            |
| 63512              | 37 900,00 €                    |
| 042                | 4 409,00 €                     |
| 6811               | 4 409,00 €                     |
| 67                 | 200,00 €                       |
| 673                | 200,00 €                       |
| Total général      | 338 671,55 €                   |

# Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 | Somme de 25%<br>du Budget<br>3 306,50 € |  |
|--------------------|--------------------------------|---|--|
| 21                 | 13 226,00 €                    |   |  |
| 21568              | - €                            | - €                                     |  |
| 2184               | 13 226,00 €                    | 3 306,50 €                              |  |
| Total général      | 13 226,00 €                    | 3 306,50 €                              |  |

## Budget annexe « Quais Vieux Bassin » <u>Dépenses de fonctionnement</u>

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 |
|--------------------|--------------------------------|
| 011                | 43 000,00 €                    |
| 60632              | 15 000,00 €                    |
| 6132               | - €                            |
| 61523              | 10 000,00 €                    |
| 617                | - €                            |
| 6226               | 5 000,00 €                     |
| 63512              | 13 000,00 €                    |
| 012                | 90 000,00 €                    |
| 6215               | 90 000,00 €                    |
| 022                | 25 000,00 €                    |
| 022                | 25 000,00 €                    |
| 023                | 246 182,33 €                   |
| 023                | 246 182,33 €                   |
| 042                | 17 553,00 €                    |
| 6811               | - €                            |
| 6817               | 17 553,00 €                    |
| 67                 | - €                            |
| 673                | - €                            |
| Total général      | 421 735,33 €                   |

### Dépenses d'investissement : 25 % des crédits ouverts

| Chapitre / Article | Montant figurant<br>au BP 2018 | Somme de 25%<br>du Budget |  |
|--------------------|--------------------------------|---------------------------|--|
| 204                | 55 874,00 €                    | 13 968,50 €               |  |
| 204181             | 55 874,00 €                    | 13 968,50 €               |  |
| 21                 | 252 356,56 €                   | 63 089,14 €               |  |
| 2135               | - €                            | - €                       |  |
| 21538              | - €                            | - €                       |  |
| 2182               | 252 356,56 €                   | 63 089,14 €               |  |
| 2188               | - €                            | - €                       |  |
| Total général      | 308 230,56 €                   | 77 057,64 €               |  |

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

#### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal

• Décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses 2019 de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts en 2018 et en investissement dans la limite de 25 %.

P/le Maire Nathalie PAPIN Maire adjointe



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201895-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS                       | REPUBLIQUE FRANÇAISE   |  |  |
|---|--|--|--|
| ARRONDISSEMENT                                      | MAIRIE DE HONFLEUR   |  |  |
| DE<br>LISIEUX                                       | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL   |  |  |
|   | Séance du Mercredi 12 décembre 2018  |  |  |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> :              | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la                            |  |  |
| 05 décembre 2018                                    | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.  |  |  |
| Affichée le :<br>05 décembre 2018                   | Étaient présents :  M. Michel LAMARRE, Maire, Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme   |  |  |
| <u>Date d'affichage</u><br><u>des délibérations</u> | LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints  M. MOREL, maire délégué de Vasouy  Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, |  |  |
| 27.02.2019  | ASTRESSE conseillers municipaux.   |  |  |
| Nombre de<br>délégués                               | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux   |  |  |
| En exercice : 29                                    | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.   |  |  |
| Présents : 21                                       | Absents et excusés ayant donné pouvoir :   |  |  |
| Votants : 26  | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY),   |  |  |

#### PB/CD

### VENTE DE 63 LOGEMENTS PAR LA PLAINE NORMANDE A ALCEANE - GARANTIE D'EMPRUNT

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

#### ALCEANE: Garantie d'emprunt - contrat de prêt 91233

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une garantie d'emprunt est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Il s'agit d'une garantie d'emprunt pour le financement de l'opération d'achat de patrimoine de 63 logements situés à Honfleur de la Société ALCEANE auprès de la Plaine Normande :

- Résidence Les Hauts Bords I et II : rue Edmond Rouillé, rue Marie-Thérèse Turgis et rue Albert Patin,
- Résidence Saint-Nicol: 27 rue Saint Nicol.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil;

Vu le Contrat de prêt n°91233 en annexe signé entre : la Société ALCEANE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

### Après en avoir délibéré,

#### Article 1:

Le Conseil Municipal de la COMMUNE DE HONFLEUR accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 071 368,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°91233 constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Commune de Honfleur est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune de Honfleur s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

### Article 3:

Le Conseil Municipal de Honfleur s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Certifié exécutoire, A Honfleur, le 26 février 2019

P/Le Maire, Nathalie PAPIN Maire adjointe TE DE HONK LEUR

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201896-3-DE Date de télétransmission : 01/03/2019 Date de réception préfecture : 01/03/2019 DÉPARTEMENT DU CALVADOS

# MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du Mercredi 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de

la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

<u>Date de</u> convocation :

05 décembre 2018

Affichée le :

05 décembre 2018

Date d'affichage des délibérations

21.12.2018

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 21

Votants: 26

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints

M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL,

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux

Absents :

Mme DANEL, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

### SDEC Energie - Redevance pour l'occupation du domaine public 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les modalités de calcul des redevances variant chaque année, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour l'application de la redevance 2018, au titre du transport de gaz pour un linéaire de 42 m et pour la distribution pour un linéaire de 41 295 m.

Le montant des redevances dues par GRDF serait de 1 854 € et de 122 € pour 2018.

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SIGAZ auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz.

#### Il propose au Conseil:

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

#### Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz;
- Autorise l'émission de ces titres au profit de la Ville.

P/le Maire Nathalie PAPIN Maire adjointe DE HONGE TO THE TOTAL PROPERTY OF THE PROPERTY

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201897-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018

| ÉPARTEMENT | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
|------------|----------------------|
| DU         |                      |
| CALVADOS   |                      |

| <br> | <br> | <br> |
|------|------|------|
|      |      |      |

D

# MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du Mercredi 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de

la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE. Maire

<u>Date de</u> <u>convocation</u>:

05 décembre 2018

Affichée le:

05 décembre 2018

Date d'affichage des délibérations

21.01.2019

Nombre de délégués

En exercice: 29

Présents : 21

Votants: 26

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL.

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux

Absents:

Mme DANEL, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance

### Objet : Mise à disposition de la CCPHB du personnel du service jeunesse et autres agents

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un avenant n°1 à la convention de mise à disposition du personnel suite au transfert de la compétence jeunesse à la CCPHB. L'objet de cet avenant est de mettre à jour la liste des emplois mis à disposition ainsi que les répartitions de temps de travail.

Par ailleurs, il convient d'ajouter à cela la mise à disposition par la Ville de Honfleur d'un agent à mi-temps pour le service logement, d'un agent à 30 % pour la gestion de la taxe de séjour et d'un agent à hauteur d'environ 1 à 2 semaines par an qui apporte son aide pour la réalisation du bulletin de la CCPHB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du personnel à la Communautés de Communes du Pays de Honfleur et Beuzeville

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201898a-DE Date de télétransmission : 23/01/2019 Date de réception préfecture : 23/01/2019

|      |         | <br>               |
|------|---------|--------------------|
| DEDI |         | EDVNCVICE          |
| RFF  | וחו ועו | FRANÇAISE_         |
|      |         | <br>1 10 11 19 110 |

| DEPARTEMENT |
|-------------|
| DU          |
| CALVADOS    |
|             |

# MAIRIE DE HONFLEUR

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du Mercredi 12 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de

la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Date de convocation:

05 décembre 2018

Affichée le :

05 décembre 2018

Date d'affichage des délibérations

21.01.2019

Nombre de déléqués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants: 26

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL.

ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux

Absents:

Mme DANEL, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### Objet : Mise à jour du document unique des risques professionnels et psycho-sociaux

Le document unique des risques professionnels actuel a été élaboré en 2006 et revu en 2011. Compte tenu de l'évolution de la réglementation dans le domaine de la sécurité au travail et de la prévention des risques, la réalisation d'un nouveau document est obligatoire. Ce travail de recensement des risques et de sensibilisation du personnel dans chaque service de la Ville qui fixera, par ailleurs, les mesures de prévention correspondantes devra être mené durant l'année 2019. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados dispose d'un service prévention qui est en capacité d'apporter son expertise pour mener à bien cet important travail. Ce service propose d'intervenir dans le cadre d'une convention. Le coût de la prestation s'élèverait à 9800 € pour la Ville. Le CCAS, de son côté, devra supporter une charge de 2 400 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados pour mener à bien la réalisation de cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Calvados

Pour extrait conforme au registre des délibérations, fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201898b-DE Date de télétransmission : 23/01/2019 Date de réception préfecture : 23/01/2019

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CALVADOS
----ARRONDISSEMENT
DE

LISIEUX

DÉPARTEMENT

# MAIRIE DE HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du Mercredi 12 décembre 2018

Date de convocation :

05 décembre 2018

Affichée le :

05 décembre 2018

Date d'affichage des délibérations

21.01.2019

Nombre de délégués

En exercice : 29

Présents : 21

Votants: 26

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session

ordinaire, à la Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel

LAMARRE, Maire.

Étaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme

LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy

Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM.

PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux.

Absents et excusés :

Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux

Absents:

Mme DANEL, conseiller municipal.

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT),

Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### Objet: Mise à jour du tableau des effectifs

La réglementation prévoit que le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à avoir recours à la possibilité de recruter, pour des contrats à durée déterminée, lorsque cela est nécessaire, du personnel de remplacement en cas de congé de maladie d'un agent ou pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. C'est notamment le cas pour les emplois saisonniers et cela va être le cas pour le recrutement de 18 agents recenseurs et d'un coordonnateur pour le prochain recensement de la population qui va être effectué au cours du premier trimestre 2019. Même si ce dispositif est appliqué depuis de nombreuses années, la réglementation nous impose de délibérer à nouveau pour le confirmer.

Par ailleurs, afin de procéder au remplacement de deux départs en retraite, de régulariser la situation administrative d'un agent contractuel, de remplacer le départ d'un agent par mutation, il est proposé de transformer ces postes en poste d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2° classe, adjoint administratif et adjoint du patrimoine principal de 2° classe

Il est également proposé de transformer 4 postes d'adjoint technique principal de 2° classe en poste d'ATSEM par intégration directe en fonction de l'obtention du CAP petite enfance, sans incidence sur la masse salariale, et de changer le temps de travail d'un adjoint technique du service des sports de

20.3 à 20.8/35° et d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe (violoncelle) de 5 à 4/20°.

En vertu de l'arrêté ministériel du 14 mai 2018, il y a lieu d'appliquer le nouveau régime indemnitaire aux agents de la filière culturelle sachant que la filière administrative a déjà fait l'objet de cette réforme antérieurement. Ces dispositions n'entraînent aucune conséquence sur la masse salariale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, pour des contrats à durée déterminée, lorsque cela est nécessaire, du personnel de remplacement en cas de congé de maladie, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou pour les emplois saisonniers, et plus particulièrement 18 agents recenseurs et un coordonnateur pour le prochain recensement de la population qui va être effectué au cours du premier trimestre 2019.

#### **DECIDE** la suppression de :

- un poste d'adjoint technique principal de 2° classe
- un poste d'assistant de conservation principal de 2° classe
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2° classe
- un poste d'adjoint technique à 20.3/35°
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe à 5/20°

#### **DECIDE** la création de :

- un poste d'adjoint technique principal de 2° classe
- un poste d'adjoint technique
- un poste d'adjoint administratif
- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2° classe
- 4 postes d'A.T.S.E.M.
- un poste d'adjoint technique à 20.8/35°
- un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe à 4/20°

DECIDE d'appliquer le nouveau régime indemnitaire aux agents de la filière culturelle

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201898c-DE Date de télétransmission : 23/01/2019 Date de réception préfecture : 23/01/2019

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS          | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE   |
|--|--|
| ARRONDISSEMENT                         | MAIRIE DE HONFLEUR   |
| DE<br>LISIEUX                          | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL   |
|  | Séance du Mercredi 12 décembre 2018  |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> : | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la                          |
| 05 décembre 2018                       | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.  |
| Affichée le :<br>05 décembre 2018      | <u>Étaient présents</u> :  M. Michel LAMARRE, Maire,  Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme   |
| Date d'affichage<br>des délibérations  | LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, |
| 17.12.2018                             | ASTRESSE conseillers municipaux.   |
| Nombre de<br>délégués                  | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux   |
| En exercice : 29                       | Absents :  Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21                          | Absents et excusés ayant donné pouvoir :   |
| Votants : 26                           | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER),  |

AM/EF

#### Objet: PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX « RUE DU MONT JOLI »

MONSIEUR LE MAIRE présente aux membres du Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, citée en objet.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Le coût total de cette opération est estimé à 37 554.34 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20%, sur le réseau d'éclairage de 20% (avec prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voiries) et de 20% sur le réseau de télécommunication.

La participation communale es estimée à 26 229.26 € selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé et après en avoir délibéré :

• Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation :
- ✓ en section de fonctionnement
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans les années de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 938.86 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

FAIT ET DELIBERE en séance les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE, Michel LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del201899-DE Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU                                   | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |  |  |  |
|---|---|--|--|--|
| CALVADOS  | MAIRIE DE HONFLEUR  |  |  |  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX                     | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal  |  |  |  |
|   | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |  |  |  |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> :              | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la   |  |  |  |
| 05 décembre 2018                                    | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.   |  |  |  |
| Affichée le :<br>05 décembre 2018                   | Étaient présents :  M. Michel LAMARRE, Maire,  M. DANNA MACHIEUERIE ALVAREZ Mass ELEURY M. CAURIN Mass  |  |  |  |
| <u>Date d'affichage</u><br><u>des délibérations</u> | Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL. |  |  |  |
| 17.12.2018  | ASTRESSE conseillers municipaux.  |  |  |  |
| Nombre de<br>délégués                               | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |  |  |  |
| En exercice : 29                                    | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.  |  |  |  |
| Présents : 21                                       | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |  |  |  |
| Votante : 26  | Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY),  |  |  |  |

Votants: 26

Objet: Autorisation de signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS, 43 cours Albert manuel.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de l'espace santé la société ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitude sur la parcelle cadastrée BC n°850

La principale caractéristique de cette convention est la pose d'une canalisation BT sur une longueur de 4m et une largeur de 1m

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code général des collectivités locales.

Vu l'article L2122-4 du code général de la propriété des personnes publiques qui autorise des servitudes conventionnelles sur le domaine public,

Considérant la demande émanant de ENEDIS CALVADOS en date du 5 octobre 2018

Considérant que ces travaux sont nécessaires et que la servitude ne générera pas de contraintes particulières

#### **DECIDE**

- D'accepter les servitudes suivantes avec ENEDIS, la parcelle BC n°850, 43 cours Albert Manuel :
  - Etablissement à demeure dans 1 bande de 4m de long sur 1m de large d'une canalisation souterraine ainsi que ses accessoires.
  - Etablissement si besoin de des bornes de repérage.
  - Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité qui pourraient gêner la pose de canalisation.
  - Utiliser les ouvrages désignés et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.
  - Autoriser ENEDIS à faire pénétrer ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages établis.
  - Indemnité pour la servitude ainsi consentie : néant
- **Que** tous les frais liés à la convention de servitudes, à sa signature ainsi qu'à son application seront à la charge d'ENEDIS.
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention n°DB22/036084 Déplacement d'ouvrage- Seri Ouest et ses annexes, liées à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire Michel LAMARRE

Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del2018100-DE

Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018

| DÉPARTEMENT<br>DU<br>CALVADOS                       | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  |
|---|---|
| **************************************              | MAIRIE DE HONFLEUR  |
| ARRONDISSEMENT<br>DE<br>LISIEUX                     | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal  |
|   | Séance du Mercredi 12 décembre 2018   |
| <u>Date de</u><br>convocation :<br>05 décembre 2018 | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de<br>la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la<br>Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.                   |
| Affichée le :<br>05 décembre 2018                   | Étaient présents :  M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| Date d'affichage<br>des délibérations               | Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme<br>LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints<br>M. MOREL, maire délégué de Vasouy<br>Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M.<br>ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, |
| 17.12.2018  | ASTRESSE conseillers municipaux.  |
| Nombre de<br>délégués                               | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux  |
| En exercice : 29                                    | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.  |
| Présents : 21                                       | Absents et excusés ayant donné pouvoir :  |

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

Votants: 26

Objet : Autorisation de signature d'un avenant n°4 à la DSP transports.

Monsieur le Maire informe que le contenu de la délégation de service public de transport signée 18 décembre 2015 avec la société KEOLIS CALVADOS, a subi quelques modifications mineures qu'il convient d'intégrer dans le contrat par le biais d'un avenant n°4.

Ces modifications portent sur :

- Suppression de la desserte de la navette des séniors les lundis, mardis, jeudis et vendredis faute de fréquentation.
  - Cette desserte n'est plus fréquentée. L'impact sur le contrat est de moins 278kms par an et 45.87h de conduite. L'économie réalisée sera de 1 981 €uros par an
- Suppression des navettes scolaires (Honfleur et La Rivière Saint Sauveur) le mercredi suite à la modification des rythmes scolaires.

La modification des rythmes scolaires a provoqué la suppression des services le mercredis matins. Il n'y a plus de besoins en desserte. Cela impactera le contrat de 994 Kms en moins par an et 17.48 heures soit une économie de 1 376€ par an

Prolongation de la ligne A vers l'EIDER

Nous avons enregistré une forte demande d'augmentation des fréquences de passage vers l'EIDER sur la ligne A. Cette extension de desserte engendre 4 844.3 Kms et 203.92 heures supplémentaires. Soit un surcoût estimé 11 332€uros en année pleine.

Il convient également d'entériner la mise à jours par l'INSEE de certains indices qui impactent le contrat de transport collectif (Art 14.3 : révision des dépenses forfaitaires) et notamment :

- Indice des frais Généraux (FG): Série 010534796: Indice des prix de production de l'industrie française pour le marché français –A10BE. Coefficient de raccordement 1.0629. Cette nouvelle série remplace la série 001652106.
- Indice du carburant (G) : Série 010534596 ; Indice de prix de production de l'industrie pour le marché français-CPF 19.20-gazole. Coefficient de raccordement 0.9468. Cette nouvelle série remplace la série 001653884.
- Indice du matériel (M): Série 010535349; Indice de prix de l'offre intérieure des produits industriels-CPF 29.10- autobus et autocars. Coefficient de raccordement 1.0605. Cette nouvelle série remplace la série 001653206.

Les indices des nouvelles séries seront multipliés par le coefficient de raccordement

Il propose de délibérer sur l'autorisation de signature d'un avenant n°4 à la DSP.

#### Le CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment ses articles L3111-1 et suivants.

**Vu** le contrat de délégation de service public pour le transport scolaire et le transport urbain sur l'agglomération de Honfleur signé le 18 décembre 2015 et ses avenant n°1 ;n°2 et n°3.

Considérant les modifications de prestations du contrat de délégation de Service Public de transport conclu avec la société KEOLIS CALVADOS.

Considérant qu'il convient d'entériner ces modifications.

#### DECIDE

#### D'accepter:

- La conclusion d'un avenant n°4 au contrat des DSP signé le 18 décembre 2015 avec la société Kéolis Calvados.
- La modification des annexes 1 (horaires-plan-règlement voyageurs) et, 5 (détail de la contribution financière et tableau unités d'œuvres) du contrat DSP.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°4 et ses annexes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le Directeur Général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

Fait et Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

le Maire Michel LAMARRE

> Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del2018101-DE Date de télétransmission : 19/12/2018 Date de réception préfecture : 19/12/2018

|   | 402  |
|---|--|
| DÉPARTEMENT<br>DU                                   | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE   |
| CALVADOS  | MAIRIE DE HONFLEUR   |
| DE<br>LISIEUX                                       | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL   |
|   | Séance du Mercredi 12 décembre 2018  |
| <u>Date de</u><br>convocation :                     | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la  |
| 05 décembre 2018                                    | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.  |
| Affichée le :<br>05 décembre 2018                   | <u>Étaient présents</u> :  M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| Date d'affichage<br>des délibérations<br>21.12.2018 | Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints M. MOREL, maire délégué de Vasouy Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M. ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL, ASTRESSE conseillers municipaux. |
| Nombre de<br>délégués                               | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux   |
| En exercice : 29                                    | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.   |
| Présents : 21                                       | Absents et excusés ayant donné pouvoir :   |

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER). Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

#### PB/CD

Votants: 26

# SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS - INTERRUPTION DE L'INTERVENTION DU COMMISSARIAT - MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu récemment deux pharmaciennes du secteur honfleurais, lesquelles ont appelé son attention sur leur sécurité qui est menacée.

En effet jusqu'à maintenant, pour assurer un service de garde de qualité en toute sécurité la nuit, les pharmaciens pouvaient compter sur l'appui des forces de l'ordre qui filtraient les demandes, ce qui permettait aux patients de connaître rapidement la pharmacie de garde et au pharmacien d'être contacté pour les véritables urgences, après contrôle d'identité des personnes.

Désormais, le souhait des autorités est de libérer du temps aux forces de police, ce qui entraîne une crainte pour les pharmaciens (risque d'agression ...).

Pour ce qui est du secteur honfleurais, les pharmacies sont très féminisées, ce qui accroît pour ces professionnels de santé un sentiment d'insécurité en l'absence du filtre de la Police, d'autant plus que le potentiel touristique est important avec sa variété de profils.

Le Conseil Municipal sera invité à voter une motion pour demander la conservation de la mise en relation des patients avec le pharmacien de garde, via les commissariats de police de Honfleur et de Deauville.

### Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal

Emet une motion de soutien pour demander la conservation de la mise en relation des patients avec le Pharmacien de garde, via les Commissariats de Police de Honfleur et de Deauville.

P/le Maire

Nathalie PAPIN

Maire adjointe

Accusé de réception en préfecture

014-211403332-20181212-del2018102-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018



| DÉPARTEMENT<br>DU                             | RÉPUBLIQUE FRANÇAISE   |
|---|--|
| CALVADOSARRONDISSEMENT                        | MAIRIE DE HONFLEUR   |
| DE<br>LISIEUX                                 | Extrait du Registre des Deliberations du Conseil Municipal   |
|   | Séance du Mercredi 12 décembre 2018  |
| <u>Date de</u><br><u>convocation</u> :        | L'an deux mil dix-huit, le mercredi 12 décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de la ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la  |
| 05 décembre 2018                              | Mairie de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.  |
| Affichée le :<br>05 décembre 2018             | <u>Étaient présents</u> :  M. Michel LAMARRE, Maire,   |
| Date d'affichage des délibérations 21.12.2018 | <ul> <li>Mme PAPIN, MM.CHICHERIE, ALVAREZ, Mme FLEURY, M. SAUDIN, Mme LEMONNIER, M. PUBREUIL adjoints</li> <li>M. MOREL, maire délégué de Vasouy</li> <li>Mme BOUCHARD, M. LEPROU, Mme BOISIVON, M. LABBÉ, Mme GESLIN, M ARNAUD, Mmes CHEMIN, GROS, GUADEBOIS, MM. PERRAULT, DUVAL ASTRESSE conseillers municipaux.</li> </ul> |
| Nombre de délégués                            | Absents et excusés : Mmes SAUSSEAU, K. DAVID, conseillers municipaux   |
| En exercice : 29                              | Absents : Mme DANEL, conseiller municipal.   |
| Présents : 21                                 | Absents et excusés ayant donné pouvoir :   |
|   |  |

Mme F.DAVID (pouvoir à M. LAMARRE), M. NAVIAUX (pouvoir à C.FLEURY), MM. BOSQUET (pouvoir à M.PUBREUIL), THUAU (pouvoir à Mme LEMONNIER), Mme LARKINA-PONCET (pouvoir à M. PERRAULT), Conseillers municipaux.

Monsieur CHICHERIE a été élu secrétaire de séance.

## Ob) - Objet: Communications de Monsieur le Maire et de Monsieur Pierre ARNAUD conseiller municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une lettre de remerciement de Monsieur Gérard KEPA, Maire de Potigny, suite à la subvention attribuée par la Ville de Honfleur après l'incendie qui a ravagé l'école primaire de la commune.

« Potigny, le 10 septembre 2018,

Votants: 26

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal,

Le 21 mars dernier, notre commune était lourdement frappée par l'incendie de son école primaire, dont la majeure partie des locaux et équipements fut ravagée en quelques heures.

Spontanément, à la suite de ce terrible sinistre, s'organisait un vaste élan de solidarité en faveur de notre collectivité et de ses élèves. Ainsi, dès le 26 mars, les enfants retrouvaient-ils le chemin de l'école dans de premiers locaux provisoires.

La semaine dernière, au terme de deux mois d'intense préparation, nous mettions en service un groupe scolaire complet de neuf classes, du CP au CM2, constitué de modules préfabriqués. Ce site a vocation à fonctionner durant deux années scolaires, le temps que soit reconstruite l'école primaire, à l'horizon 2020, sur le site de l'ancienne.

Il est évident que nous n'aurions pu réussir ce pari sans le soutien extérieur dont nous avons bénéficié et auquel vous avez eu la gentillesse de vous associer. Cette aide, qu'elle ait été morale, matérielle ou financière, nous a permis de faire face efficacement aux premières urgences de réorganisation et à la poursuite des enseignements.

Grâce à votre générosité, enfants et enseignants ont pu retrouver un peu de sérénité dans ces circonstances éminemment éprouvantes.

Aussi, je tiens, en mon nom ainsi qu'en celui du conseil municipal, de l'équipe enseignante, de l'association des parents d'élèves, mais aussi, bien sûr, des élèves et de leurs familles, à vous remercier très sincèrement pour votre solidarité à laquelle nous sommes particulièrement sensibles.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Bien à vous et encore merci.

Signé : Le Maire : Gérard KEPA »

Puis Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la parution de l'agenda culturel 2018-2019.

Pierre ARNAUD remercie les responsables et les bénévoles du **téléthon 2018** qui a connu un vif succès. Monsieur le Maire félicite et remercie Alexandre BOURDAS, patron du restaurant « Le Sa Qua Na », pour son initiative - avec les jeunes - en faveur du téléthon (confection et vente de soupe, sur le marché notamment).

Monsieur le Maire annonce ensuite l'ouverture du marché de Noël le 19 décembre. Il précise qu'il va être sécurisé au maximum.

Puis il fait le point sur l'achat de caméras pour sécuriser la Ville. « C'est compliqué, mais le marché va être lancé incessamment. Il y a une dizaine de caméras de prévues ; ce qui entraînera un coût de 120 à 150 000 €. Des caméras seront placées aux quatre entrées de la ville. Il conviendra de prévoir un endroit sécurisé dans la Mairie pour pouvoir visionner les images ; ce qui ne sera fait qu'en cas de problème. Mais il faut être conscient que rien ne remplacera l'humain. On aura toujours besoin de nos gendarmeries, de nos commissariats, on ne pourra pas tout dématérialiser. »

Monsieur le Maire adresse ensuite des remerciements aux services techniques, à Felipe ALVAREZ, Agnès MAURUGEON et aux agents, pour leurs efforts en faveur des **décorations** dans tous les quartiers de la ville. Il précise « Dans certaines villes, les commerçants financent les décorations dans les rues ; ici c'est la Ville qui paie et qui pose ».

Il évoque ensuite le **concours** « **Féerie Lumières** » qui est lancé à nouveau cette année, et il indique que c'est un jury d'enfants qui jugera les illuminations des commerces en centre-ville.

Puis avant de clore la séance, il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.

P/le Maire
Nathalie PAPIN

Maire adjointe



Accusé de réception en préfecture 014-211403332-20181212-del2018103-DE Date de télétransmission : 20/12/2018 Date de réception préfecture : 20/12/2018